 pêche écologique en Guinée <small>B7-6200/99-03/DEV/ENV</small> Rapport	Evaluation du marché du poisson de Conakry à travers la consommation par individu : Approche méthodologique	Rédacteur : K. SOLIE	Date création 30.09.03	Référence 43.001R/A
			Dernière modif. 30.03.01	Page 1 / 1

Diffusion :

- K. SOLIE
- documents du projet
date de diffusion(s) : ???

Dernière impression le : 02/12/2004 2:59

Sommaire

Table des Sigles	5
Introduction.....	8
Première partie : Politique et connaissance du marché des produits de pêche	12
Chapitre I : Stratégies de sécurisation alimentaire de la Guinée en produits de pêche depuis l'indépendance :.....	12
<i>1 La politique d'autosuffisance alimentaire au cours de la première République</i>	<i>13</i>
<i>2 La politique d'autosuffisance alimentaire en produits de pêche après 1984.....</i>	<i>14</i>
Chapitre II : Situation économique et limite des données existantes	21
<i>1 Situation économique de la pêche en Guinée.....</i>	<i>21</i>
1.1 Etat des lieux	21
1.2 Les contraintes actuelles de la pêche.....	21
1.3 Stratégie de développement de la pêche et de l'aquaculture	23
<i>2 Problèmes de données relatives au commerce de poisson :.....</i>	<i>23</i>
2.1 Sources des données	24
2.2 Imperfection des données :.....	28
<i>3 Raisons du choix de limitation de l'effort d'investigation à Conakry.....</i>	<i>28</i>

	2
3.1 Les avantages de ce choix	28
3.2 Inconvénients de ce choix.....	28

Chapitre III : Analyse descriptive des flux commerciaux du poisson en Guinée maritime.....29

<i>1 Généralités sur la Guinée Maritime</i>	29
<i>2 Organisation des circuits commerciaux du poisson en Guinée Maritime</i>	32
2.1 Difficultés d’appréhension des circuits commerciaux du poisson	33
<i>3 Analyse des flux de produits de pêche en Basse Côte</i>	35
3.1 Sources des données analysées :.....	35
3.2 Les flux de commercialisation du poisson congelé:.....	36
3.3 Les flux commerciaux des produits frais et des produits fumés légèrement :.....	39
3.4 Les flux commerciaux des produits fumés à sec ou fumé long :.....	43
3.5 Les flux de commercialisation des produits séchés :.....	45

Chapitre I : Evaluation de la demande47

<i>1 Evaluation de la demande intérieure à Conakry</i>	47
1.1 Méthodologie de détermination de la demande intérieure l’enquête consommation du poisson 47	
1.2 Résultats et discussions :	55
<i>2 Evaluation de la demande extérieure à Conakry</i>	75

Chapitre II : évaluation et Analyse de l’offre de poisson à Conakry77

<i>1 Méthodologie de détermination de l’offre de poisson à Conakry</i>	77
1.1 Le bulletin statistique des pêches du CNSHB :	77
1.2 Les enquêtes de flux de poisson en transit au Km 36.....	78
1.3 Les rapports d’enquête du service de Contrôle de Qualité de la DNPM basé à l’aéroport et au Port Autonome de Conakry.	78
<i>2 Résultats</i> 78	
2.1 Poisson congelé	79
2.2 Poisson frais.....	79
2.3 Poisson fumé (équivalent frais)	80

Chapitre III – Balance entre offre et demande de poisson à Conakry.....81

<i>1 Demande estimée par individu</i>	81
<i>2 Estimation de la population</i>	81
<i>3 Estimation de la demande pour cette population :</i>	82
<i>4 Evaluation de la demande extérieure à la ville</i>	83
<i>5 Total général de demande à satisfaire :</i>	83
<i>6 Offre et origines</i>	83
<i>7 Bilan :</i>	83
<i>8 Consommation de poisson par unité de consommation évalué à partir de l'offre</i>	83

Chapitre IV : Essai d'explication du déséquilibre entre offre et demande85

<i>1 Les erreurs dues à la qualité des données exploitées :</i>	85
1.1 Les données de quantité de poisson débarquée par la pêche artisanale.....	85
1.2 Les données de quantité de poisson en transit au Km 36.....	85
1.3 Les données collectées par le service de Contrôle de Qualité.....	85
1.4 Le volume des achats de poisson par les ménagères.....	86
<i>2 Les facteurs exogènes à la qualité des données.</i>	87
2.1 L'activité des bateaux collecteurs :	87
2.2 Une disposition dangereuse dans l'Accord de pêche signé par la Guinée avec l'Union Européenne, pour la période du 1 ^{er} janvier 2000 au 31 décembre 2001 :	87
<i>3 Remarque générale sur les Accords de pêche entre l'UE et les pays du sud</i>	89

Chapitre V – Liste des indicateurs de suivi du niveau de consommation des produits de pêche en Guinée.....92

<i>1 Les quantités de produits qui circulent sur le territoire</i>	92
1.1 Les débarquements des produits de la pêche artisanale	92
1.2 Les débarquements des produits de la pêche industrielle.....	92
1.3 Les importations terrestres.....	93
1.4 Les exportations.....	93
1.5 Les quantités de poisson livrées sur les marchés de l'intérieur.....	93
<i>2 Les prix</i>	94

	4
3 <i>Le niveau des salaires</i> :	94
4 <i>Les indicateurs de niveau de vie</i>	94
5 <i>La répartition des bassins d'emplois</i> :	94
6 <i>L'état du réseau routier national</i> :	94
7 <i>La répartition géographique des fonctionnaires</i>	94

Table des Sigles

Sigle	Signification
ACDI	Agence Canadienne de Développement International
AFD	Agence Française de Développement
BAD	Banque Africaine de Développement
BMP	Brigade Mécanisée de Pêche / de Production
CECI	Centre Canadien de d'Etudes et de Coopération Internationale
CNSHB	Centre National des Sciences Halieutiques de Boussoura
CNSP	Centre National de Surveillance et de Protection des Pêches
COGIP	Compagnie Guinéenne des Produits de la Mer
DNPCA	Direction Nationale de la Pêche Continentale et de l'Aquaculture
DNPM	Direction Nationale de la Pêche Maritime
DNS	Direction Nationale des Statistiques
FAO	Organisation mondiale pour l'alimentation et l'agriculture
IRD	Institut de Recherche en Développement
Km 36	Barrages placés à Sanoyah et Kagbelen, à 36 kilomètres du centre ville de Conakry
MPA	Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture
ODEPAG	Office de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture
PAC	Port Autonome de Conakry
PMEDP	Programme de Moyens d'Existence Durable en Pêche
PPGF	Projet de Pisciculture en Guinée Forestière
PRL	Pouvoir Révolutionnaire Local
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SONIT	SOciété de Négoce Internationale
UC	Unité de Consommation

Avant propos

Au terme d'une année de formation en Economie et Politique Maritime, mon ambition, en tant cadre du Ministère de la pêche et de l'Aquaculture de la République de Guinée, travaillant au Centre de Recherche Halieutique, est de contribuer à une meilleure connaissance de la socio-économie du secteur de la pêche en Guinée.

Le travail présenté sous le titre : **Evaluation du marché du poisson de Conakry à travers la consommation par individu : Approche méthodologique**, est d'une importance capitale dans la mesure où il pose les jalons d'une étude qui pourrait être étendue à tout le pays, dans le but de fournir aux décideurs tous les indicateurs nécessaires à l'adoption d'une politique viable de sécurité alimentaire en produits halieutiques.

En dépit des difficultés rencontrées dans la réalisation de ce travail (problème de données surtout), je pense avoir abouti à des résultats qui serviront à l'autorité guinéenne et à d'autres travaux similaires.

Mais, j'insiste sur le fait que ce travail n'est pas parfait. Il doit être amélioré au fur et à mesure que des données de base seront complètes et de meilleure qualité.

Si ce travail a un mérite, je le dois à tous ceux qui de près ou de loin, ont contribué à son aboutissement.

A cet effet, mes remerciements s'adressent :

A mon épouse Jeannette Kolié, qui m'a permis de travailler dans l'insouciance vis-à-vis de l'encadrement de nos enfants.

A Monsieur Abdourahmane Kaba, Directeur Général du CNSHB, dont les bonnes initiatives en faveur de la formation des cadres permettent d'entrevoir des lendemains meilleurs pour la recherche halieutique en Guinée.

A monsieur François Domain, chercheur à l'Institut de recherche en Développement (IRD), pour sa contribution à l'aboutissement de mon dossier de candidature.

A Monsieur Jean Le Fur, chercheur à l'IRD, pour la motivation du personnel chargé de la collecte des données sur le terrain.

A Monsieur Christian Chaboud, Economiste de l'IRD, qui m'a encouragé à opter pour cette formation et pour sa contribution à la réussite de ce travail.

A mes collègues du Département de Socio-Economie (Boubacar Diallo, Mamadou Moussa et Mamadou Fofana) qui ont accepté de se mettre à ma disposition pour le travail à distance, durant le stage.

Aux thésards au laboratoire d'halieutique de l'ENSAR, particulièrement à Laurans Martial et à Emmanuel Chassot, pour leur contribution dans le traitement des données et la relecture, tâches particulièrement délicates.

A Michelle Emmanuelli qui m'a accueilli et traité à Rennes, comme un fils.

Et surtout à mon encadreur Monsieur Jean-Pierre Boude, Professeur économiste à l'ENSAR, dont la disponibilité et les encouragements m'ont toujours stimulé dans le travail.

Evaluation du marché du poisson de Conakry à travers la consommation par individu :

Approche méthodologique

Introduction

La sécurité alimentaire des populations constitue un des quatre objectifs sectoriels identifiés par le Gouvernement de la République de Guinée dans sa politique de développement du secteur de la pêche. Ainsi, le document d'orientation (Guinée vision 2010) affiche comme objectif une consommation per capita de 17 kg de poissons par an en 2007.

Comparativement aux données disponibles sur les pays voisins, ce niveau de consommation recherché reste nettement inférieur à ce qu'il peut être, vu les potentialités de capture dont dispose le pays : 150.000 tonnes en mer¹, 6000 à 8.000 tonnes rien que pour le fleuve Niger et ses affluents². En effet, en 1989 déjà, ce niveau était de 37 kg à Abidjan³. En 1991, il était de 63 kg pour les pêcheurs du delta central du Mali et de 32 kg pour les non-pêcheurs de cette même zone⁴. SOFRECO (2002) donne une consommation de 20 kg en Sierra Leone et 22 kg au Sénégal. Et selon le PMEDP⁵, en

¹ Source SOFRECO qui cite J.M LARTIGUE. Site internet : <http://www.sofreco.com> . ou bien <http://www.Agro-Ind.com> E-mail : agro-ind@sofreco.com.

Titre du document : Union Européenne – Afrique de l'Ouest. Diagnostic stratégique de filières agro industrielle.
Rapport Guinée.

² D'après Mattes, 1991 cité par LOOTVOET B. et SOLIE K. (1992)

³ D'après J.Y.WEIGEL (1989)

⁴ D'après J.Y. WEIGEL et B.Stomal () in Consommation, transformation et commercialisation du poisson dans le delta central du Niger.

⁵

<http://www.sflp.org/fr/003/003/rconsul.doc>

Prise en compte des pêches artisanales dans les politiques de réduction de la pauvreté en Afrique de l'Ouest. Rapport de consultation.

2002, la consommation per capita de poisson a été de 21,4 kg en Gambie, 16,5 kg en Côte d'Ivoire.

En matière de consommation du poisson, les chiffres qui sont régulièrement avancés pour la Guinée (7 kg en 1987, 10 ou 13 kg en 2002) sont parfois contradictoires et reposent sur des estimations dont la méthode est rarement expliquée. Par exemple, LOOTVOET (1991)⁶ donne une consommation de 8,5 kg pour l'année 1987, alors que le Gouvernement guinéen, dans son mémoire⁷ présenté à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés en mai 2001 p. 44, indique le chiffre de 7,4 kg pour la même année, soit une différence d'1 kg par individu. En 2002, SOFRECO (up cite) citant des sources gouvernementales guinéennes a indiqué que le niveau de consommation n'était que de 13 kg par habitant. La même année, le rapport du PMEDP (up cite) signale une consommation de 10,8kg. LOOTVOET (1991) indique que l'objectif des autorités à l'époque était de porter cette consommation à 12 kg en 1995. Mais, dans ses estimations, Fontana A. (1999) qui a trouvé une consommation par habitant en 1997 de 12 kg ajoute que l'objectif des autorités était de porter cette quantité à 17 kg dix ans plus tard.

Pour trouver le niveau de consommation, Fontana A. (1999) a tout simplement divisé la somme des quantités de poisson (estimation des débarquements des pêcheries artisanale et industrielle, les quantités de poisson congelé ou transformé déclarées à l'importation), par la population totale. Cette méthode, qui semble être celle qui a toujours été utilisée par les institutions internationales pour estimer le niveau de consommation du poisson en Guinée, passe sous silence les incertitudes qui s'attachent aux données sources. On le verra plus loin (p. 16), nul ne sait à ce jour quelle quantité exacte de poisson circule sur les marchés guinéens ; puisque les importations et exportations ne sont pas maîtrisées, ainsi d'ailleurs que la production des pêcheries maritimes. En plus, dans les estimations, on oublie toujours la production de la pêche

⁶ Référence à "La pêche artisanale dans un contexte urbain. L'exemple de Dixinn à Conakry." Publié dans les cahiers des Sciences sociales de l'ORSTOM n° 1991.

⁷ Ministère de l'Economie et des Finances. Secrétariat d'Etat au Plan. Programme National d'Action 2001 – 2010 in Mémoire du Gouvernement de la République de Guinée présenté à la troisième Conférence des Nations Unies sur les Pays les Moins Avancés. Bruxelles :Du 14 au 20 mai 2001 p. 54

en eau douce (estimée à 4146 tonnes en 2000)⁸ pour l'autoconsommation et/ou la vente, alors que cette pêche est pratiquée un peu partout sur le territoire sauf en Moyenne Guinée.

En résumé, la maîtrise des flux de produits de pêche reste jusqu'ici un véritable problème en Guinée.

En conséquence, même si on observe une croissance des tendances affichées au fil des années, à l'heure actuelle, on ne dispose pas d'idée précise sur le niveau de consommation de poisson par les populations guinéennes.

Il faut ajouter à ce problème fondamental de données que la question d'augmentation ou non du niveau de consommation est liée à un certain nombre de facteurs comme l'optimisation de l'exploitation des ressources par une surveillance effective de l'activité de pêche maritime (industrielle surtout), le suivi de la nature et de la qualité des produits livrés à la population (catégorie commerciale, état de conservation), la facilitation de l'accès des demandeurs, le niveau des revenus, etc. et le niveau de l'offre traduit ici par les flux d'approvisionnement du marché en poisson.

L'objectif de ce travail est de mieux cerner le problème de la consommation du poisson à Conakry. A terme, il s'agira de répondre à certaines questions précises comme :

- Le niveau actuel de la consommation per capita de poisson dans la capitale. Voir si cette variable change de façon significative selon les origines géographiques des consommateurs, la taille des ménages, selon que le chef du ménage est actif ou inactif, etc.,
- La demande globale de la capitale,
- L'offre disponible pour satisfaire cette demande. Une fois l'offre et la demande connues, il s'agira de voir si elles s'équilibrent,
- L'importance de l'écart (s'il y en a) entre offre et demande,

⁸ D'après la DNPC. Données des préfectures de Kankan, Siguiri, Kissidougou, Fria, Kouroussa, Mandiana et Guékédou.

- Les causes de cet éventuel déséquilibre entre offre totale et demande connue. Ce qui conduit à la recherche des raisons des crises séquentielles qui secouent souvent le marché de poisson,
- Enfin, pour permettre à l'autorité de disposer d'outils efficaces de décisions, un certain nombre d'indicateurs, qui devraient être suivis régulièrement dans le cadre de la sécurité alimentaire de la population, seront identifiés.

Pour réaliser ce travail, des données de quatre enquêtes de natures différentes ont été utilisées :

- Une enquête sur la consommation du poisson par des ménages de la ville de Conakry,
- Un suivi des prix du poisson au marché de Madina, principal marché de la capitale,
- Un suivi des quantités de poisson en transit à la porte de la presqu'île de Conakry, au Km 36,
- Une récolte de données de débarquement et d'exportation de poisson, auprès du service Contrôle de Qualité des produits de pêche, relevant de la Direction Nationale de la Pêche Maritime.

Ce rapport est structuré en deux parties. La première donne d'abord un aperçu des politiques publiques mises en place au cours des années d'indépendance de la Guinée, dans le but d'instaurer une sécurité alimentaire. Ensuite, elle présente les problèmes actuels de la pêche en Guinée et, enfin, elle analyse les flux des produits de pêche en Basse Côte. La deuxième partie traite spécialement de la demande et de l'offre de poisson pour la région de Conakry. Ainsi, la consommation par tête d'habitant est estimée pour cette ville ainsi que les demandes extérieures qu'elle a pu satisfaire et l'offre de poisson destinée à satisfaire cette demande est analysée. Pour finir, le rapport fournit une liste d'indicateurs dont le suivi correct permet de disposer d'outils nécessaires à une gestion efficiente de l'approvisionnement du pays en poisson, pour la sécurité alimentaire des populations.

Première partie : Politique et connaissance du marché des produits de pêche

Chapitre I : Stratégies de sécurisation alimentaire de la Guinée en produits de pêche depuis l'indépendance :

Selon la FAO (2002)⁹, « Les ménages sont en situation de sécurité alimentaire lorsqu'ils sont en mesure de se procurer la quantité nécessaire de produits alimentaires sains, divers et toute l'année pour que les membres de leur famille puissent mener une vie saine et active. Au niveau des ménages, la sécurité alimentaire se définit par la capacité d'obtenir une quantité suffisante de nourriture pour couvrir les besoins alimentaires de tous les membres de la famille, soit à partir d'une production individuelle, soit par le biais d'achats.»

L'analyse rétrospective des politiques publiques des pêches en Guinée permet de situer les étapes importantes de sa maturation politique en matière de sécurité alimentaire de ses populations en poisson.

Pour des raisons historiques¹⁰ cette analyse rétrospective ne remontera d'ailleurs pas assez loin en arrière bien que BOUJU S. (1999) indique la présence de pêcheurs sur les côtes guinéennes depuis la fin du XIX^{ième} siècle. L'analyse se limite à la période d'après l'indépendance en 1958, période au cours de laquelle de véritables mesures ont été prises en vue d'une fourniture de poisson à l'échelle nationale.

A noter que cette histoire politique de la Guinée indépendante est marquée par la rupture de 1984 qui a marqué la fin de la première République (Populaire Révolutionnaire) et la naissance de la deuxième République, libérale.

9

http://www.fao.org/WAICENT/FAOINFO/ECONOMIC/ESN/nutrition/household_fr.stm

Sécurité alimentaire des ménages et nutrition des communautés.

¹⁰ Jusqu'en 1984, la pêche maritime en Guinée était délaissée entre les mains des étrangers. Ce qui peut justifier aussi la négligence des autorités guinéenne vis-à-vis de ce secteur. La signature de l'Accord de Montego Bay relatif à la création des ZEE en 1982, peu avant le changement de Régime en Guinée a été comme un détonateur dans la prise de conscience des Guinéens face à l'importance économiques des ressources halieutiques.

Ref : 43.001R / *Dernière impression le* : 02/12/2004 14:59 / *fichier* : 43R.Mémoire_kope.doc

1 La politique d'autosuffisance alimentaire au cours de la première République

Peu d'informations sont disponibles sur la politique sécuritaire d'alimentation en poisson en place avant 1975, année où les autorités guinéennes avaient créé des Brigades Mécanisées de Pêche¹¹ (BMP), variante maritime des Brigades Mécanisées de Production (BMP), instituées dans tous les Pouvoirs Révolutionnaires Locaux (PRL), instances de base du pouvoir. Les BMP continentaux étaient chargées d'assurer l'autosuffisance en produits agricoles¹² (céréales, tubercules, légumes, viande, etc.) des militants¹³ de l'Arrondissement¹⁴ et de la Région Administrative. Les BMP maritimes quant à elles, regroupaient des pêcheurs artisans qui avaient accès au matériel de pêche à des prix subventionnés par l'Etat. En contrepartie, elles avaient l'obligation de vendre leurs productions à l'Office de la Pêche Maritime Artisanale (OPEMA). Pour promouvoir une production accrue, le pouvoir organisait des compétitions entre les PRL, les Arrondissements, etc. Les meilleurs étaient récompensés et les derniers blâmés.

Dans le domaine de la pêche industrielle, faute d'armement national et en raison du choix politique effectué, les chalutiers des pays socialistes (URSS surtout, Chine, etc.) avaient le monopole de la pêche industrielle dans les eaux guinéennes¹⁵. Ils débarquaient une partie de leurs cargaisons au Port Autonome (PAC) dans les

¹¹ D'après BOUJU (1999), pour faire fonctionner les BMP, le Régime a été obligé de revenir sur sa décision de ne pas voir les Ghanéens et Léonais pêcher en Guinée, parce qu'il n'y avait pas suffisamment de compétence locale. En effet, les pêcheurs Ghanéens avaient été accusés et expulsés du pays pour leur "mutisme coupable sur la présence de bateaux de guerre au large de Conakry pendant les jours qui ont précédé l'agression du 22 novembre 1970". Les Léonais eux avaient été sommés de quitter le pays quand ils refusèrent en masse le rachat de leurs matériels de pêche par l'OPEMA qui voulait redistribuer ce matériel aux pêcheurs regroupés par ses soins.

¹² Chaque BMP était doté d'un tracteur, seul engin agricole à sa disposition pour faire face à sa mission.

¹³ Sous le Régime du Parti-Etat de Guinée, le citoyen Guinéen était de facto un militant du PDG (Parti Démocratique de Guinée).

¹⁴ Les PRL étaient placés sous l'autorité des Arrondissements, lesquels relevaient des Régions Administratives. Ces Régions Administratives se trouvaient à leur tour sous l'autorité de Commissariats Généraux de la Révolution qui étaient enfin en contact direct avec le Pouvoir Révolutionnaire Central.

¹⁵ Selon Lesnoff et al. (1999), ce n'est qu'en 1983 qu'a été signé le premier accord de pêche communautaire autorisant les navires de pêche démersale et de pêche thonière européens à pêcher dans les eaux guinéennes. On peut lire le contenu de ce premier accord, ainsi que les suivants d'ailleurs sur le site <http://www.adminet.com/eur/loi>

installations de l'Office de la Pêche Industrielle (OPI) qui disposait de moyens de distribution à terre dans le but de ravitailler tout le pays en poisson.

Ce système a tant bien que mal fonctionné jusqu'en 1984, année où prit fin le règne de Sékou Touré.

Malheureusement, les archives sur l'activité de ces structures n'ont pas été conservées pour permettre d'illustrer l'efficacité ou non de cette stratégie qui, sur le terrain, faisait voir des résultats positifs, bien que les conditions de production et de distribution furent très pénibles.

2 La politique d'autosuffisance alimentaire en produits de pêche après 1984.

Après le changement de Régime en avril 1984, l'Etat s'est désengagé des circuits de production et de commercialisation¹⁶ des produits, dont ceux de la pêche. Cette nouvelle politique a été affichée dans le Discours - Programme du chef de l'Etat prononcé le 22 décembre 1985. Un Régime libéral étant l'option des nouvelles autorités, l'effort est désormais centré sur la création des bases de soutien à l'initiative privée.

En raison du grand nombre d'emplois¹⁷ qu'elle offre (environ 15 000 emplois directs, selon le PMEDP -2002-) et de l'importance de son apport dans l'alimentation du marché intérieur en poisson, la pêche artisanale a été ciblée dès le départ, pour un développement rapide.

Sans être exhaustif, voici les principales réalisations qui ont pu avoir ou vont avoir comme incidence une augmentation de la production halieutique pour le bien des consommateurs (Tableau 1 et Tableau 2).

¹⁶ Il faut rappeler que lorsque la Révolution s'est radicalisée, le commerce privé avait été interdit en Guinée. L'Etat était le seul à produire et à commercialiser la production nationale. A l'intérieur des frontières, cette situation a été assouplie en 1977, suite à la révolte des femmes de Conakry contre les exactions de la police économique.

¹⁷. Au dernier recensement du parc piroguier et des armateurs, le CNSHB a dénombré 2962 embarcations de pêche dont 902 motorisées ayant des équipages généralement composés de 3 personnes, mais qui peuvent atteindre la dizaine selon l'engin de pêche utilisé et la taille de l'embarcation. Pour les monoxyles non motorisés, l'équipage est généralement composé de 1 ou 2 individus. Si on ajoute à ceux-là les charpentiers de marine, les vendeuses, les fumeuses, etc. on comprend vite la place qu'occupe le sous secteur de la pêche artisanale en Guinée.

La pêche industrielle quant à elle n'aligne généralement qu'une centaine de bateaux qui embarquent chacun un observateur.

Tableau 1 : Les projets de développement de la pêche artisanale guinéenne de 1984 à 1993

Réalizations						
N°	Nom du projet	Début fin	Agence	Préfecture	Objectifs du projet	Montant approx
1	Base de pêche artisanale de Kamsar	1986 - 1995	FAO	Boké	Aménagement, infrastructures, intrants de pêche, crédits	3 405 000 US \$
2	Centre de pêche de Bongolon	1989-1993	CECI	Boffa	Infrastructures, atelier de réparation, fourniture d'intrants, dépôt de carburant, fours de fumage, assistance socioprofessionnelle	900 000 can \$
3	Centre de pêche artisanale de Dubréka/Taboriah	1986-1993	Coop. Italienne	Dubréka/Boffa	Construction de bases de service, fournitures d'intrants, formation, développement communautaire	8790 000 US \$
4	Centre de Motorisation des Barques de Boussoura	1986 - ...	Coop.japonaise	Ensemble littoral	Importation et distribution d'intrants, Formation à l'entretien et réparation des moteurs. Technologies nouvelles	5 380 000 US \$
5	Office de Développement de la Pêche Artisanale et de l'Aquaculture Guinéenne (ODEPAG)	1987-1993	Gouv. Guinéen	Boffa/Conakry	Aménagement. infrastructures de production et de commercialisation, fourniture d'intrants, construction barques	35 000 000 US \$
6	Centre de fumage de Bonfi	1984-1988	Fao	Conakry/Boffa	Vulgarisation et formation au fumage sur four "chorkor"	245 000 US \$
7	Centre de réparation de Landréah	1986-1990	Coop. Canadienne	Conakry	Création d'un atelier de réparation du vire ligne de palangre	60 000 can \$
8	Appui institutionnel DIPA	1992-1994	Fao	Ensemble du littoral	Sécurité en mer, développement communautaire, formation	?
9	Femmes fumeuses	1994 - ?	Coop.canadienne	Conakry	Infrastructures, développement communautaire	300 000 can \$
10	Projet pilote de sécurité en mer	1992 - 1994	Coop.canadienne	Conakry Boffa	Vulgarisation et formation à la sécurité en mer, équipement	362 000 can \$
11	Projet pilote de développement intégré de la pêche artisanale de Kaback	1992-1994	Fao	Forécariah	Base de service, fourniture d'intrants, développement communautaire	1 300 000 can \$
12	Centre fumage artisanal de Benty	1990-1993	Cee	Forécariah	Aménagement, infrastructures, fourniture d'intrants, crédit, formation	1 745 000 Ecus

Source : Ministère de la pêche et de l'aquaculture. Bilan et perspectives de la pêche et de l'aquaculture. 1995. Cité par Chavance (1999).

En 2002, le MPA a procédé à un nouvel inventaire des projets et actions en cours ou achevés. Voici un extrait de cet inventaire.

Tableau 2 : Quelques projets de développement de la pêche artisanale guinéenne de 1994 à 2002

N°	Titre du projet et actions	Site	Année de démarrage	Montant	Bailleurs de fonds	Réalisations effectuées	Mise en service
1	Appui au développement de la pisciculture rurale	Lola, Yomou et Macenta	2001	300.000 US \$	FAO	Construction et aménagement de 56 étangs dans certains villages	En cours
2	Appui au développement de la pêche artisanale et de la pisciculture	N'Zérékoré	1999	6.000.000 Euros	AFD	Construction et empoissonnement d'étangs piscicoles dans certains villages, formation des pisciculteurs	En cours
		Bongolon (Boffa)				Infrastructures : centre de fumage du poisson, éclairage débarcadère, piste d'accès, bloc sanitaire, forage, protection anti-vague, etc.	En cours
		Taboria (Boffa), Kanfarandé (Boké), Matakan (Forécaria)	2002	13.172.368 US \$	BAD	Idem	En cours
3	Micro-projet silo à glace	Koukoudé Bongolon (Boké)	2002	10.000 US \$	FAO	Construction de silo à glace	En cours
4	Suivi contrôle surveillance participative	Matakan (Forécariah), Koukoudé Bongolon(Boffa)	2000	16.000	DFID, FAO, PMEDP	Formation et équipement de pêcheurs en GPS, radar VHF	
5	Aménagement de 7 villages de pêcheurs	Koukoudé(Boffa)	2002	1.012.145 US \$	BM	200 foyers de fumage, etc.	
		Tougifilidi(Boffa)				20 foyers de fumage, etc.	
		Kindiadi(Boffa)				60 foyers de fumage, etc.	
		Kassa (Conakry)				40 foyers de fumage, etc.	
		Djaragbéla (Kouroussa)				40 foyers de fumage, etc.	
	Balandougouba (Mandiana)				Atelier de mécanique, installation de congélateurs solaires		
6	Construction du marché au poisson de Kénien	Conakry	2002	960 millions de Yens	Gouv.japonais	Une unité de vente en gros, une autre de vente en détail, fabrique de glace, etc.	En cours
7	Appui aux femmes fumeuses de Koba et de Koukoudé	Koukoudé et Koba (Boffa)	2001	17.941 US \$	FAO	Rénovation de hangar, de fumoirs, fournitures de matériels de travail, de fonds fonds de roulement	Achevé
8	Appui à la coopérative des mareyeuses de Boulbinet	Boulbinet (Conakry)	2001	7.570 US \$	FAO	Fournitures de matériels de travail et de fonds de roulement	Achevé
9	Construction du port de pêche artisanale de Boulbinet	Boulbinet (Conakry)	1999	899 millions de Yens	Gouv. Japonais	Aménagement complet du port : un bloc administratif, aire de vente du poisson, centre de fumage, jetée, etc.	Achevé

Source : Ministère de la pêche et de l'aquaculture. Bureau de Stratégie et de Développement (2002).

Pour la période 1984 – 1995, ce sont ainsi 53 720 000 dollars des USA, 2 022 000 dollars canadiens, 1 745 000 Ecus qui ont été injectés dans le secteur dans le but d'accroître la production.

Pour la seconde période (1996 – 2002), le cumul des investissements répertoriés dans le tableau se chiffre à 14 536 024 dollars des USA, 6 000 000 d'euros, 1 859 000 000 de yens (japonais) qui s'ajoutent aux premiers.

L'impact de ces initiatives ne peut malheureusement pas être correctement évalué sur le niveau de consommation, à cause des difficultés d'obtention de données fiables citées en introduction Il est important de rappeler que seuls les investissements qui étaient susceptibles d'avoir une incidence à court ou moyen terme sur le niveau de la production, ont été considérés.

En plus de ces initiatives de développement local de la pêche pour une production accrue, dans le cadre de ses accords de pêche avec l'Union Européenne, la Guinée avait prévu un article qui faisait obligation aux bateaux de la Communauté bénéficiant du droit de pêche dans ses eaux, de débarquer à Conakry 200 kg par TJB par an, afin de contribuer à la sécurité alimentaire des Guinéens. Malheureusement, cette bonne initiative a été rendue contournable en 2000 (p. 84).

Parallèlement, la création d'un Centre de Recherche Halieutique en 1985 (actuel CNSHB) permet progressivement, de mieux orienter les prises de décisions en matière d'exploitation et de valorisation des ressources du pays. De même, la création d'un Centre de Surveillance et de Protection des Pêches (CNSP) en 1992, chargé de veiller au respect de la réglementation en matière de pêche permet de dissuader les pêcheurs pirates.

A cela, ajoutons que la libéralisation des initiatives privées a permis :

- L'installation de sociétés de mareyage dont la COGIP et la SONIT sont les plus connues à l'échelle nationale (Tableau 3et annexe 5) en raison du fait qu'elles sont les seules à disposer de chambres frigorifiques pour le détail du poisson. Le tableau 3 décrit dans le détail les capacités de stockage dans l'arrière pays.

Tableau 3 : Emplacements et capacités (en tonnes) des entrepôts frigorifiques de la SONIT et de la COGIP à l'intérieur du pays (septembre 1998)

Emplacement	Capacités COGIP	Capacité SONIT-PECHE
Banankoro	30	35
Boké	30	-
Dabola	30	-
Dalaba	-	5
Diécké	30	10
Farabah	30	-
Forécariah	30	-
Fria	30	-
Gbenko	30	-
Guékédou	30	35
Kankan	30	10
Kindia	30	5
Kissidougou	30	35
Koulé	-	5
Koyama	-	5
Labé	30	35
Linsan	-	10
Lola	30	-
Macenta	50	10
Mamou	30	35
N'zérékoré	50	10
Pita	30	5
Siguiri	30	10
Télimélé	30	-
Capacité totale	640	260

Source : KEITA D. et KEITA M.T (1998)

- l'installation de fournisseurs d'intrants de pêche comme la Société de Commerce et de Financement, FUTURELEC, CONATRADING, ...

L'effet combiné de tous ces efforts s'est traduit par une augmentation, bien que mal maîtrisée, du niveau de consommation des produits halieutiques en Guinée. Ainsi, selon les estimations officielles, on est passé de 7 kg par tête d'habitant en 1987 à 13 kg en 2002, ce qui représente une augmentation de 85,7% en 15 ans.

Chapitre II : Situation économique et limite des données existantes

1 Situation économique de la pêche en Guinée

1.1 Etat des lieux

Une vaste action a été engagée par le gouvernement dans la seconde moitié des années 1990, qui a permis d'enregistrer des résultats encourageants. La croissance du secteur a été supérieure à 10% en moyenne par an pour la période 1987-1998. La contribution de la pêche a pu atteindre 0,93% an au cours des années 1998, 1999 et 2000. La contribution de la pêche aux recettes de l'Etat s'est établie 7 200 000 000 de francs guinéens en moyenne par an durant cette période. La consommation des produits de la pêche est passée de 7,4 en 1987 à 13 kg en 1997. La pêche a en outre entraîné la création de plus de 30 000 emplois directs.

Pour la période 2002 – 2007, le Gouvernement a retenu les objectifs de développement suivants pour la pêche :

- aménager, et exploiter rationnellement les ressources, afin de préserver les écosystèmes
- développer la recherche, et des systèmes efficaces de suivi-contrôle-évaluation
- contribuer à la sécurité alimentaire par une augmentation de la consommation par tête d'habitant de 13 kg en 1997 à 17 kg en 2007
- Mieux intégrer les activités de pêche à l'économie nationale, par une valorisation des produits de pêche

La réalisation de ces objectifs implique d'abord de résorber les multiples contraintes qui entravent le développement rapide du sous secteur de la pêche.

1.2 Les contraintes actuelles de la pêche

En dépit des progrès accomplis, le sous secteur de la pêche demeure toujours confronté à de nombreuses contraintes qui peuvent être résumées ainsi :

1. Gestion peu rationnelle des ressources halieutiques, due à la faiblesse du niveau de connaissance des ressources, et l'insuffisance des moyens de leur protection. En effet, le CNHSB ne dispose pas de moyens pour effectuer régulièrement des campagnes d'évaluation du stock. A ce titre, on espère que

l'acquisition du bateau de recherche, offert par le Gouvernement japonais en début 2003, permettra de combler ce déficit. Quant au CNSP, il multiplie ses bases de surveillance en vue de réduire la pression qu'exercent les chalutiers côtiers sur la ressource. Ainsi, la base de surveillance de Kaléah a été rénovée en 2001 et la construction d'une nouvelle base est envisagée à Koukoudé. Pour contenir la pression qu'exerce la pêche pirate sur les ressources côtières, le CNSP a obtenu, en 2000, un financement de la FAO en vue de lui permettre de prendre en charge les frais de participation des pêcheurs artisans à l'effort de surveillance de la zone côtière¹⁸.

2. La faible contribution à la sécurité alimentaire des populations : la consommation par habitant est de 13 kg, contre une moyenne sous régionale de 20 kg. Sans parler de la répartition inégale de la consommation sur le territoire national. Alors qu'en zone maritime la consommation atteint 21 kg/habitant, elle se situe à environ 5 kg dans l'arrière pays.

La pisciculture qui aurait du réduire cette inégalité est encore à l'état embryonnaire. En effet, en dehors de l'expérience de la SOGUIPAH, ce n'est qu'en 2001 que la Guinée a envisagé le développement de pisciculture à travers le projet PPGF qui vise à apporter un soutien au développement de la pisciculture rurale dans les préfectures de Macenta, N'Zérékoré et Lola.

La faiblesse de l'approvisionnement du pays en produits de pêche est la résultante de l'insuffisance des infrastructures (port, installation de conservation, de transformation et de commercialisation), du manque de crédit spécifique, de l'enclavement des lieux de production et de la fragilité des organisations socioprofessionnelles de la pêche.

3. la faible contribution de la pêche moderne à la création d'emplois
4. la faible contribution de la pêche industrielle aux recettes en devises
5. Inexistence d'un armement national de pêche industrielle.

¹⁸ Les effets bénéfiques de cette intervention sont exposés sur le site <http://www.fao.org/french/newsroom/focus/2003/sflp4.htm>.

1.3 Stratégie de développement de la pêche et de l'aquaculture

L'objectif stratégique du Gouvernement est de permettre au sous secteur de la pêche d'atteindre un taux de croissance de 12% à l'horizon 2010. Cet objectif ambitieux devrait passer par les mesures suivantes :

- a) Renforcement rapide et efficace de la surveillance des pêches;
- b) Intensification des activités de recherche halieutique ;
- c) Appui au développement de la Pêche Artisanale;
- d) appui à la réalisation des infrastructures de stockage, de traitement et de conditionnement pour la valorisation des produits de pêche,
- e) Renforcement des capacités techniques nationales
- f) Développement de la pêche continentale à travers, la recherche pluridisciplinaire, l'aménagement hydraulique des zones de pêche et la fourniture d'intrants ;
- g) Amélioration du cadre juridique, promotion des investissements privés, et désengagement de l'Etat des activités de production ;
- h) Amélioration de la gestion des flottes étrangères, et promotion d'une flotte privée nationale.

L'efficacité de ces stratégies est nécessairement conditionnée par une maîtrise des statistiques sur le secteur halieutique. Ce qui est pour le moment difficile comme le témoignent les difficultés d'obtention de données complètes sur les activités tant en amont qu'en aval de la filière.

2 Problèmes de données relatives au commerce de poisson :

Les données actuellement disponibles sur les produits halieutiques en Guinée proviennent de plusieurs sources, ayant malheureusement en commun le défaut de ne fournir que des informations partielles et parfois tronquées.

Ces données peuvent être obtenues au niveau des services suivants :

2.1 Sources des données

2.1.1 Le CNSHB :

Depuis 1995, ce Centre dispose d'un système d'enquêtes qui lui permet d'estimer, en ce qui concerne le centre d'intérêt de ce travail, les quantités de poisson débarquées au Port Autonome de Conakry (PAC), les mises à terre de la pêche artisanale maritime.

a) Débarquement de poisson au Port Autonome de Conakry (PAC) : Grâce à un suivi quotidien des débarquements de poisson congelé au PAC, le CNSHB est aujourd'hui en mesure de chiffrer l'essentiel du volume de poisson congelé qui entre en Guinée par voie maritime. Malheureusement, il lui manque les données relatives aux exportations qui sont effectuées à travers ce même port.

b) Débarquements de poisson de la pêche artisanale : Grâce à son réseau d'enquêteurs déployés sur 21 ports de pêche artisanale maritime, le CNSHB estime la production de la pêche artisanale guinéenne. Cette évaluation est en cours depuis 1995.

Si le Centre a pu maintenir le rythme de production d'un bulletin statistique par an, résumant les tendances observées dans le secteur de la pêche, il est toutefois utile de noter ses faiblesses qui se résument à la limitation de ses efforts aux estimations de débarquement. On ignore, par exemple, la part de cette production qui est destinée à l'autoconsommation ou à la transformation ou encore, comment elle est répartie entre les marchés, etc. Ce manque de données est illustré par LE FUR dans la Figure 1.

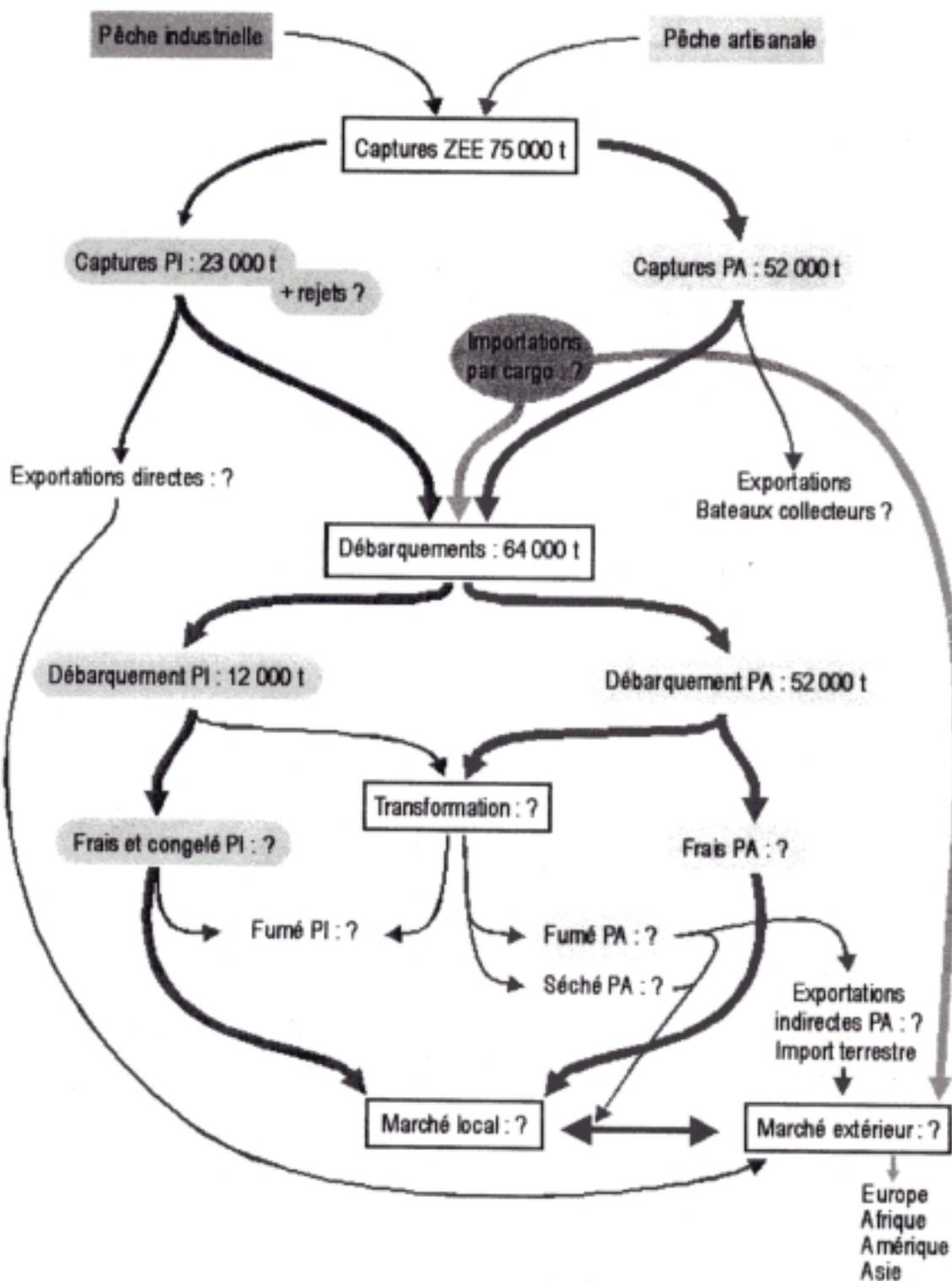


Figure 1 : Organigramme de la pêche maritime guinéenne en 1998. D'après J. Le Fur, 2001.

NB: En 1996, le système d'enquête de l'Observatoire des pêches du CNSHB avait été étendu au commerce du poisson. Ainsi, sur les ports, ces enquêtes permettaient le relevé des prix au producteur des principales espèces de poisson débarquées par la pêche artisanale, les prix post fumage et les quantités d'ethmalose expédiées vers les marchés par les débarcadères échantillonnés. Sur les marchés, le travail des enquêteurs consistait en premier lieu, à relever les volumes (en rapport avec les provenances) d'ethmalose fumé, de ketiakh et de silure fumé ; puis à relever les frais de transport et d'entreposage de ces produits. En seconde position, ils procédaient à un suivi des prix de gros et de détail de ces mêmes produits auxquels s'ajoutait cette fois, le poisson congelé. Ces enquêtes ont été stoppées en mars 1998.

Par rapport à la situation des marchés, le bulletin de 1997 (extrait en annexe 6 a) donne une idée de ce qui se passe à l'arrière pays.

En plus du fait de fournir des données pour l'élaboration du Bulletin Statistique, les résultats d'enquête de l'Observatoire servent aussi à formuler des recommandations pour le ministère de tutelle, à travers le Rapport Scientifique et Technique de Conjoncture (second périodique du CNSHB).

c) Les quantités de poisson déclarées en transit Km 36 : En service depuis seulement mai 2002, l'enquêteur posté au Km 36 relève les déclarations de quantités de poisson, (frais, congelé, fumé) en transit pour les divers marchés. Ces données sont intéressantes, mais insuffisantes pour une bonne appréciation des tendances du marché au poisson de la Basse Côte, à plus forte raison de la Guinée tout entière. En effet, elles ne peuvent donner aucune idée des quantités de poisson que les débarcadères au nord de Conakry livrent aux marchés de Fria, Boffa, Boké, Sangarédy, situés également du côté nord (annexes 2 et 3). De même les flux de poisson provenant de Forécariah et qui entrent à Conakry par voie maritime échappent aux enquêtes du Km 36.

2.1.2 La Direction nationale des Douanes (DND):

La DND enregistre sur support informatique des données d'importation et d'exportation de produits de pêche (voir exemple en annexe 8 a et b). Mais malheureusement ces données ne concernent que les activités du PAC, du Port

minier de Kamsar et de l'aéroport international de Gbessia-Conakry. Cette faible couverture spatiale est particulièrement dommageable en ce qui concerne les statistiques de poisson (Tableau 4).

Tableau 4: Quantité de poisson enregistrée à l'importation aux postes du service de conditionnement et de Contrôle de Qualité de Koundara de janvier à juin 2000

Période	Nombre de colis	Poids approximatif par colis	Poids total (kg)
Janvier à Mars	5 887	De 50 à +100 kg	441 525
Avril à juin	2 600	De 50 à +100 kg	195 000
Total	8 487		636 525

Source : Service du conditionnement et de Contrôle de Qualité des produits de Koundara (Août 2000)

Ce sont donc près de 637 tonnes de poisson fumé ou séché qui ont été mises sur le marché guinéen à travers le seul poste de Koundara pendant le premier semestre de l'année 2000. Sachant que du poisson est importé en Guinée à travers les postes de Gaoual, Mali, Siguiri et Mandiana (mais en plus faible quantité), on peut facilement imaginer le déficit de données.

2.1.3 – Le service de Contrôle de Qualité de la DNPM

Ce service est de création récente ou du moins n'entretient des fiches de débarquement et d'exportation de poisson que depuis peu. Les premières données dont il dispose datent de 1997 seulement. Ces données sont relatives aux activités de débarquement et d'exportation de poisson congelé au PAC, ainsi qu'aux exportations à partir de l'aéroport de Gbessia-Conakry. Elles sont consignées dans des rapports archivés sous format papier.

Il faut insister sur le fait qu'à l'instar des statistiques douanières, les données de ce service ne couvrent pas l'ensemble des points à partir desquels du poisson est importé en Guinée ou exporté vers l'étranger. Même sur la zone de Conakry, ses relevés sont insuffisants. Ainsi, les départs vers la Sierra Léone, le Libéria ou le Sénégal¹⁹ n'apparaissent nulle part dans les rapports consultés.

¹⁹ On peut les constater à Boussoura ou à Kassa.

2.2 Imperfection des données :

Dans l'ensemble, les données actuellement disponibles sur le commerce du poisson en Guinée souffrent des maux suivants : faible couverture spatiale et temporelle et manque de valorisation de la plupart d'entre elles.

3 Raisons du choix de limitation de l'effort d'investigation à Conakry

A cause de ce manque de données, du manque de moyens et de temps matériel permettant de sillonner l'ensemble des endroits susceptibles de fournir des données sur le commerce du poisson en Guinée, il s'était avéré plus raisonnable de limiter les efforts à Conakry.

3.1 Les avantages de ce choix

- il est relativement plus facile de trouver des données ou informations à Conakry (dans les administrations) qu'ailleurs,
- La proximité évite de tomber dans les problèmes de déplacement,
- Conakry est le plus grand marché du pays avec environ le quart de la population guinéenne,
- son statut politique (capitale) et sa situation en bordure de mer en font un marché particulier.

3.2 Inconvénients de ce choix

Conakry est très favorisé par rapport au reste du pays. Il abrite le Port de pêche industrielle, de nombreux points de débarquements de la pêche artisanale et concentre de nombreux salariés. En conséquence, le niveau de consommation du poisson y est logiquement plus élevé que partout ailleurs en Guinée (exception faite des campements de pêche)

Chapitre III : Analyse descriptive des flux commerciaux du poisson en Guinée maritime

1 Généralités sur la Guinée Maritime

La Guinée maritime (annexe 1 et 2) ou Basse Guinée ou encore Basse Côte est une des quatre régions naturelles de la Guinée. Couvrant une superficie de 36 200 Km², elle se situe à l'ouest du pays et s'ouvre sur l'atlantique sur une distance, à vol d'oiseau, de 350 km.

Au Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 1996 (le dernier), elle regroupait 2.560.011 habitants (36% de la population totale du pays) (Tableau 5). Relèvent de la Guinée Maritime les préfectures de Boffa, Boké, Fria, Kindia, Télimélé, Forécariah et la région spéciale de Conakry qui comptait à elle seule 1.094.075 personnes (42,73% de la population de Basse Côte) et aujourd'hui à peu près 2.000.000 soit le quart de la population guinéenne qui est estimée à 8 274 000 habitants en 2001 (UNICEF, 2002)²⁰.

Tableau 5 : Population résidente de la Guinée Maritime par préfecture (1996)

Préfecture	Population
Conakry	1 094 075
Boké	294 314
Kindia	288 007
Télimélé	227 714
Forécariah	201 193
Boffa	156 949
Dubréka	131 750
Coyah	85 106
Fria	80 903
Total	2 560 011

Source : DNS - Résultats du RGPH 1996

Une des particularités de cette zone côtière est qu'elle concentre pratiquement toutes les grandes unités industrielles du pays : la Compagnie des Bauxites de Guinée (CBG) sise à Kamsar/Sangarédi, la Compagnie FRIGUIA à Fria, la Société des Bauxites de Kindia (SBK) à Kindia, la SALGUIDIA à Forécariah, l'usine de

²⁰ Données disponible sous <http://www.unicef.org/french/sowc03/tables:table1.html>

ciment, la Société de Brasserie de Guinée (SOBRAGUI) et quelques petites usines à Conakry.

En plus de ces grandes sociétés minières (CBG, SBK, FRIGUIA), le fait d'abriter la capitale politique et économique (Conakry) fait de la Basse Côte la zone où sont concentrés les hauts fonctionnaires nationaux et internationaux, ainsi que de nombreuses unités de la défense et de la sécurité nationale. L'ensemble de ces facteurs combinés à la pauvreté plus accentuée partout ailleurs qu'à Conakry (tableau 6) font de la Guinée Maritime un grand foyer d'attraction des migrations et donc un marché intéressant pour le commerce du poisson dont le prix reste largement inférieur à celui de la viande (2000 à 2500GNF/kg de chinchard, 3000 GNF/kg de maquereau contre 4000 GNF pour la viande en 2002). En 2000, la densité humaine était de 2429 habitants au kilomètre carré à Conakry contre 31 dans le reste de la Basse Guinée et en Moyenne Guinée, 14 en Haute Guinée et 34 en Guinée Forestière (DSRP 2000).

Tableau 6 : Indicateurs de pauvreté en Guinée : variations régionales

	Total	Zones urbaines sauf Conakry	Zones rurales	Conakry	Basse Guinée	Moyenne Guinée	Haute Guinée	Guinée Forestière
Incidence (% avec moins de 300\$ par an/personne)	40	24	52	7	42	51	62	33
Profondeur (écart entre dépenses et 300\$ par an/personne, %)	13	7	18	1	14	17	23	9
Contribution à la pauvreté nationale (%)	100	9	88	3	22	28	32	15
Part de l'alimentation dans les dépenses (%)	50	43	61	36	51	61	55	57
Accès à l'eau potable (%)	52	49	45	80	43	45	47	48
Electricité comme principale source d'éclairage (%)	19	30	0	87	14	3	4	2
Taux de mortalité infantile (‰)	98	79	116	74	92	100	129	126

Source : Extrait du Document Intérimaire de Réduction de la Pauvreté (DSRP) octobre 2000

Ces données confirment ainsi les résultats de l'Enquête sur les Migrations et l'Urbanisation en Guinée²¹ (1993), selon lesquels, l'urbanisation en Guinée se caractérise par une macrocéphalie importante. La part de Conakry qui était de 59% en 1983, est passée à 66% en 1993.

Ces mêmes tendances apparaissent quand on se réfère aux moyens d'éclairage des ménages par zone géographique du pays, comme le montre le tableau 7

Tableau 7 : Distribution des ménages selon le type d'éclairage et le milieu d'habitation, 1996 (%)

Région	Electricité	Gaz	Bois	Pétrole	Bougie	Autres et non déclarés
Basse Guinée	10,5	1,6	13,6	71,0	0,9	2,4
Moyenne Guinée	2,6	0,3	36,7	58,0	0,6	2,0
Haute Guinée	2,7	1,1	16,8	75,2	1,3	2,9
Guinée Forestière	0,7	0,7	8,9	84,7	1,2	3,8
Conakry	60,0	0,2	0,3	30,3	7,2	2,0
Guinée	12,5	0,7	17,1	65,1	1,9	2,6
Urbain	41,0	0,7	1,0	50,6	4,6	2,1
Rural	0,8	0,8	23,7	71,1	0,8	2,9

Source: Diallo 1999, cité par le PNUD. Site : <http://193.220.170.131/pnud/Html/rndhgn98-6x.htm>

On voit nettement à travers ces deux tableaux que toutes les conditions sont réunies pour favoriser une concentration de la population en Basse-Guinée, surtout à Conakry : accès à l'eau potable, à l'électricité, aux soins de santé, etc.

Dans le domaine de la pêche, ce sont plus de cent débarcadères comptant chacun au moins cinq embarcations de pêche qui ont été recensés, en 1992, le long de la côte guinéenne (annexe 3 a).

²¹ <http://www.insah.org/remuao/PLAQGUI2.HTM>

L'Enquête sur les Migrations et l'Urbanisation en Guinée (EMUG) a été réalisée de mars à juillet 1993 sur l'ensemble du territoire national pour évaluer l'ampleur et les nouvelles orientations des flux migratoires. Elle a été menée conjointement par trois institutions nationales. Plus de 7 000 ménages et 54 000 personnes ont été enquêtés et 14 700 itinéraires migratoires ont été recueillis auprès des enquêtés de 15 ans et plus

Une actualisation de ce recensement (résultats définitifs encore indisponibles) signale une augmentation de l'ordre de 50% du nombre des points de débarquements situés le long de la côte guinéenne.

Le manque de moyens de conservation du poisson frais malgré la grande importance du potentiel énergétique du pays ²², l'enclavement de la majorité de ces débarcadères et le fait que la mangrove puisse encore fournir du bois pour le fumage font que la production de cette multitude de points de débarquement est à 80% destinée au fumage (SYLLA M. 1996 qui cite CEOUGNA 1987). Toutefois, en raison du pouvoir d'achat plus élevé et de l'existence de moyens de conservation du poisson frais à Conakry en particulier, le fumage y est moins pratiqué.

Le fumage de poisson, l'agriculture extensive, l'extraction artisanale du sel et les coupes des bois (de chauffe et d'œuvre) pratiqués en Basse Guinée exercent une forte pression sur les ressources ligneuses. Selon l'Agence des Nations Unies en Guinée (2000) et Anonyme (?)²³, la mangrove guinéenne couvrait une superficie de 350 000 ha en 1965. Aujourd'hui, il n'en reste que 250 000 ha ; ce qui représente une diminution de 4,2% par an. Cette demande en bois et en charbon est devenue si inquiétante qu'en 2001, l'autorité supérieure a interdit tout transit de ces produits sur la côte.

2 Organisation des circuits commerciaux du poisson en Guinée Maritime

A la suite des définitions données par de nombreux économistes et selon COUTY P. (1982), «par circuit commercial, on entend la succession d'intermédiaires et de marchés par lesquels passe un bien ou un ensemble de biens depuis le

²² La Guinée dispose d'un potentiel énorme de fourniture d'énergie hydroélectrique. Selon les données publiées dans "Guinée Vision 2010, ce potentiel est de :

- 975 MW 3 496 GWh/an pour le barrage de Souapiti-Kaléta sur le fleuve Konkouré en Basse-Guinée,
- 90 MW 367 GWh/an pour le barrage de Fomi sur le Sankarani en Haute Guinée
- 40 – 60 MW pour le barrage de Guildé sur le Cogon au nord ouest de la Guinée.
- 48 MW pour le barrage de N'zébéla en Guinée Forestière au sud est du pays
- 14 MW pour le barrage de Kogbédou en Haute Guinée
- 8 MW pour le barrage de Nongoa en Guinée Forestière.

²³ <http://193.220.170.131/CD-ENV/Etatlieux.html> : L'environnement en Guinée : Etat des lieux et perspectives à l'horizon 2010.

Voir aussi http://www.mirinet.com/gn_env/BASSEGUINEE.html

producteur jusqu'au consommateur. » BARIS et COUTY (1981) sont plus précis en caractérisant le circuit comme une succession d'intermédiaires et de lieux par lesquels transitent, pendant une période définie, des flux :

- de produits (allant du producteur au consommateur),
- de monnaie (allant du consommateur au producteur) et
- d'informations sur la demande et l'offre (circulant dans les deux sens).

En considérant ces trois dimensions des circuits commerciaux, il se pose un certain nombre de difficultés qui contraignent à ne présenter qu'une analyse des flux de produits allant des producteurs vers les consommateurs. Ces difficultés empêchent l'analyse des flux de produits allant dans le sens contraire, ainsi que l'appréhension des flux monétaires ou d'informations circulant entre les agents.

2.1 Difficultés d'appréhension des circuits commerciaux du poisson

➤ *Difficulté d'identification des acteurs :*

Sans une connaissance précise des agents impliqués dans ces activités, il est illusoire de chercher à mesurer les flux monétaires ou d'informations qui circulent entre eux. Il se trouve que ces agents sont nombreux et leurs relations complexes déterminent des modes d'organisation totalement différents ou tout au moins nuancés, même si les produits commercialisés et les marchés visés sont les mêmes. Ainsi, si une catégorie de pêcheur vend sa production à l'état frais sur la plage, une autre transforme la sienne avant de la vendre sur le débarcadère, tandis qu'une troisième catégorie ira vendre pour elle, après transformation, sur les marchés urbains, etc. Ces opérations d'achat, de transformation, de vente ou tout simplement d'acheminement du produit impliquent souvent des relations conjugales, d'amitié, de partenariat, etc. comme l'ont constaté tous ceux qui se sont intéressés à ce domaine en Afrique. Traitant uniquement des vendeurs de poisson en Guinée, FAUTREL et al²⁴ (1997) les ont regroupés en trois catégories à savoir les grossistes, les demi-grossistes et les détaillants.

²⁴ Fautrel et al (1996) décrivent les types de produits de pêche commercialisés en Guinée et hiérarchisent sommairement les commerçants de poisson en grossistes, demi-grossistes et détaillants.

➤ ***Difficulté d'identification des flux d'informations :***

Par rapport aux flux d'informations, la faible couverture de la Guinée par le réseau moderne de télécommunication²⁵ fait que jusqu'à maintenant, l'information circule essentiellement de manière informelle (de bouche à oreille ou par lettre transmise main à main) entre les différents partenaires. Ainsi, les commerçants écrivent parfois le contenu de leur panier de poisson sur l'emballage. Ou bien les informations sur l'offre et la demande sont échangées sur les marchés, gares routières, devant les magasins, etc. partout où les rencontres sont possibles, comme l'a noté WEIGEL (1989). Parmi les mareyeurs locaux opérant en Guinée, il n'y a que la SONIT et la COGIP qui disposent d'un réseau de communication téléphonique permettant de réguler l'offre sur les différents marchés.

➤ ***Difficulté d'évaluation des flux monétaires :***

Les sources de données exploitées ici ne permettent pas de donner une indication quelconque sur les flux monétaires qui circulent entre les fournisseurs de poisson et leurs clients,

➤ ***Difficulté d'évaluation des flux de produits achetés sur les marchés de vente en contrepartie du poisson vendu :***

S'il est plus facile de savoir ce que les pêcheurs artisans ou leurs épouses achètent après la vente de poisson (denrées alimentaires, vêtements, biens manufacturés, pièces de rechange pour l'unité de pêche, ...), il n'en est pas de même pour les gros commerçants de poisson transformé ou de poisson frais qui chargent des tonnages pour des marchés éloignés de l'intérieur du pays ou de l'étranger.

Certains parmi ces derniers envoient du poisson salé - séché au Sénégal d'où ils ramènent du poisson fumé ou braisé-salé-séché (ketiakh), des matériels de pêche ou du sel.

²⁵ D'après mémoire du Gouvernement présenté à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés en mai 2001 p. 44, en 2000, la Société de Télécommunication de Guinée (SOTELGUI) n'avait que 35.297 abonnés (lignes fixes), 7.192 abonnés (cellulaire), 1500 utilisateurs d'Internet.

Parmi les sociétés de mareyage qui visent le marché européen ou asiatique, ce sont les sociétés CONATRADING et PROGUI qui ramènent des matériels de pêche (moteurs, filets) qu'ils fournissent (en crédit) aux pêcheurs artisans en vue de garantir leur approvisionnement en poisson frais par ces derniers.

Quant aux mareyeurs partis vers l'intérieur du pays, ils peuvent en ramener des produits agricoles (huile rouge, igname, banane, etc.) ou revenir tout simplement avec de l'argent liquide.

Dans le cadre de ce travail, il ne sera pas possible de détailler tous ces points. Une telle finesse aurait nécessité une investigation beaucoup plus lourde, pour le moment impossible. Ainsi, il sera question d'indiquer tout simplement les origines et destinations des produits par grands types, donner une idée des flux de marchandises et les analyser lorsque les données sont disponibles.

3 Analyse des flux de produits de pêche en Basse Côte

3.1 Sources des données analysées :

D'ordinaire, l'analyse des flux de marchandise se fait sur la base de consultation de documents écrits tenus par les transporteurs ou les administrations. C'est ainsi que COUTY et DURAN au Tchad, WEIGEL en Côte d'Ivoire, CHABOUD. au Sénégal, ont pu montrer l'importance respective des marchés de destination des produits de pêche. Malheureusement, dans le contexte guinéen actuel, ce genre de document n'existe pas ou est difficilement accessible. On l'a vu, les données officielles ne couvrent qu'une faible partie du territoire national et sont le plus souvent tronquées.

Ainsi, les données des douanes ne concernent que le port de Kamsar, le Port Autonome de Conakry et l'aéroport international de Gbessia-Conakry, ignorant ainsi tous les transits aux autres postes frontaliers du pays. De même les données fournies par le service de Contrôle de Qualité ne concernent que les activités du PAC et de l'aéroport international de Gbessia-Conakry. Quant au système d'enquêtes socio-économique de l'Observatoire des pêches qui effectuait le relevé des quantités de poisson transformé expédiées à partir d'un échantillon de débarcadères et qui était

opérationnel sur les principaux marchés au poisson du pays, il a été abandonné faute de budget de fonctionnement.

Pour toutes ces raisons, cette analyse ne peut pas être assez approfondie. Elle présentera les données relevées entre mai 2002 et avril 2003 au Km 36, celles relevées par le service de Contrôle de Qualité au cours de la période où il a pu le faire et pour laquelle les données sont disponibles. Enfin, à titre illustratif, l'analyse présentera les données obtenues à la frontière avec le Sénégal et sur les principaux marchés du pays en 1997.

3.2 Les flux de commercialisation du poisson congelé:

Le poisson congelé est débarqué au PAC (le seul en Guinée). En 2002, le volume des débarquements relevés par le CNSHB a été de 29649 tonnes²⁶. Il est toutefois de plus en plus remarqué un débarquement incontrôlé de poisson congelé sur les ports de pêche artisanale comme Boulbinet, Kamsar, etc.

Pour le ravitaillement des marchés de l'intérieur, les circuits de distribution partent du PAC et se dirigent vers les plus faciles d'accès ou ceux particulièrement intéressants comme Banankoro (zone diamantifère) et Diécké, zone d'implantation de la Société GUInéenne de Palmiers et Hévéa (SOGUIPAH).

Les principaux acteurs impliqués dans ce commerce sont la COGIP et la SONIT (annexe 5) auxquelles il faut ajouter un réseau de mareyeuses évoluant à titre individuel.

Pour la période située entre mai 2002 et avril 2003, le tableau 8 décrit la situation des quantités de poisson congelé qui ont transité au Km 36.

²⁶ Pour la même année, le même lieu et sur le même type de produit, le service de Contrôle de Qualité a noté 30 192 tonnes, traduisant les difficultés dues aux méthodes de collecte et de traitement des données. Pour les calculs, ce sont les résultats du CNSHB qui ont été retenus, en raison du fait que sevice dispose d'une chaîne de traitement de l'information plus fiable.

Tableau 8 : Quantité de poisson congelé provenant de Conakry déclaré en transit au Km 36 entre mai 2002 et avril 2003 pour les villes de l'intérieur.

Destinations	Poids (tonnes)	%
Kankan	1410	15,31
N'Zérékoré	1393	15,12
Siguiiri	851	9,24
Kissidougou	704	7,64
Banankoro	701,55	7,62
Faranah	696	7,56
Guékédou	521,2	5,66
Macenta	441	4,79
Labé	373	4,05
Kindia	358,68	3,89
Bamako	304	3,30
Mamou	243,8	2,65
Fria	186	2,02
Macenta/N'Zérékoré	178	1,93
Pita/Dalaba	101	1,10
Autres	747,74	8,12
Total	9209,97	100

NB: Une quantité de 300 kg a été enregistrés en provenance de Boffa pour Conakry, correspondant à un débarquement de cartons de poisson congelé à partir de débarcadère de pêche artisanale.

Le tableau 8 montre que les grands centres urbains de l'intérieur sont les plus visés. Ainsi, Kankan, N'zérékoré, Siguiiri, Banankoro, viennent en tête en raison de la taille de leurs populations résidentes (annexe 9) et/ou du poids des réfugiés (cas de Guékédou, Kissidougou et Faranah). Selon les Nations Unies (2002), « *la moitié de la population de Forécariah est composée de réfugiés. Avant les crises, le centre urbain de Guékédou avait une population de 20.000 habitants alors qu'il en compte aujourd'hui près de 150.000. Les chiffres officiels ... indiquent un nombre significatif dans les autres centres comme N'zérékoré, Macenta, Kissidougou ou Kankan.*²⁷ »

Une seconde remarque est que les villes côtières (Boké, Boffa, Fria, Coyah et Forécariah) ne sont presque pas desservies en poisson congelé. Cela est dû tout simplement à leur proximité par rapport aux centres de débarquement du poisson frais de la pêche artisanale, dont la qualité est supérieure à celle des chinchards, sardinelles et maquereaux commercialisés par les plus gros mareyeurs.

²⁷ Système des Nations Unies en Guinée. Sécurité et instabilité sous-régionale. Etat des lieux.

On constate également la relative faiblesse de la part du marché de Labé (373 T). Ce qui semble expliquer sa position en bout de ligne de desserte et la prépondérance des produits séné-gambiens sur le marché foutanien du centre. En 1997, le CNSHB avait enregistré sur le marché de Labé 530 tonnes de ketiakh (produit d'origine exclusivement sénégalaise) et sur les 25 tonnes d'ethmalose fumé arrivées dans les entrepôts de ce marché, 16 venaient aussi du Sénégal.

Enfin, il est intéressant de noter que 304 tonnes de poisson congelé ont été déclarées destinées au marché de Bamako en République du Mali. En référence à la situation décrite par LOOTVOET. et SOLIE (1992) qui faisaient état de nombreuses difficultés d'accès aux marchés de Kankan et de Siguiri, cette nouvelle destination des produits de pêche a été ouverte grâce à l'amélioration du réseau routier après l'an 2000. Si l'acheminement de poisson congelé à Bamako est une nouveauté pour la Guinée, il n'en est pas de même pour les autres pays limitrophes du Mali ayant une ouverture sur la mer. En 1997, BRIAN O'RIORDAN se référant à Alexis KALAMBTY²⁸ avait écrit : « *le poisson de mer arrive de Côte-d'Ivoire, du Sénégal, de Mauritanie. Il coûte moins cher que le poisson du fleuve (1300 contre 750 FCFA). Le poisson qui vient de Mauritanie est particulièrement abordable puisqu'il se vend autour de 450 francs le kilogramme.* » Selon lui, cette ouverture du marché au poisson de mer a été favorisée par l'adoption de l'Atiéké (recette d'origine ivoirienne dont la préparation nécessite du poisson marin), par les Maliens. Que ce changement d'habitude alimentaire soit favorable au poisson marin ou pas, l'argument économique semble le plus déterminant dans cette percée du poisson de mer à Bamako.

En plus de cette distribution de poisson congelé à l'échelle nationale, une certaine quantité est exportée vers le marché étranger dont seulement quelques pays de l'Europe sont nommément cités (tableau 9).

²⁸ Kalambty a titré son article : « **Invasion du poisson de mer** » dans la revue *Bonga* en novembre 1997

Tableau 9 : quantité de poisson enregistrée à l'exportation au PAC

Destination	Années				%
	1999	2000	2001	Total	
indéterminée	613	2 280	3 112	6 004	<i>86,1</i>
Grèce	0	445	0	445	<i>6,4</i>
Espagne	0	414	0	414	<i>5,9</i>
Italie	0	96	0	96	<i>1,4</i>
Angleterre	0	14	0	14	<i>0,2</i>
Total	613	3 249	3 112	6 973	100

Source : DNPM. Contrôle de Qualité (2002).

3.3 Les flux commerciaux des produits frais et des produits fumés légèrement :

On désigne par poisson fumé légèrement ou fumé court²⁹, celui dont le temps de fumage n'a pas excédé 7 à 8 heures (SYLLA 1996). Le produit de ce traitement se conserve au plus pendant 48 heures.

Quant au poisson frais (glacé ou non) il est celui débarqué directement des embarcations de pêche artisanale ou des petits chalutiers côtiers qui effectuent des sorties journalières.

3.3.1 Les marchés intérieurs

Ces deux types de produits sont très facilement altérables en raison du climat constamment chaud (27°C en moyenne) et humide, du mauvais état des routes et de la vétusté des moyens de transport. Pour toutes ces raisons, ils sont vendus dans un rayon relativement court autour des centres de débarquement qui les produisent. Le marché de vente le plus éloigné de la côte est celui de Kindia, situé à seulement 136 km de Conakry. Bien que faisant partie de la Guinée maritime, la préfecture de Télémélé et les zones côtières enclavées ne bénéficient pas de ces types de produit, à moins de les produire eux-mêmes.

Ainsi, ce type de produit est orienté uniquement vers les centres urbains situés sur les grands axes de circulation tel que l'indique le tableau suivant :

²⁹ Les qualificatifs court et long, appliqués au poisson fumé, ont été utilisés pour la première fois par FAUTREL et al en 1996. Ces adjectifs qualifient le temps de fumage du poisson et non ses dimensions mesurables.

Tableau 10 : Quantité (en tonnes) de poisson frais ou glacé déclaré en transit au Km 36 entre mai 2002 et avril 2003

Origine	Destination					Total	%
	Coyah	Kindia	Conakry	Forécariah	Dubrêka		
Conakry	116,65	113,33	0	4,56	0,2	236,49	68,29
Boffa	0,2	0	55,628	0	0	55,828	16,12
Boké	0	0	46,398	0	0	46,398	13,40
Forécariah	0	0	7,394	0	0	7,394	2,14
Dubrêka	0	0	0,18	0	0	0,18	0,05
Total	116,85	113,33	109,6	4,56	0,2	346,29	100,00
%	33,74	32,73	31,65	1,32	0,06	100,00	

On retiendra que conformément aux circuits décrits un peu plus haut, le poisson frais circule uniquement le long de la bande côtière sur l'axe routier Kamsar - Conakry ou Conakry - Coyah - Forécariah ou Kindia.

S'agissant du poisson fumé court et comme mentionné précédemment, l'aire de distribution est presque identique à celle du poisson frais, tel que le montre le tableau ci-après.

Tableau 11 : Quantité (en tonnes) de poisson fumé court déclaré en transit au Km 36 entre mai 2002 et avril 2003

Origines	Destinations				Total	%
	Conakry	Coyah	Kindia	Maférenya (Forécariah)		
Boffa	2,5	2,7	0,8		6	58,3
Dubrêka	1,4	0,2			2,6	25,2
Conakry		0,4	0,5	0,4	1,3	12,6
Boké	0,2	1,2			0,4	3,9
Total	4,1	4,5	1,3	0,4	10,3	100,0
%	39,8	43,6	12,6	3,9	100,0	

Ici aussi, le poisson fumé légèrement circule uniquement le long de la côte exactement sur les mêmes itinéraires que le poisson frais. Toutefois, il est étonnant que la demande du marché de Coyah en ce type de produit soit plus élevée que celle de Conakry. Cela pourrait s'expliquer par une erreur d'appréciation des degrés de fumage déclarés lors des interviews.

Si les données obtenues au Km 36 peuvent donner une idée de l'importance globale des quantités de poisson qui y transitent pour diverses destinations, on ne dispose pas d'estimations sur la demande des marchés de Boké, Fria, Sangarédy. Par

contre pour Kamsar, DIALLO et SOLIE (1997), avaient estimé, grosso modo, la demande journalière à 5 tonnes de poisson pour cette année.

3.3.2 Les marchés étrangers :

En plus de la Basse Côte, le commerce des produits frais intéresse aussi les marchés européens et asiatiques. Ainsi, une vingtaine de sociétés (Progui, Conatrading, Dauphin, Marée Tropicale, etc.) s'investissent dans la pêche ou la collecte de certaines espèces de poissons ou autres produits de mer de haute valeur, pour des fins d'exportation. Selon SOFRECO (up cite), ces sociétés traitent chacune annuellement de 200 à 500 tonnes de poisson. Ce qui paraît énorme au vu des données recueillies par la DNPM.

Tableau 12 : Quantité (tonnes) de poissons frais exportés par voie aérienne, par société sise à Conakry de 1997 à 2002

Sociétés	Années					Total	%
	1997	1999	2000	2001	2002*		
OK FISHING	714,29	175,63	30,48	153,28	116,99	1 190,67	21,50
DAUPHIN	386,60	163,09	219,02	120,42	67,84	956,97	17,28
PROGUI	432,57	186,35	192,00	79,69	47,96	938,58	16,95
JASMIN	436,95	80,19	115,82	125,33	85,41	843,70	15,24
KFC ou REF. MAREE	530,34	238,91	-	-	-	769,25	13,89
MTG	157,55	22,78	-	-	-	180,32	3,26
IFC	-	-	139,00	-	-	139,00	2,51
CETAGUI	-	-	128,00	-	-	128,00	2,31
TRADINVEST	-	-	123,00	-	-	123,00	2,22
CONDE-PECHE	-	-	55,00	-	-	55,00	0,99
VICTORIA	-	-	35,00	-	-	35,00	0,63
MFG	-	33,60	-	-	-	33,60	0,61
K F C	28,21	-	-	-	-	28,21	0,51
SAFRI6PECHE	-	10,14	16,02	-	-	26,16	0,47
Et FOFANA	-	-	24,00	-	-	24,00	0,43
EUROITTICA	-	-	16,00	-	-	16,00	0,29
GELCI	-	9,80	6,18	-	-	15,98	0,29
NICOLAS-PECHE	-	-	-	-	13,95	13,95	0,25
SAFRI-PECHE	-	-	-	-	11,01	11,01	0,20
EXIM	-	-	-	5,00	-	5,00	0,09
NICOLAS PECHE	-	-	3,34	-	-	3,34	0,06
Total	2 686,50	920,48	1 102,86	483,73	343,16	5 536,72	100,00

* Pour l'année 2002, seul 7 mois de données ont pu être trouvées.

Source : Service de Contrôle de Qualité, DNPM

Il se dégage de ce tableau que si la liste des sociétés dites de mareyage de poisson frais visant les marchés extérieurs, est suffisamment longue, en pratique, il n'y en a que cinq qui soient vraiment dynamiques. Celles-là se partagent 85% des quantités totales exportées pour la période où les données sont disponibles.

A noter aussi que les estimations de SOFRECO ne se rapprochent que de celles de la première année de suivi effectué par le service de Contrôle de Qualité. Ce qui peut s'expliquer par plusieurs raisons : fausses déclarations, relâchement dans le suivi, contournement des structures chargées du contrôle, etc.

On remarque également que le dispositif de contrôle semble se préoccuper plus des produits destinés au marché européen³⁰, comme le montre le tableau suivant :

Tableau 13 : Pays destinataire du poisson frais exporté (en tonnes) à partir de l'aéroport de Conakry

Destination	Année					Total
	1997	1999	2000	2001	2002	
Indéterminée	2 686,50	803,38	999,34	209,43	59,78	4 758,43
France	-	85,41	63,78	87,70	115,46	352,34
France+hollande+Italie	-	-	-	67,65	76,42	144,07
France+Liban	-	-	-	45,12	19,65	64,77
France+hollande+Belgique	-	-	-	49,39	-	49,39
France+Hollande	-	21,56	-	-	18,49	40,05
France+Italie	-	-	39,75	-	-	39,75
France+Portugal	-	-	-	-	36,07	36,07
France+hollande+Allemagne	-	-	-	24,44	-	24,44
Italie	-	-	-	-	17,29	17,29
Belgique	-	10,14	-	-	-	10,14
Total	2 686,50	920,48	1 102,86	483,73	343,16	5 536,72

* Pour l'année 2002, seul 7 mois de données ont pu être trouvées.

Source : Service de Contrôle de Qualité, DNPM

On remarque que :

- La quantité de poisson dont la destination est inconnue est très importante (4758 tonnes soit 86% du poids total connu),
- Il manque des relevés pour l'année 1998,

³⁰ Cette attention particulière pour les produits destinés au marché européen est motivée par la menace de fermeture de ce marché devant les produits de pêche d'origine guinéenne. Pour preuve, lire le rapport final concernant une mission en Guinée du 4 au 8 décembre 2000 visant à évaluer les conditions de production et d'exportation des produits de la pêche. Référence : DG SANCO/1292/2000 MR Final

- Aucun pays asiatique n'apparaît dans ce tableau, malgré l'existence d'un réseau important de collecte de *pseudolithus elongatus* destiné à l'exportation vers ce continent. Selon SOFRECO (up cite) qui fait référence à des professionnels non précisés, ces exportations vers l'Asie peuvent atteindre 1 500 tonnes par an. Ce qui correspond, toujours selon la même source, à la quantité de poisson frais qui est expédiée en France en 2000.

3.4 Les flux commerciaux des produits fumés à sec ou fumé long :

Ce type de produit est obtenu après une fumage de 2 à 3 jours qui fait perdre au poisson 60 à 80% de son poids en eau (SYLLA 1996). Il est produit partout sur le littoral, mais surtout dans les débarcadères difficiles d'accès et, dans une moindre mesure, dans les plaines rizicoles comme celle de Mankountan (Boffa). Ce produit est destiné surtout aux marchés de l'arrière pays (Moyenne Guinée, Haute Guinée et Guinée Forestière), mais aussi aux marchés enclavés de la basse côte. Une infime partie est exportée vers l'Europe ou l'Amérique du nord.

Pour ces marchés étrangers, les quantités exportées par voie aérienne, toutes destinations confondues ont été 48,12 tonnes en 2000 et de 22,48 tonnes en 2001. Les données de 2002 sont indisponibles et il n'y a pas d'explication connue à la baisse du niveau des exportations entre 2000 et 2001.

Pour le ravitaillement du marché intérieur, à part les quantités destinées aux marchés urbains et aux marchés ruraux de Boké, Boffa, Fria, on peut dire que l'essentiel du poisson fumé à sec sur la côte guinéenne, transite par le barrage du Km 36 avant d'être réparti le long des axes routiers Conakry-N'Zérékoré, Mamou-Kankan-Siguiri et Mamou-Labé.

Tableau 14 : Quantité (tonnes) de poisson fumé sec, déclarée en transit au Km 36 de mai 2002 à avril 2003.

Destination	Origines					Total	%
	Boffa	Boké	Conakry	Dubréka	Km 36		
Conakry	643,5	83,8	-	10,6	-	740,0	38,88
Kindia	178,2	145,3	2,0	-	-	325,6	17,11
N'Zérékoré	2,0	187,3	-	-	-	189,3	9,95
Kissidougou	10,5	123,0	-	-	-	133,5	7,01
Coyah	104,4	6,8	0,4	1,7	-	113,3	5,95
Km 36	56,7	13,2	-	1,0	-	70,9	3,73
Guéckédou	3,7	59,5	-	-	-	63,1	3,32
Dabola	8,3	40,3	-	-	2,6	51,1	2,68
Kouroussa/Kankan	-	34,0	-	-	-	34,0	1,79
Mamou	11,6	20,3	-	-	-	31,9	1,68
Dabola/Kouroussa/Kankan	-	18,5	-	-	-	26,1	1,37
Mamou/Dabola	-	23,0	-	-	-	23,0	1,21
Faranah	0,6	21,3	-	-	-	21,8	1,15
Kankan	-	14,5	-	-	-	14,5	0,76
Dabola/Dinguiraye	-	12,5	-	-	-	12,5	0,66
Mamou/Dabola/Dinguiraye	-	8,8	-	-	-	8,8	0,46
Dabola/Kouroussa/Kankan/Siguiri	-	8,5	-	-	-	8,5	0,45
Banankoro	1,5	6,0	-	-	-	7,5	0,39
Kankan/Kouroussa	-	7,5	-	-	-	7,5	0,39
kissidougou/Gueckedou	-	6,5	-	-	-	6,5	0,34
Kindia/Mamou	-	3,5	-	-	-	3,5	0,18
Dinguiraye/Dabola	-	2,9	-	-	-	2,9	0,15
Pita	2,8	-	-	-	-	2,8	0,15
Forécariah	2,4	-	-	-	-	2,4	0,13
Dinguiraye	-	1,2	-	-	-	1,2	0,06
Maférenya	-	-	0,9	-	-	0,9	0,05
Total	1 028,3	855,7	3,3	13,3	2,6	1 903,2	100,00

On remarque que Conakry, en raison de sa forte demande, a la plus grosse part (39%) sur la quantité estimée de ce type de produit. Aussi, comme pour le poisson congelé, les marchés de Kindia (17%), N'zérékoré (10%), etc. ont des parts respectives remarquables. La raison de la prédominance de ces marchés est liée, rappelons-le, à la taille de leur population, plus qu'à toute autre cause. Il est aussi remarquable que Kankan ne figure pas parmi les plus grands marchés cités. Cela peut s'expliquer par plusieurs raisons : d'une part par l'apport remarquable des fournisseurs de poisson transformé en provenance du Mali, du Sénégal et de la Gambie et de l'autre, par le fait qu'étant situé à l'extrémité d'un long axe de distribution, des quantités dont il a

bénéficié aient été déclarées pour d'autres marchés situés sur le même axe que lui³¹, comme peuvent le montrer les cumuls de noms de marchés de destination.

En 1997, un suivi des principaux marchés de poisson de l'intérieur du pays avait permis d'identifier les sources d'approvisionnement de ces marchés en poisson transformé de la pêche artisanale. Il s'en était dégagé (annexe 6 a pour détail) :

- Un apport important du Sénégal à l'alimentation de ces marchés
- Une prédominance du ketiakh (origine Sénégal) sur le marché de Labé.

En 2000, SOLIE, K. a fait remarquer (à partir des données collectées entre janvier 1997 et mars 1998) que plus on s'éloignait de la côte, moins le poisson transformé sur la côte guinéenne était présent dans les entrepôts de poisson transformé (voir annexe 6 b à 6 e).

3.5 Les flux de commercialisation des produits séchés :

Il faut tout d'abord distinguer les juvéniles des grosses pièces salées - séchées.

Les juvéniles sont commercialisées en Guinée alors que le salé-séché est destiné au Sénégal. Selon SOFRECO qui cite COFREPECHE (2001), les volumes de ces exportations dépassent 150 tonnes par an.

Les ailerons et vessie natatoires séchés constituent un type particulier de produits séchés actuellement très recherchés en vue d'être commercialisés sur le marché asiatique. D'après la DNPM, en 2000, les exportations par voie aérienne de ce type de produit ont été de 43 tonnes. Ce qui, pour des raisons indéterminées a diminué de moitié l'année suivante.

En définitive, et par rapport aux données connues, la Basse Guinée a consommé 70,9% du poisson congelé qui a été débarqué à Conakry en 2001. Pour le poisson frais, il est difficile de dresser un bilan à cause du manque de données. Toutefois, le volume des exportations semble en baisse depuis 2000 et la France est le plus grand marché connu, visé avec ce type de produit. Pour les quantités ayant transité au Km

³¹ Il est important de souligner le fait que les destinations primaires déclarées du poisson ne correspondent pas strictement aux destinations finales. Le commerçant peut bien changer d'avis, en cours de chemin, selon les opportunités qui s'offrent à lui.

36, la totalité des 346,3 tonnes est consommée en Guinée Maritime. S'agissant des produits transformés, la Basse Côte s'est réservé la totalité du fumé court (10,2 tonnes) et 929,3 tonnes soit 57% du poisson fumé sec enregistré en transit au Km 36. Le salé-séché (environ 150 tonnes par an) et les ailerons (43 tonnes exportées en 2000 et 20,6 tonnes en 2001) bien que produits sur place, sont destinés à des marchés étrangers. De même, le Ketiakh importé en Guinée n'est pas commercialisé en Basse Côte.

Deuxième partie : Evaluation du marché de Conakry

Chapitre I : Evaluation de la demande

Il est important de connaître la quantité de poisson que requièrent les deux millions de personnes vivant à Conakry. Cette connaissance permet un éventuel ajustement des politiques et stratégies actuellement en place en vue d'un meilleur approvisionnement de ce marché en poisson. Cela est d'autant important que Conakry regroupe en son sein près de 50% du parc piroguier national, 25% des débarcadères et environ le quart de la population totale du pays. Une méconnaissance des besoins réels de cette population a forcément des répercussions sur l'arrière pays qui peut se retrouver très lésé. Une autre conséquence néfaste est de rendre le climat social tendu à Conakry même. Une preuve est fournie par l'épisode de crise qu'a connue ce marché en début d'année 2002 qui avait amené le chef de l'Etat à exiger des mareyeurs, la fourniture d'une quantité suffisante de poisson au marché avant toute explication sur les causes de la crise.

Cette évaluation passe par l'estimation de la consommation de poisson par tête d'habitant à Conakry (demande intérieure) et par l'évaluation des demandes externes satisfaites par cette ville au cours de l'année d'étude.

1 Evaluation de la demande intérieure à Conakry

La demande intérieure est la somme des consommations individuelles par tête d'habitant.

1.1 Méthodologie de détermination de la demande intérieure l'enquête consommation du poisson

Pour déterminer le niveau de consommation per capita à Conakry, on s'est inspiré du travail effectué au Sénégal par CHABOUD et KEBE en 1989 pour l'élaboration du questionnaire. Toutefois, ce questionnaire a été adapté à la situation

guinéenne où, sur le marché de détail, le poisson est vendu en tas ou en pièces, de poids évidemment différents pour un même prix d'achat³².

1.1.1 Le questionnaire

Le questionnaire était structuré de la manière suivante :

- Une partie "**identification du ménage**" où, en tout premier lieu l'enquêtrice classe chaque ménage dans une catégorie A, B ou C selon qu'elle sait le chef de ce ménage de revenu élevé, moyen ou faible. Après avoir classé le ménage dans une de ces catégories, l'enquêtrice identifie l'origine géographique du chef, cherche à savoir s'il est actif ou non, précise l'activité pratiquée pour les chefs de ménage actifs, la taille totale du ménage et le nombre d'enfants. Elle s'intéresse à l'existence ou non de moyens de conservation des aliments au frais (réfrigérateur ou congélateur) et aux éventuelles autres sources de revenus aidant à supporter le budget alimentaire du ménage.
- Dans la seconde partie, elle cherche à connaître l'importance de la masse monétaire engagée dans le dernier achat de poisson (frais et/ou transformé), de viande, de lait et d'œufs ; l'intervalle de temps qui séparera cet (ces) dernier(s) achat(s) du (des) tout prochain(s). Certaines questions complémentaires relatives aux capacités d'achat en gros du ménage et à ses revenus clôturaient le questionnaire (voir annexe 7). Cette partie du travail (revenus des ménages) s'est avérée malheureusement inexploitable.

1.1.2 Personnes ciblées par les enquêtes

Sur le terrain, l'enquête s'adressait aux ménagères. Généralement, il s'agit de la mère de famille ou d'une fille âgée.

³² En Guinée, jusqu'à ce jour, la vente au détail du poisson se fait essentiellement en tas ou en pièces que ce soit sur la plage ou sur les marchés des grandes villes ou en milieu rural. Les ventes à la pièce font l'objet de marchandage jusqu'à aboutir à un prix d'achat conventionnel.. Ce prix conventionnel est parfois influencé par les relations de parenté, de voisinage ou autre. Ce qui ajoute une difficulté supplémentaire au travail du chercheur qui aurait souhaité si non avoir directement des prix en relation avec les poids, mais au moins que pour un même montant déboursé pour un même produit, chacun ait le même poids de produit. Ce travail n'a pas géré cette possibilité de variation des prix en fonction des relations interpersonnelles bien que CHABOUD (1981)et COUTY (1968) insistent sur la prise en compte de ce genre de paramètre.

1.1.3 Profil des enquêtrices

Pour faciliter la collecte de l'information auprès des ménagères, et s'inspirant de l'expérience réalisée par le Projet Pisciculture en Guinée Forestière (PPGF) en 2001, dans le cadre d'un travail semblable à N'Zérékoré (au Sud Est de la Guinée), c'est un groupe de femmes qui a été mobilisé parmi le personnel féminin du CNSHB³³ (fonctionnaires et contractuelles).

Ce choix comporte un avantage double : d'une part il crée des facilités de communication entre femmes sur des sujets strictement féminins dans le contexte guinéen. De l'autre, le fait que les enquêtrices soient des travailleuses du Centre de recherche, laisse supposer qu'elles sont conscientes de l'importance qu'elles doivent accorder à la qualité des données qu'elles collectent.

1.1.4 Formation des enquêtrices

Malgré tout, avant d'être opérationnelles sur le terrain, ces enquêtrices ont été formées pour le remplissage du questionnaire (qu'elles ont aidé à ajuster sur certains points). Elles ont été sensibilisées sur les enjeux de l'enquête, et ont pratiqué des essais entre elles dans les bureaux, en vue de s'assurer qu'elles avaient bien compris son mode de fonctionnement.

1.1.5 Période et moment d'enquête

Pour l'essentiel, la collecte des données a eu lieu au cours de la deuxième quinzaine du mois de mai 2002. Mais, pour des raisons sociales, certaines enquêtrices n'ont pu atteindre le quota que dans la première semaine de juin.

Le choix de mai comme mois d'enquête, n'a pas de raison particulière. En fait, l'on a tenu tout simplement à réaliser ce travail pendant la période où l'offre est disponible pour tous les clients (de novembre à mai- juin) car les déplacements sont

³³ Le CNSHB ou Centre National des Sciences Halieutiques de Boussoura est opérationnel depuis 1985. Mais son existence juridique ne date que 1992. Avant lui, seul le CERESCOR (Centre de Recherche Océanographique de Conakry Rogbanet), spécialisé en océanographie, pratiquait de la recherche sur le domaine maritime en Guinée en collaboration avec l'ex URSS,.

plus aisés³⁴. Réalisé en hivernage (juillet à octobre), ce travail comporterait une erreur de taille : le pouvoir d'achat de nombreux ménages chute en raison de l'intensité de la pluie³⁵ qui paralyse l'activité de nombreuses personnes n'ayant pas de revenus fixes.

Les enquêtes se déroulaient au domicile des personnes interviewées, en fin de matinée - début d'après-midi, au moment où ces dernières, revenues des marchés font la cuisine ou viennent de finir, ayant encore en mémoire les dernières opérations d'achat de poisson.

1.1.6 Le quota d'enquête

Le quota journalier d'enquête était de 6 par femme et était réparti de la manière suivante : (i) Une enquête dans un ménage de type A (supposé être nanti aux yeux du quartier), (ii) Deux enquêtes de ménages de type B (ceux supposés moyennement aisés), (iii) Trois enquêtes de ménages de type C (de faibles moyens, moins aisé aux yeux du quartier)

Si le nombre d'enquêtes à effectuer par jour et par individu a été retenu suite aux tests effectués sur place dans les bureaux et dans quelques ménages, le classement des ménages en catégorie A, B et C quant à lui, n'est pas basé sur un travail préliminaire qui permettait de connaître le revenu des chefs de ménage ou de savoir qu'il y avait telle proportion de ménages nantis ou pauvres dans tel ou tel quartier. En clair, c'est sur la base d'un jugement guidé par la présence de signes extérieurs d'aisance ou de pauvreté que les enquêtrices procédaient à leur classement. On le verra, ce jugement a priori ne cadre pas strictement avec les niveaux respectifs de consommation de poisson constatés. La raison, simple, est qu'un ménage classé en A par une enquêtrice dans un quartier, pourrait bien se retrouver dans la catégorie B dans un autre quartier. Le tout dépendant du niveau

³⁴ A Conakry, l'année est divisée en deux périodes caractéristiques nettement opposées : la saison sèche favorable à la pêche artisanale qui nourrit le marché en petits pélagiques ; et la saison des pluies laquelle lui est au contraire défavorable. Ces deux saisons sont intercalées de deux autres modérées.

³⁵ La pluviométrie à Conakry atteint 4000 mm par an. Cette quantité d'eau tombe principalement au cours des mois de juillet, août et septembre.

global de vie du milieu considéré. Cependant, il est une évidence que dans les quartiers, il y a toujours plus de ménages de type C que de type B à plus forte raison A. Donc enquêter plus de pauvres que de personnes aisées ou relativement aisées paraît logique pour une représentativité de chaque groupe dans la population observée.

1.1.7 Lieux d'enquête

Pour toujours éviter les difficultés d'intégration, les enquêtrices évoluaient chacune dans la Commune³⁶ (annexe 4) où elle pense avoir plus de facilités pour travailler (soit parce qu'elle y habite ou qu'elle y a grandi ou pour toute autre raison justifiée). Toutefois, on s'est arrangé de manière à ce qu'il n'y ait pas de concentration d'enquêtrices dans quelques Communes au détriment d'autres. Dans la Commune de son choix, l'agent avait la liberté de choisir des quartiers.

Tableau 15 : Répartition des enquêtrices

Commune	Quartier	Nbre enquêtes
Dixinn	Belle-vue, Bloc prof, Camayenne, Cameroun cité, Camp Boiro, Cité ministérielle, Dixinn-Bora, Dixinn-Ecole, Dixinn-foula, Dixinn-Gare, Dixinn-mosquée, Dixinn-port, Landréah	107
kaloum	Almamy, Boulbinet, Coronthie, Koulewondy, Limania, Manquepas, Sandervalia, Sans-fil, Téminetaye, Tombo, Tombo 2	159
Matam	Bonfi-Centre, Bonfi marché, Bonfi port, Boussoura, Boussoura, Boussoura port, Carrière, Coléah-cité, Coléah-corniche, Hermakonon, Lansébounyi, Madina-centre, Madina-corniche, Madina-marché, Madina-mosqué, Madina-SIG, Mafanco, Matam, Matam 1, Matam-cinéma, Matam-Lido, Touguiwondy	174
Matoto	Cité de l'air, Dabondi, Dabondi-rail, Dar-Es-Salam, Fassa, Gbessia-centre, Gbessia-cité 1, Gbessia-kondebounyi, Gbessia-port, Gbessia-rond point, Khabitaya, Matoto-centre, Matoto-cité, Matoto-marché, Sangoyah, Sangoyah-cité, SBK, Tombolia, Tombolia-cité, Tombolia-centre, Tombolia-plateau, Yimbaya	177
Ratoma	Hamdallaye, Kaporo, Kipé, Koloma 1, Petit-Simbaya, Ratoma, Simbaya, Taouyah	163
Total		780

³⁶ La ville de Conakry est administrativement répartie en cinq Communes dirigées par des Maires qui relèvent tous de l'autorité du Gouverneur de la ville.

Lors des interviews, les enquêtrices étaient invitées à ne pas relever les achats exceptionnels de poisson ou de viande, effectués pour les cérémonies qui sont fréquentes dans le milieu d'enquête.

1.1.8 Traitement des données

Les données collectées ont été saisies sous EXCEL et traitées en bonne partie sous ce même logiciel. Pour mesurer l'incidence des facteurs comme l'origine géographique, le fait de disposer ou non d'un moyen de conservation du poisson, la taille du ménage, le fait d'être actif ou non, sur le niveau de la consommation per capita de poisson, on a utilisé le logiciel R, pour une analyse de la variance de la consommation.

C'est une procédure un peu longue qui a permis de faire des approximations des niveaux de consommation.

La procédure suivie est la suivante :

a)- A partir du fichier prix de détail du poisson à Madina, un prix moyen pour chaque espèce de poisson frais ou congelé pour le mois d'enquête a été trouvé. Si une espèce n'avait pas été enquêtée dans ladite période, référence était faite à son prix moyen observé dans le trimestre précédent. La raison du choix de cette stratégie est que de février à mai, cette période est, du point de vue climatique, comprise dans la saison sèche (bien qu'en mai les premières pluies commencent) et les prix des poissons varient peu durant cette période.

b)- A partir du fichier d'enquête consommation des ménages,

- La taille du ménage³⁷ en Unités de Consommation (UC) a été déterminée. Trouvée en nombre d'unités de consommation, le ménage est désignée par l'expression **Groupe Alimentaire (GA)** (CHABOUD et KEBE 1989). **Une UC étant un individu âgé d'au moins 16 ans ou dont la consommation a été réduite afin d'égaliser celle des personnes âgées de 16 ans ou plus.** En référence à la méthode appliquée par CHABOUD et KEBE (1989), on a appliqué un coefficient de 0,75 à la consommation des enfants (personnes de

³⁷ La notion de ménage étant plus compliquée à traduire dans la réalité du milieu d'enquête, pendant les enquêtes, on a préféré employer l'expression de personnes dépendant régulièrement de la "même marmite"

moins de 16 ans) dans le but d'homogénéiser les unités de consommation. Ainsi, un ménage qui comptait 6 personnes régulières dont 4 enfants voit son Groupe Alimentaire (GA) réduit à 5 membres. Pour les ménages où il a été possible de trouver le niveau moyen de consommation, ces moins de 16 ans représentaient 41,4% de la taille du ménage. Ce qui est un peu inférieur à la moyenne nationale qui varie de 45 à 49% selon les sources³⁸.

- Après la détermination de la taille du GA, la seconde étape était celle de la détermination de la durée de la période sur laquelle le dernier achat de poisson était sensé être consommé, même si cette quantité avait été consommée en un seul jour. Cela était obtenu par la somme du nombre de jours écoulés depuis le dernier achat et du nombre de jours restants avant le prochain achat.
- La valeur du poisson consommé dans cette période a été répartie équitablement entre les membres de groupe alimentaire considéré, puis entre le nombre de jours à couvrir par ladite quantité, pour trouver la valeur de la consommation journalière par individu.
- Cette valeur numéraire journalière est convertie enfin en poids (équivalent frais), grâce aux résultats de l'enquête prix à la consommation du poisson à Madina. Il y a là une source de biais. Car tous les ménages n'effectuent pas leurs achats de poisson au marché de Madina. Certains effectuent les leurs en gros (carton), donc leur consommation sera minorée ou en détail, mais dans les débarcadères ou sur d'autres marchés de détail qui se sont eux-mêmes approvisionnés à Madina, pratiquant donc des prix plus élevés³⁹. Cette

³⁸ Sur le site <http://www.justinmoreljunior.net/guinch.htm> Justin Morel Junior se référant à l'Enquête Démo-Santé II (EDS II) donne 48,7% pour les moins de 15 ans pour l'année 1999. De son côté, <http://www.afristat.org/Guinee/statistiques.xls> publiant les résultats du RGPH 1996, donne une proportion de 45,7% pour cette tranche d'âge.

³⁹ Dans la revue « Aliments dans les villes » de la FAO. Volume n°2 de juillet 1997, Laurence Wilhelm présente le marché de Madina à Conakry comme le plus grand marché de produits vivriers où, en 1986, plus de 10 000 vendeurs ont été recensés sur l'ensemble de la zone commerciale et quelques 400 grossistes. ... Un sac de riz acheté à Madina par la détaillante de Taouyah ou de Tanènè par exemple et vendu sur ces marchés, lui revenait moins cher que celui qu'elle aurait pu acheter chez le boutiquier spécialisé en riz de son marché.

dernière catégorie de consommateurs verra sa consommation majorée. Ils sont malheureusement nombreux.

Particularité sur la détermination de la consommation per capita du poisson transformé

Pour trouver les quantités de poisson transformé consommé par UC, une enquête complémentaire a été nécessaire pour corriger le manque de noms des espèces de poisson transformés⁴⁰.

C'est ainsi que pour résoudre ce problème, on a procédé, lors du traitement des données en mai 2003, à une étude de l'écart existant entre les prix de l'ethmalose et du machoiron (*arius spp.*) à l'état fumé légèrement et à l'état fumé sec (pour ce dernier type de produit, une longue série de données de prix était disponible). A elles seules, ces deux espèces représentaient 34,4% de l'ensemble des débarquements effectués en 2001 en Guinée⁴¹ et dans les habitudes alimentaires des guinéens, elles sont préférées plutôt fumées que fraîches.

Les écarts observés entre les prix d'une même espèce à l'état fumé légèrement et à l'état fumé à sec sont supposés, en proportion, avoir été constants entre 2001 et 2002. Ainsi, on a reconstitué les prix de ces poissons fumés légèrement en 2002 à partir des prix à l'état fumé sec en 2002 et 2003 et des prix du fumé légèrement en 2003. A la fin, comme dans le cas du poisson frais, les prix moyens de ces catégories d'espèces ont servi à estimer le poids des achats des ménages.

Au-delà de cette consommation de poisson, on a aussi procédé à une estimation de la consommation en produits de substitution comme la viande, le lait et les œufs.

⁴⁰ Cela a été dû au fait que lors des tests, les enquêtrices avaient fait la remarque selon laquelle il était inutile de chercher la précision de l'espèce de poisson transformé auprès des ménagères. Elles avaient soutenu que nombreuses d'entre celles-là ne connaissent pas les noms des poissons qu'elles achètent, surtout lorsqu'il s'agit de produits transformés.

⁴¹ Estimation faite à partir du bulletin statistique numéro 7 de l'Observatoire des pêches du CNSHB (année 2001)

Pour la viande, la détermination de la consommation ne posait pas de difficultés majeures, puisque ce produit est essentiellement vendu à la balance. Cependant, tenant compte du fait que certains ménages n'achètent de la viande que lors des fêtes (Tabaski chez les musulmans, qui sont nettement majoritaires), on a considéré que tous les ménages pauvres où la date du prochain achat de viande n'a pas été donnée, ne faisaient qu'un seul achat par an (89 cas soit 11,4%).

Concernant les achats de lait, ils avaient été relevés avec les poids correspondants.

Hormis le cas de la viande, les ménages où il n'était pas possible de savoir la date du prochain achat de poisson, de lait ou d'œufs (car dépendant des opportunités occasionnelles de trouver de l'argent), ces ménages étaient écartés de l'échantillon étudié pour le produit considéré. Par rapport au poisson, il s'agit de 37 cas soit 4,41% de la population totale.

De même, ceux qui avaient des niveaux de consommation anormalement élevés (vraisemblablement des déclarations fantaisistes) ont été écartés. Il s'agit de 21 cas soit 2,50% de la population totale.

Ainsi, sur 838 enquêtes saisies, ce sont 780 qui sont analysées. Dans les 780 ménages ainsi retenus, on compte 6893 personnes dont 2851 enfants. D'où la réduction du nombre total d'unités de consommation de ces ménages à 6180,25.

Ces 780 ménages retenus représentent 0,48% du total (161878) issu du RGPH de 1996. Par rapport aux estimations faites dans ce travail, ce sont 0,35% des unités de consommation de Conakry qui auront ainsi été retenus.

1.2 Résultats et discussions :

Pour la population étudiée, la consommation moyenne de poisson (équivalent frais) par unité de consommation (UC) est de 33 kg par an. Ce qui est plus élevée que les 21 kg publiés par le Gouvernement dans son mémoire (up cite) comme consommation moyenne de poisson par habitant en Basse Guinée. Cette moyenne est encore plus élevée (deux fois et demi) que la moyenne nationale qui est de 13 kg. Mais, comparé aux 46 kg que donne la FAO (1999) comme consommation par

individu de viande et poisson cumulés à Conakry en 1994-1995, la moyenne de 33 kg de poisson et 7 kg de viande est relativement faible (annexe 10). Elle ne vaut que 87% du niveau d'il y a huit ans.

Avec un nombre d'unités de consommation estimé (page 78) à 1 764 996, la demande annuelle de poisson pour la zone de Conakry peut être évaluée à 58 000 tonnes.

Concernant les autres produits, la consommation annuelle par UC est de **7 kg** pour la viande, **2 kg** pour le lait et **34 unités** pour les œufs. Les écarts absolus entre consommateurs sont très importants : de 0 à 66 kg pour la viande, de 0 à 52 kg pour le lait et de 0 à 613 pour les œufs.

Par rapport au centre d'intérêt de cette étude (c'est-à-dire le poisson), cette moyenne de 33 kg par UC et par an cache aussi de très fortes variations (de 1 à 109 kg) entre consommateurs.

1.2.1 Les variations de la consommation de poisson selon le profil des ménages des consommateurs

Le niveau de consommation du poisson par UC est influencé par de nombreux facteurs comme le pouvoir d'achat défini par le niveau des revenus, les contraintes physiques limitant l'accès aux produits, les habitudes alimentaires, les interdits sociaux dus aux croyances, le nombre de personnes à nourrir, etc.

On conviendra avec KASPRZYK et RANDRIAMIARISOA (1990) que certains de ces facteurs sont objectifs, tandis que d'autres ne le sont pas. Ainsi, le pouvoir d'achat agit partout et toujours en faveur des riches, comme le souligne la FAO (2000), « *aujourd'hui, un cinquième des personnes les plus riches consomment 45% de la production totale de viande et de poisson ; un cinquième des plus pauvres n'en reçoivent que 5%.* », alors que les habitudes alimentaires sont sujettes à changements.

Dans ce travail, il s'agit d'observer les variations des niveaux de consommation en fonction de :

- la disponibilité ou non, pour l'UC, d'un moyen de conservation du poisson frais,

- l'importance des apports financiers extérieurs à la rémunération du chef de ménage⁴²,
- Le nombre d'unités de consommation dans le ménage (ou taille du groupe alimentaire),
- L'origine géographique du chef de ménage auquel appartient l'unité de consommation,
- Le statut de personne active ou non du chef de ménage auquel appartient l'UC. Est considérée comme active, toute personne qui est en mesure de gagner tant soit peu de l'argent par le fruit de ses efforts. Ainsi, un chef d'entreprise est aussi bien une personne active qu'un paysan,
- la catégorie de métier pratiqué par le chef de ménage,
- le lieu –Commune- de résidence.

a - Les niveaux de revenus :

On sait d'ordinaire que la consommation d'un individu croît avec son revenu et inversement. Mais, ne disposant pas de données précises sur le niveau des revenus des UC enquêtées, l'analyse faite ici de leurs niveaux de consommation de poisson par rapport à leurs revenus, ne peut être assez approfondie. En effet, si l'enquête fournit une indication sur l'importance des autres sources d'entrée d'argent pour le soutien de la dépense familiale, en revanche, elle reste muette sur le niveau de revenu direct des chefs de ménage. Pour cela, on se base sur certains indices comme la disponibilité d'un appareil frigorifique ou d'un congélateur, le montant estimé des apports financiers extérieurs à la rémunération du travail du chef de ménage, ...

➤ - Par rapport à l'existence d'un moyen de conservation du poisson frais au sein du ménage :

En admettant que ces appareils sont bien des indicateurs de différence de niveaux de revenus (prix compris entre 300 000 et 800 000 FG selon la marque et

⁴² Il serait plus intéressant de connaître les revenus réels des ménages. Mais dans le milieu d'étude, il est vain de chercher cette donnée auprès des femmes qui, pour la plupart n'ont aucune idée de l'importance réelle des revenus de leurs époux.

l'état), on trouve effectivement des différences notables de niveau de consommation, entre les ménages qui en disposent et ceux qui n'en disposent pas (tableau 16).

Tableau 16 : Quantités annuelles de poisson et autres produits consommés par individu selon le type d'appareil de conservation du poisson frais dont dispose le ménage d'appartenance

Produits consommés	Type d'appareil				Total
	Congélateur	Réfrigérateur	Indéterminé	Aucun	
Poisson (équiv. frais)					
Moyenne (kg)	40,67	35,66	19,69	24,05	32,86
Ecartype (kg)	23,56	22,56	0,65	17,30	22,28
Nb réponses	303	159	2	316	780
Viande					
Moyenne (kg)	11,36	7,13	0,00	2,96	7,07
Ecartype (kg)	10,45	8,38	0,00	5,74	9,17
Nb réponses	303	159	2	316	780
Lait					
Moyenne (kg)	3,25	2,42	0,00	1,11	2,19
Ecartype (kg)	5,91	5,52	0,00	4,00	5,20
Nb réponses	294	157	2	316	769
Oeufs					
Moyenne (unités)	50,24	32,19	0,00	19,83	34,11
Ecartype (unités)	76,07	54,15	0,00	63,97	68,42
Nb réponses	303	159	2	316	780

Les ménages qui disposent de moyens de conservation du poisson frais (congélateur d'abord, réfrigérateur ensuite) ont des niveaux de consommation plus élevés que les autres : 8 kg de poisson de plus par rapport à la moyenne contre près de 9 kg de moins pour ceux qui n'en disposent pas (tableau 16). Soit un écart de 17 kg entre les deux types de ménages. Cette même tendance s'observe quand on considère les produits de substitution ou complémentaires. Par exemple, par rapport à la viande, l'écart entre les deux extrêmes, est de 8,4 kg.

Par rapport à ces produits complémentaires ou de substitution au poisson, le tableau 16 montre des variations parfois très importantes entre consommateurs d'un même groupe (écart type supérieur à la moyenne dans deux cas sur trois). Ce qui peut être expliqué par l'existence de fortes variabilités de pouvoirs d'achat entre eux. En conséquence, certains considèrent ces produits comme des produits de luxe et ne les achètent que très rarement (à l'occasion des fêtes). Publiant des résultats de l'enquête santé nutrition (1993), la FAO note que le poisson frais est très apprécié

Conakry par rapport à la viande⁴³. Ce qui s'explique essentiellement par la différence de prix.

➤ ***Par rapport à l'importance des sources de revenu autres que le revenu direct du chef de ménage:***

Sous cette rubrique sont regroupés les éventuels apports financiers des autres membres du ménage en mesure de contribuer aux dépenses alimentaires, les loyers perçus sur l'immobilier, ... En somme toutes les entrées d'argent qui ne rémunèrent pas directement le travail du chef de ménage.

Cette donnée est a priori intéressante, mais il faut la considérer avec prudence car les déclarations relatives aux gains financiers sont toujours faites avec quelques réserves⁴⁴.

Tableau 17 : : Quantités annuelles de poisson et autres produits consommés par individu selon l'importance des apports extérieurs à la rémunération du chef de ménage

Produits consommés	Classes d'apports extérieurs					Total
	E	C	A	D	B	
Poisson (équiv. frais)						
Moyenne (kg)	40,52	37,30	33,59	31,42	25,32	32,86
Ecartype (kg)	23,89	26,53	21,62	22,19	18,17	22,28
Nb réponses	24	105	446	94	111	780
Viande						
Moyenne (kg)	15,42	10,42	6,47	7,38	4,21	7,07
Ecartype (kg)	12,98	12,30	8,33	8,42	6,36	9,17
Nb réponses	24	105	446	94	111	780
Lait						
Moyenne (kg)	2,81	5,21	1,46	3,16	1,36	2,19
Ecartype (kg)	3,57	9,16	3,51	6,64	2,95	5,20
Nb réponses	16	105	444	93	111	769
Œufs						
Moyenne unités)	50,33	48,22	28,05	41,81	35,09	34,11
Ecartype (unités)	43,82	89,34	60,79	64,23	79,47	68,42
Nb réponses	24	105	446	94	111	780

Note sur les classes

A = Apports de 0 GNF

B = Apports de 1 _ 500 000 GNF

⁴³ FAO, Division de la Nutrition . Aperçu nutritionnel de la Guinée ESN (1993)
Informations disponibles sur site : <http://www.fao.org/giews/french/basedocs/gui/guicon3f.stm>

⁴⁴ Si les déclarations de revenus sont toujours approximatives, en Guinée, il n'y a même pas de tradition de déclaration de revenus au fisc.

C = Apports de 500 000 à 1 000 000 GNF

D = Apports de 1 000 001 à 3 000 000 GNF

E = Apports >3 000 000 GNF

Les niveaux de consommation de poisson ne sont pas liés directement à l'importance des autres sources de revenus. La corrélation entre ces deux variables n'est pas significative (0,041). Ce qui peut s'expliquer par les raisons suivantes : d'une part, les déclarations des montants reçus ne correspondent pas forcément à la réalité ; de l'autre, même si c'était le cas, une fois les besoins alimentaires couverts, les suppléments de ces montants peuvent être orientés vers la satisfaction d'autres besoins que les simples besoins alimentaires. Toutefois, il convient de souligner qu'à partir de 1 000 000 GNF et plus d'apports extérieurs, les niveaux de consommation individuelle de poisson demeurent supérieurs à la moyenne

Une observation de ces résultats en relation avec le statut de chef de ménage actif ou non (tableau 18) donne un autre enseignement intéressant. En effet, à niveau de soutien extérieur égal, les ménages où le chef est travailleur consomment plus de produits que les autres.

Tableau 18 : Niveau de consommation de produits en fonction des autres sources de revenus et du statut d'actif ou non du chef de ménage

Produits consommés	Classes d'autres contributions extérieures					Total
	E	C	A	D	B	
Ménage dont le chef est en activité						
Poisson (équiv. frais)						
Moyenne (kg)	47,08	38,92	34,38	33,61	25,60	33,88
Ecartype (kg)	25,14	26,68	21,69	22,40	18,50	22,45
Nb réponses	17	89	422	68	104	700
Viande						
Moyenne (kg)	19,63	11,40	6,82	8,34	4,06	7,45
Ecartype (kg)	13,25	12,75	8,43	7,67	6,00	9,26
Nb réponses	17	89	422	68	104	700
Lait						
Moyenne (kg)	3,12	5,90	1,53	3,65	1,34	2,30
Ecartype (kg)	3,94	9,71	3,59	7,39	3,00	5,38
Nb réponses	12	89	420	67	104	692
Œufs						
Moyenne (unités)	53,96	55,63	29,64	49,03	36,06	36,37
Ecartype (unités)	44,00	94,69	62,12	69,72	81,68	71,02
Nb réponses	17	89	422	68	104	700
Ménage dont le chef est inactif						
Poisson (équiv. frais)						
Moyenne (kg)	24,57	28,33	19,79	25,68	21,14	23,95
Ecartype (kg)	9,17	24,61	15,04	20,98	12,44	18,68
Nb réponses	7	16	24	26	7	80
Viande						
Moyenne (kg)	5,21	4,97	0,37	4,87	6,37	3,70
Ecartype (kg)	2,42	7,69	0,90	9,85	10,93	7,53
Nb réponses	7	16	24	26	7	80
Lait						
Moyenne (kg)	1,89	1,33	0,19	1,92	1,60	1,23
Ecartype (kg)	2,28	3,13	0,71	3,95	2,04	2,88
Nb réponses	4	16	24	26	7	77
Œufs						
Moyenne (unités)	41,50	7,03	0,00	22,91	20,70	14,29
Ecartype (unités)	45,48	24,38	0,00	42,50	31,77	32,93
Nb réponses	7	16	24	26	7	80

Note sur les classes

A = Apports de 0 GNF

B = Apports de 1 _ 500 000 GNF

C = Apports de 500 000 à 1 000 000 GNF

D = Apports de 1 000 001 à 3 000 000 GNF

E = Apports >3 000 000 GNF

Entre les ménages dont le chef est actif et ceux dont le chef est inactif (tableau 18), l'écart de consommation de poisson est de 22,51 kg pour ceux de la classe E dont le chef est en activité et ceux de cette même classe dont le chef est chômeur ou retraité. Cet écart est de 14,51 kg entre un ménage de la classe A dont le chef n'est pas en activité et un autre de cette même classe dont le chef travaille.

La situation d'ensemble observée entre les ménages dont les chefs sont actifs et ceux dont les chefs sont inactifs permet de mieux apprécier la différence entre ces deux catégories de ménages.

➤ ***Selon que le chef de ménage est actif ou pas***

Le tableau 19 confirme que les ménages où le chef est en activité consomment beaucoup plus de produits que les autres, notamment lorsque le chef est chômeur ou retraité.

Tableau 19: Niveau de consommation de produits selon que le chef de ménage est actif ou non

Produits consommés	Consommation moyenne (kg)			Ecart par rapport à la moyenne générale (kg)	
	Chef actif	Chef non actif	Population totale	Chef actif	Chef non actif
Poisson (équiv. frais)					
Moyenne (kg)	33,88	23,95	32,86	1,02	-8,92
Ecartype (kg)	22,45	18,68	22,28		
Nb réponses	700	80	780		
Viande					
Moyenne (kg)	7,45	3,70	7,07	0,38	-3,37
Ecartype (kg)	9,26	7,53	9,17		
Nb réponses	700	80	780		
Lait					
Moyenne (kg)	2,30	1,23	2,19	0,11	-0,96
Ecartype (kg)	5,38	2,88	5,20		
Nb réponses	692	77	769		
Œufs					
Moyenne (unités)	36,37	14,29	34,11	2,26	-19,81
Ecartype (unités)	71,02	32,93	68,42		
Nb réponses	700	80	780		

Au détriment des non actifs, et par rapport aux moyennes globales observées pour la population (tableau 19), ces écarts sont tous négatifs. Ils sont de -8,92 kg pour le poisson, de -3,37 kg pour la viande, etc. Pour les ménages dont le chef est actif, ces

écarts sont positifs et sont de +1,02 kg pour le poisson, +0,38 kg pour la viande, +0,11 kg pour le lait et +2,26 unités pour les œufs.

b – Le nombre d’unités de consommation dans le ménage ou taille du groupe alimentaire (GA).

Rappelons qu’une unité de consommation est une personne de même capacité de consommation qu’une autre. Etant donné que les ménages comportent des enfants, pour homogénéiser les unités de consommation, on a réduit de 25% la capacité individuelle de consommation des enfants de moins de 16 ans. Donc la taille du ménage en nombre d’individus ne saurait être confondue avec sa taille en unités de consommation (groupe alimentaire) dès lors que ce ménage compte au moins un enfant âgé de moins de 16 ans (voir page 49).

Tableau 20 : Niveau de consommation des produits en fonction du nombre d’unités de consommation par ménage:

Produits consommés	Taille du groupe alimentaire										Total
	<=3	>3<=6	>6<=9	>12<=15	>9<=12	>21<=24	>12<=18	>18<=21	>27	>24<=27	
Poisson											
Moyenne (kg)	45,78	38,43	32,85	25,09	24,47	21,77	21,16	20,13	16,30	15,30	32,86
Ecartype (kg)	25,19	22,70	22,59	16,47	17,59	21,82	16,02	11,42	12,73	6,38	22,28
Nb réponses	45	274	233	57	114	12	23	17	3	2	780
Viande											
Moyenne (kg)	8,18	8,15	6,68	6,84	5,47	7,85	5,10	5,63	5,34	8,52	7,07
Ecartype (kg)	10,04	10,13	8,81	8,14	8,17	10,36	5,77	7,43	6,98	8,00	9,17
Nb réponses	45	274	233	57	114	12	23	17	3	2	780
Lait											
Moyenne (kg)	3,12	2,90	2,00	1,51	1,31	1,07	1,63	0,91	0,00	0,00	2,19
Ecartype (kg)	8,42	6,55	4,04	2,39	3,26	1,79	3,29	2,25	0,00	0,00	5,20
Nb réponses	45	274	230	54	112	10	22	17	3	2	769
Œufs											
Moyenne (unités)	61,79	46,63	28,44	14,47	21,73	20,79	23,25	16,12	3,70	24,53	34,11
Ecartype (unités)	111,75	88,65	46,71	26,96	44,07	31,35	34,06	24,66	6,41	34,70	68,42
Nb réponses	45	274	233	57	114	12	23	17	3	2	780

Dans le tableau 20, on observe que plus la taille du groupe alimentaire (GA) est importante, moins la disponibilité de poisson pour chaque unité l’est. Mais, cette inversion n’est pas directement proportionnelle. D’après les données exploitées, le coefficient de corrélation entre ces deux variables est négatif et est de $-0,28$. Ce qui signifie que certains ménages nombreux ont des niveaux de consommation plus élevés que d’autres moins nombreux. Néanmoins,, entre les plus petits ménages et les plus grands, on trouve un écart de 30,42 kg. La figure 2 illustre ces tendances.

Variation du niveau de consommation du poisson en fonction de la taille du groupe alimentaire

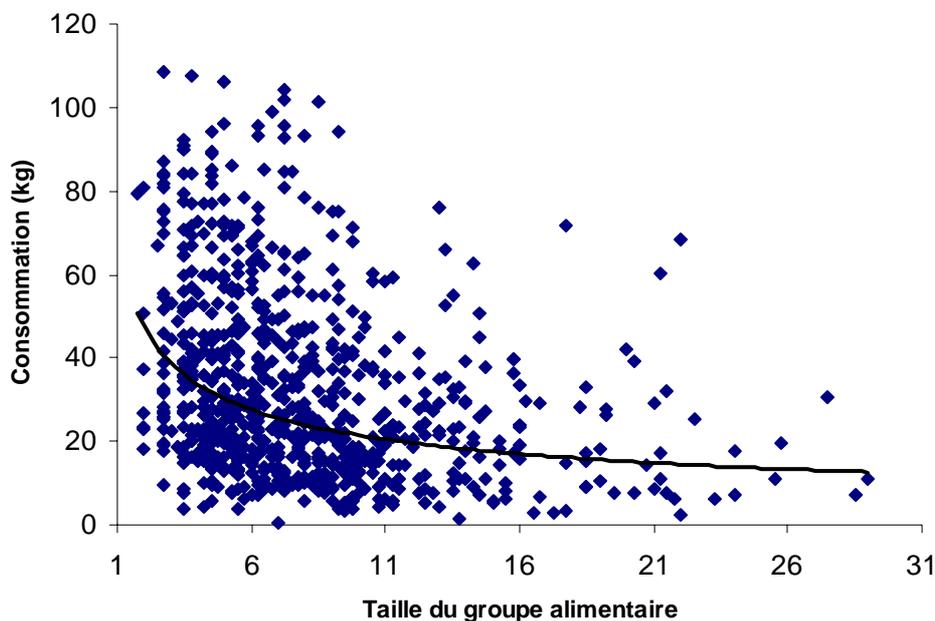


Figure 2 : Niveau de consommation de poisson selon le nombre d'UC par ménage

c- Origines géographiques des chefs de ménage

On a supposé que tous les membres d'un même ménage (ou groupe alimentaire) avaient la même origine géographique que le chef du ménage. Ce qui est contestable en raison des mélanges dus aux mariages interethniques, aux adoptions, etc.

En faisant abstraction de ce détail, la situation observée est donnée dans le tableau 21.

Tableau 21 : Niveau de consommation de produits en fonction des origines géographiques des chefs de ménage

Produits consommés	Origine géographique					Total
	Haute Gui	Etrangers	Basse Côte	Moy. Guinée	G. Forest	
Poisson						
Moyenne (kg)	35,77	33,49	33,30	32,22	26,74	32,86
Ecartype (kg)	20,44	33,16	23,24	22,80	14,98	22,28
NB Cons tot poiss	150	15	275	277	63	780
Viande						
Moyenne (kg)	8,71	6,72	6,23	7,42	5,29	7,07
Ecartype (kg)	9,90	12,05	9,13	9,23	5,14	9,17
NB Total viande	150	15	275	277	63	780
Lait						
Moyenne (kg)	2,74	2,69	1,97	2,35	1,06	2,19
Ecartype (kg)	5,23	5,61	6,27	4,37	2,24	5,20
NB Cons tot lait3	145	15	273	274	62	769
Oeufs						
Moyenne (unités)	35,10	45,22	25,73	42,40	29,23	34,11
Ecartype (unités)	55,46	72,75	54,89	86,23	55,96	68,42
Nb. réponses)	150	15	275	277	63	780

On remarque (tableau 21) que les niveaux de consommation de poisson sont très voisins d'une communauté à l'autre. Cependant, il existe un écart non négligeable entre le consommateur moyen de la Haute Guinée et celui de la Guinée Forestière. Il reste à savoir si on peut lier le classement de la communauté originaire de la Haute Guinée à sa tradition de pêche plus ancienne que celle des autres communautés guinéennes. Cela n'est pas évident car une analyse plus précise (tableau 22), montre la subjectivité du critère régional de différenciation des niveaux de consommation par individu.

Tableau 22 : Niveau de consommation de produits selon les origines géographiques des chefs de ménage

Données	Origine géographique					Total
	Etranger	Haute Gui	Basse Côte	Fouta	Forestie r	
Ménage dont le chef est actif						
Poisson						
Moyenne (kg)	37,71	37,20	35,05	32,54	26,94	33,88
Ecartype (kg)	35,86	20,54	23,73	22,51	15,25	22,45
NB Cons tot poisson	12	132	238	258	60	700
Viande						
Moyenne (kg)	8,40	9,36	6,87	7,45	5,35	7,45
Ecartype (kg)	13,02	10,05	9,43	9,11	5,26	9,26
NB Total viande	12	132	238	258	60	700
Lait						
Moyenne (kg)	3,36	2,95	2,17	2,32	1,10	2,30
Ecartype (kg)	6,13	5,45	6,67	4,38	2,27	5,38
NB Cons tot lait3	12	128	237	255	60	692
Oeufs						
Moyenne (unités)	56,52	38,84	28,08	43,54	28,99	36,37
Ecartype (unités)	77,71	57,67	57,76	88,37	56,32	71,02
Nb. réponses)	12	132	238	258	60	700
Ménage dont le chef est inactif						
Poisson						
Moyenne (kg)	16,62	25,29	22,02	27,80	22,61	23,95
Ecartype (kg)	9,59	16,73	15,87	26,68	8,14	18,68
NB Cons tot poisson	3	18	37	19	3	80
Viande						
Moyenne (kg)	0,00	3,93	2,13	7,05	4,22	3,70
Ecartype (kg)	0,00	7,25	5,41	10,99	1,69	7,53
NB Total viande	3	18	37	19	3	80
Lait						
Moyenne (kg)	0,00	1,15	0,61	2,78	0,00	1,23
Ecartype (kg)	0,00	2,80	1,64	4,37	0,00	2,88
NB Cons tot lait3	3	17	36	19	2	77
Oeufs						
Moyenne (unités)	0,00	7,68	10,65	26,81	33,95	14,29
Ecartype (unités)	0,00	20,67	26,41	47,36	58,81	32,93
Nb. réponses)	3	18	37	19	3	80

Il se dégage du tableau 22 que l'origine géographique en soi n'est pas déterminante entre les Guinéens. La meilleure illustration est faite par le passage des Côtiers de la seconde place, en terme de consommation de poisson (cas des actifs), à

la dernière (cas des non actifs). L'essentiel est donc d'avoir les moyens de s'acheter le poisson, donc d'avoir une source de revenu représentée ici par le fait que le chef de ménage soit actif, le fait d'avoir un réfrigérateur ou un congélateur ou un appui financier consistant et surtout un métier qui rémunère bien.

d - La Commune d'habitation

L'importance de l'analyse des niveaux de consommation par rapport aux Communes d'habitation est de voir s'il existe des déséquilibres que pourraient expliquer la répartition des points de débarquement sur la presqu'île ou les problèmes d'accessibilité de certains quartiers.

Tableau 23 : Niveau de consommation de produits par Commune d'habitation

Produits consommés	Commune d'habitation					Total
	Kaloum	Ratoma	Dixinn	Matoto	Matam	
Poisson						
Moyenne Cons tot poiss	38,26	37,94	33,60	27,87	27,81	32,86
Ecartype Cons tot poiss2	24,86	25,07	20,55	17,59	20,17	22,28
NB Cons tot poiss	159	163	107	177	174	780
Viande						
Moyenne Total viande	7,17	9,00	9,16	4,56	6,43	7,07
Ecartype Total viande	9,63	10,30	10,32	6,88	8,23	9,17
NB Total viande	159	163	107	177	174	780
Lait						
Moyenne Cons tot lait	2,21	4,24	1,81	0,99	1,66	2,19
Ecartype Cons tot lait2	4,43	7,71	4,02	2,90	4,82	5,20
NB Cons tot lait3	159	163	107	175	165	769
Oeufs						
Moyenne Qté ind an œufs	30,92	62,03	30,24	21,15	26,43	34,11
Ecartype Qté ind an œufs	58,84	110,09	53,93	43,96	42,81	68,42
NB Qté ind an œufs2	159	163	107	177	174	780

Le tableau 23 montre que les Communes de Kaloum et de Ratoma occupent la première place concernant la consommation de poisson. La Commune de Matam qui abrite pourtant le grand marché de Madina (point de ravitaillement de la plupart des autres marchés de la capitale) a le plus faible niveau de consommation de poisson. Il est important de noter l'existence de grands débarcadères de pêche artisanale comme Boulbinet et Teminetaye ainsi que le PAC à Kaloum. Dans la Commune de Ratoma, il existe de nombreux débarcadères dont Kaporo et Nongo sont les plus importants. Mais il est difficile voire hasardeux de lier ces niveaux de consommation à la simple répartition des débarcadères de pêche artisanale. D'ailleurs, chaque Commune abrite

au moins un débarcadère important. De plus, la voirie urbaine (annexe 4) permet actuellement une desserte facile des principaux marchés de Conakry.

On remarque également que les Communes de Ratoma et de Dixinn ont des niveaux de consommation de viande et de lait plus élevés que ceux des autres. La forte concentration de la communauté peulhe, à Ratoma surtout, originaire de la Moyenne Guinée (zone d'élevage par excellence) doit y être pour quelque chose.

e - Le métier pratiqué par le chef du ménage

On a déjà vu que les niveaux de consommation du poisson dépendaient en partie du fait que le chef du ménage était actif ou non (tableau 18). Mais toutes les activités ne sont pas rémunérées de la même manière. Ainsi, une analyse par rapport au type de travail exercé est intéressante. Elle permet d'identifier les catégories de travailleurs qui sont en mesure de consommer plus de poisson que les autres en raison de leurs revenus sûrement plus élevés (tableau 23).

Tableau 24 : Niveau de consommation de produits selon le type de métier que pratique le chef de ménage

Catégorie de métier	Produits											
	Poisson			Viande			Lait			Œufs		
	Moyenne (kg)	Ecartype (kg)	Nb. réponses	Moyenne (kg)	Ecartype (kg)	Nb. réponses	Moyenne (kg)	Ecartype (kg)	Nb. réponses	Moyenne (unités)	Ecartype (unités)	Nb. réponses
Elus	98,33	3,98	2	17,95	10,21	2	8,56	12,10	2	0,00	0,00	2
Fonct Inter	75,25	30,55	3	32,88	16,96	3	8,52	12,04	2	195,09	176,32	3
Pêche	59,04	40,03	4	0,00	0,00	4	0,00	0,00	4	0,00	0,00	4
Justice	51,09	25,77	6	15,85	10,35	6	1,84	2,90	6	66,57	40,62	6
Admin+direction	46,96	25,26	18	19,22	16,20	18	3,58	5,35	17	29,26	34,13	18
Ingénieur	43,97	22,55	33	12,88	7,96	33	2,97	4,78	33	70,14	96,97	33
Santé	43,05	21,89	26	10,80	7,22	26	1,88	3,20	26	48,22	58,40	26
Argentier	41,88	25,61	42	12,62	11,42	42	3,07	5,31	40	47,22	63,69	42
Presse	41,34	20,23	4	8,73	10,13	4	1,66	3,32	4	11,52	14,83	4
Education	40,55	22,44	46	9,08	8,94	46	2,68	5,33	46	56,88	106,96	46
Fonction Publiq	36,97	21,23	25	8,06	5,81	25	5,08	10,91	24	40,83	52,87	25
Salarié	36,70	21,75	25	8,46	12,01	25	3,34	5,15	25	33,43	53,43	25
Aff/commerce	32,19	20,85	115	8,75	8,13	115	2,58	4,47	113	42,18	71,23	115
Inconnu	31,09	33,78	3	9,50	6,18	3	1,43	2,47	3	42,74	53,73	3
Libéral	29,84	19,86	253	4,40	7,75	253	1,59	5,07	252	25,95	69,00	253
Retraité	28,92	21,70	37	6,37	10,15	37	2,49	3,74	34	29,33	41,71	37
Déf+sécuri	27,71	22,73	47	6,70	6,41	47	1,86	3,81	47	31,38	49,70	47
Petit commerce	24,84	18,85	43	2,01	4,45	43	2,01	7,63	43	16,29	49,51	43
Ménagère	20,00	13,75	7	1,49	2,37	7	0,93	2,47	7	0,00	0,00	7
Chômage	17,38	7,04	40	0,99	1,74	40	0,33	1,28	40	5,18	29,68	40
Paysan	3,58		1	0,21		1	0,00		1	12,81		1
Total	32,86	22,28	780	7,07	9,17	780	2,19	5,20	769	34,11	68,42	780

Note sur le catégories de métiers :

Justice : avocats, magistrats, huissiers

Administrateurs&Directeurs : Tous ceux qui détiennent des postes de responsabilité où ils ont été nommés

Elus : personnes devenues responsables par élection (chef de quartier, maire, député, etc.)

Santé : personnes travaillant pour la santé humaine ou animale

Ingénieur : de bâtiment, informatique, d'engin lourd

Argentier : Douaniers, inspecteurs financiers, comptables, etc.

Educateurs : Enseignant laïc ou religieux

Fonction publique : Travailleur de l'Etat, de corps inconnu

Libéraux : menuisiers, maçons, charretiers, couturiers, chauffeurs, vulcanisateurs, ...

Affaire/commerce : divers types de commerce (à l'exception du petit commerce)

Les écarts entre consommateurs sur la base du métier du chef de ménage sont importants. On remarque (tableau 24) que les fonctionnaires internationaux, les pêcheurs, les hommes de loi et ceux qui détiennent des postes de direction sont les plus gros consommateurs de poisson. Entre un élu et un chômeur, on trouve un écart de 81 kg de poisson, 17 kg de viande, etc.

A noter que si les pêcheurs se hissent logiquement parmi les plus gros consommateurs de poisson, il est remarquable qu'ils se contentent uniquement du poisson comme protéine animale.

1.2.2 Interdépendance entre certains paramètres observés sur les consommateurs

On s'est proposé (tableau 25) de mesurer le degré de dépendance qui existe entre certains paramètres mesurables observés sur les UC.

Tableau 25 : Coefficient de corrélations entre certains paramètres observés (moyenne par an) sur les consommateurs

		Paramètres					
		Nbre UC	Contributions extérieures	Poisson	Viande	Lait	Œufs
Paramètres	Nbre UC	1	0,25	-0,28	-0,06	-0,11	-0,16
	Autres contributions	0,25	1	0,04	0,17	0,12	0,10
	Poisson	-0,29	0,04	1	0,49	0,31	0,30
	Viande	-0,06	0,17	0,48	1	0,36	0,42
	Lait	-0,11	0,12	0,31	0,35	1	0,32
	Œufs	-0,16	0,10	0,30	0,41	0,32	1

Le tableau 25 montre, comme on l'a déjà vu (tableau 20), que la taille du GA et le niveau de consommation des produits sont négativement corrélés. Ce qui signifie globalement que plus le ménage est nombreux, moins la consommation de ces produits est importante pour chaque individu. On remarque également que le niveau de consommation du poisson est plus lié à celui de la viande (0,49) qu'à celui du lait (0,31) ou des œufs (0,30). Mais il existe une forte dépendance (0,41) entre la consommation de viande et celle des œufs. Par ailleurs, notons que la corrélation entre les apports extérieurs et la taille du GA est relativement importante. Cela pourrait s'expliquer par le fait que, dans le milieu d'enquête, plus on dispose de moyens, plus la pression sociale pousse à avoir un ménage nombreux, etc.

Il existe une multitude de possibilités de combinaisons des paramètres observées pour sortir des tendances toutes intéressantes. Mais, dans le souci d'indexer les paramètres qui pèsent le plus dans la consommation du poisson, une analyse de la variance de cette consommation par UC a été faite.

1.2.3 Les paramètres déterminants de la consommation per capita du poisson à Conakry :

L'analyse de la moyenne a permis de montrer que ceux qui disposent d'un congélateur, et/ou qui sont des élus, et/ou qui sont originaires de la Haute Guinée, et/ou qui résident à Kaloum avaient des niveaux de consommation dans l'ensemble plus élevés que les autres. Toutefois, entre les éléments de ces grands ensembles, on a constaté qu'il existait des différences importantes de niveau de consommation.

Pour connaître parmi la diversité de paramètres observés, ceux qui sont déterminants dans le niveau de la consommation per capita, une analyse de la variance de la consommation par unité de consommation a été faite sous le logiciel R. Dans le modèle, les paramètres suivants ont été introduits :

- La Commune d'habitation du ménage,
- Le classement par l'enquêtrice du ménage dans la catégorie A, B ou C (riche, de revenu moyen ou pauvre),
- Le statut de personne active ou non du chef de ménage,
- Le type de métier pratiqué par le chef de ménage,

- L'origine géographique,
- La taille du groupe alimentaire,
- Le type d'appareil dont dispose le ménage pour la conservation de poisson frais,
- Le marché d'approvisionnement en poisson,
- L'importance des apports financiers extérieurs à la rémunération directe du travail du chef de ménage,
- La quantité moyenne de poisson consommé par unité de consommation et par an,
- La quantité moyenne de viande consommée par unité de consommation et par an,
- La quantité moyenne d'œufs consommés par unité de consommation et par an.

Dans le modèle retenu, seules les variables expliquant significativement la variance totale de la consommation par UC sont retenues. Ainsi, les paramètres métier, moyen de conservation et taille du groupe alimentaire expliquent le mieux la consommation du poisson. Les contributions respectives de ces paramètres sont de 20% pour le type de métier, 9% pour le nombre d'unités de consommation par ménage et 3% pour le type de moyen de conservation dont dispose l'unité de consommation (tableau 26). Globalement, à eux seuls, ces paramètres expliquent 32% du niveau de consommation per capita.

Tableau 26 : Contribution des trois paramètres dans l'explication de la consommation.

	Df	Deviance	Resid. Df	Resid. Dev	F	Pr(>F)	
NULL			780	393551			
Catégorie de métier	20	57189	760	336362	8.1641	< 2.2e-16	***
Moyen de conservation	3	22015	757	314348	20.9518	4.843e-13	***
Nbre d'unités de consommation	9	52365	748	261983	16.6122	< 2.2e-16	***

Signif. codes: 0 '***' 0.001 '**' 0.01 '*' 0.05 '.' 0.1 ' ' 1

a -Analyse de l'importance des catégories de métiers dans la consommation de poisson

L'application du modèle linéaire permet de modéliser la réponse de chaque paramètre. Comme dans le cas de l'analyse de la moyenne, il se dégage également que, ce sont les élus, les fonctionnaires internationaux, les pêcheurs, les directeurs/administrateurs et le personnel de justice qui consomment le plus de poisson (figure 3). Un nombre important de catégories ont une consommation très voisine. Il est aussi important de remarquer que les paysans ont une consommation très en deçà des autres.

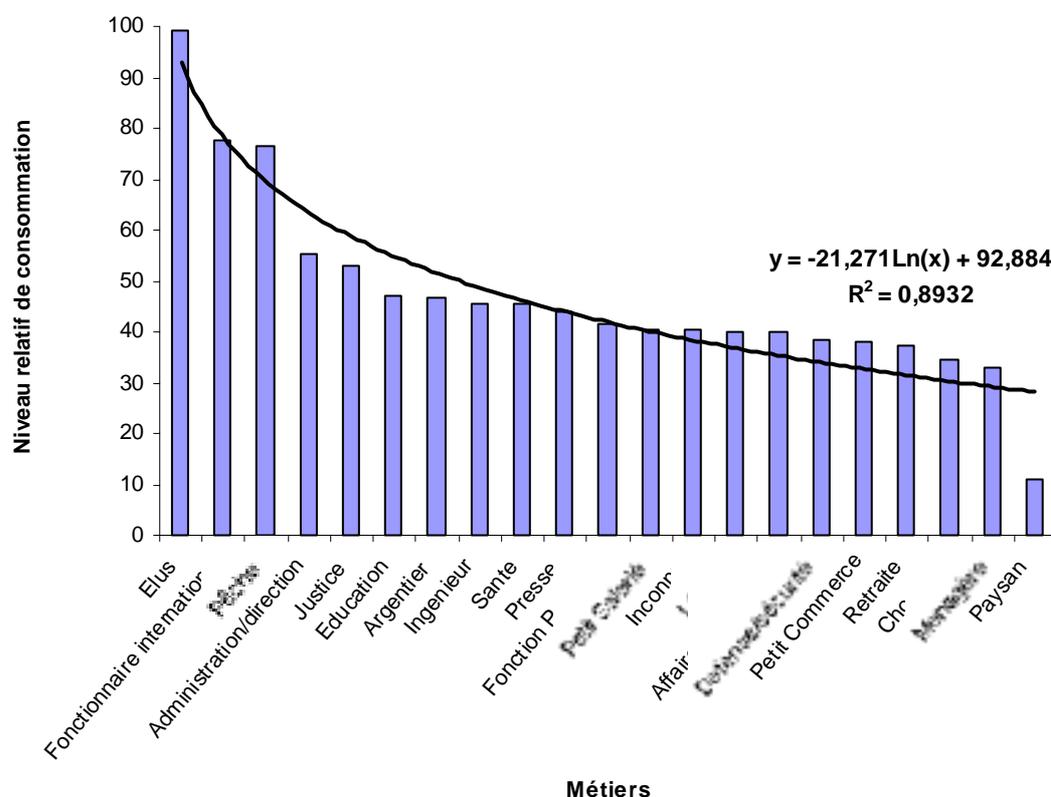


Figure 3 : Niveaux de consommation de poisson par type de métier

b -Analyse de l'importance des niveaux de consommation en rapport avec les types d'appareil de conservation du poisson au frais

Cette analyse a, également, confirmé que ceux qui disposent de congélateur ou de simples réfrigérateurs ont globalement des niveaux de consommation plus élevés que les autres. Néanmoins, la consommation est logiquement plus forte lorsque l'on dispose un congélateur (figure 4).

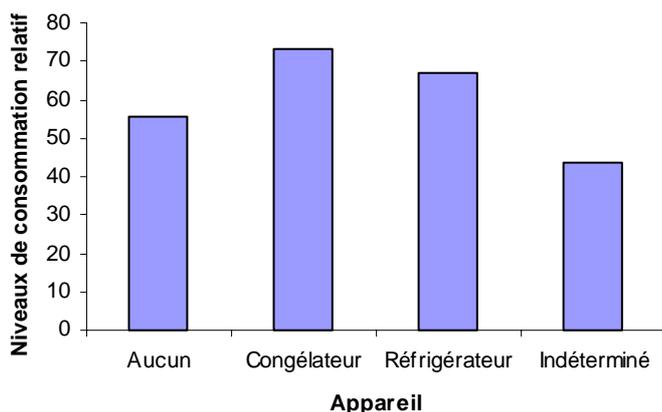


Figure 4 : Niveau relatif de consommation selon le type d'appareil dont on dispose

c - Analyse des niveaux de consommation en fonction de la taille du groupe alimentaire

On a également trouvé que plus le nombre d'unités de consommation par ménage est élevé et plus la consommation de poisson par unité est faible mais pas de manière tout à fait linéaire.

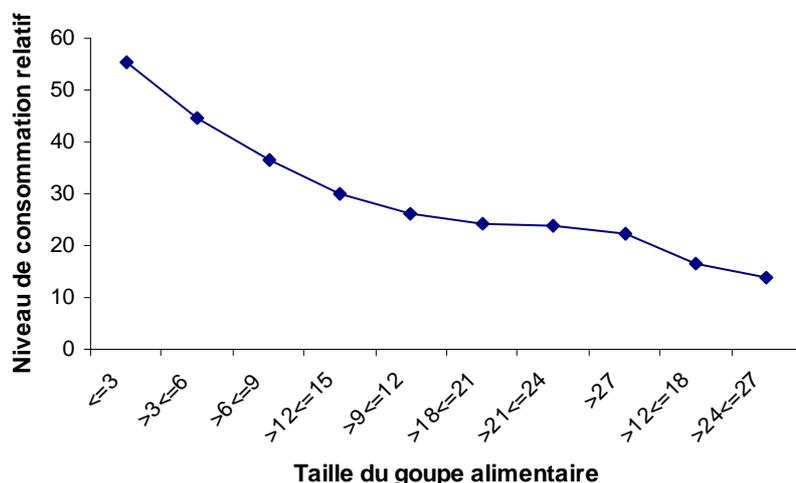


Figure 5 : Niveaux de consommation du poisson selon le nombre d'unités de consommation par ménage

En conclusion, l'analyse montre que les métiers à haut revenu (élu, fonctionnaire international, ... les ménages qui disposent de moyens de conservation et les familles peu nombreuses (maximum 6 personnes) consomment le plus de

poisson. On peut faire remarquer que les deux premiers facteurs (revenus et matériel de conservation) concernent les mêmes foyers.

Cet enseignement est conforme à la réalité car :

- Le quartier ou la Commune d'habitation ne saurait être un facteur limitant pour ceux qui disposent des moyens dans l'achat du poisson. En effet, aucun quartier de Conakry n'est situé à plus de 5 km de la mer ou d'un marché de poisson (annexe 4).
- Le rangement des ménages en catégories A, B et C s'est avéré inefficace à cause de la forte relativité des critères ayant conduit au jugement personnel des enquêtrices (page 45 et 72).
- L'origine géographique n'est pas un critère limitatif en soi car la consommation du poisson dépend essentiellement de la disponibilité et des revenus. En plus, soulignons qu'aucune tradition ou croyance n'interdit la consommation du poisson à une communauté guinéenne.
- Le simple fait que le chef soit actif ne suffit pas pour garantir une bonne alimentation pour un ménage, puisque tous les travaux ne sont pas rémunérés de la même manière.
- Les apports financiers externes au revenu direct du chef de ménage ne sont pas déterminants, puisqu'en plus des incertitudes liées aux montants déclarés (page 56 et 58), ceux qui bénéficient de beaucoup d'appuis ne s'engagent pas uniquement dans les dépenses alimentaires.

2 Evaluation de la demande extérieure à Conakry

L'étude de la demande intérieure (consommation par tête d'habitant à Conakry) a permis d'estimer⁴⁵ la quantité de poisson requise par la population vivant dans cette région. Les données disponibles permettent de connaître la quantité de poisson qui y est débarquée annuellement. Mais puisqu'une partie du poisson qui débarque sur cette presqu'île est distribuée à d'autres demandeurs, il s'avère

⁴⁵ La méthode employée permet juste d'avoir une idée, dans la mesure où l'estimation est faite sur la base d'un seul achat de produit dans l'année.

nécessaire d'estimer cette part pour, enfin voir concrètement ce que la population de Conakry est en mesure de recevoir sur les 58000 tonnes qu'elle demande.

Pour ce faire, on procède tout simplement à des rappels succincts, cette demande extérieure ayant déjà été évaluée par ailleurs dans la première partie, chapitre 1 pp 27 grâce aux résultats des enquêtes au Km36 aux données du service de contrôle de qualité de la DNPM (tableau 27).

Tableau 27 : Demande extérieure satisfaite par la ville de Conakry

Type de produit	Demandeur	Quantité (T)	Equivalent frais (T)	Observations (lieu d'enquête et année si nécessaire)
Poisson congelé	Villes de l'intérieur	9 209,97	9 209,97	Km 36 (mai 2002 - avril 2003)
Poisson frais ou glacé	Idem	236,49	236,49	Idem
Poisson fumé court	Idem	1,56	2,02	Idem
Poisson fumé sec	Idem	2,13	3,41	Idem
Poisson congelé	Marché étranger	3112	3112	PAC en 2001
Poisson frais*	Marché étranger	343,16*	588,27**	Aéroport de Conakry - Gbessia en 2001
Ailerons	Marché étranger	21	33,6	Idem
Poisson fumé	Marché étranger	22,48	35,96	
			13 221,73	

* Données de 7 mois. ** Extrapolation faite à partir des données de 7 mois.

Ainsi, pour satisfaire la demande extérieure, ce sont 13 222 tonnes de poisson (équivalent frais) qui ont été prélevées sur la quantité de poisson débarqué à Conakry.

En conclusion, nonobstant les difficultés liées aux données de base, la demande intérieure de Conakry en poisson a été évaluée à 58 000 tonnes, destinées à l'alimentation des deux millions de personnes qui y vivaient en 2002. En y ajoutant la demande extérieure venant des villes de l'intérieur de la Guinée et du marché international (13 222 tonnes), on trouve qu'il faudrait une quantité de 71 218 tonnes pour satisfaire la demande totale.

Mais quelle quantité de poisson Conakry reçoit-il pour faire face à cette demande ? C'est à cette question que le chapitre suivant essaie de répondre.

Chapitre II : évaluation et Analyse de l'offre de poisson à Conakry

L'étude faite dans les deux chapitres précédents a permis d'avoir une idée de la demande globale (besoin de consommation intérieure et demande extérieure) de Conakry en poisson. Il convient à présent de procéder à une estimation de l'offre afin d'établir une balance entre cette consommation (ou plutôt demande globale) et l'offre.

L'explication de cette balance permettra, logiquement, d'apprécier les politiques publiques actuellement en vigueur en Guinée, en matière de sécurité alimentaire de la population en produits de pêche.

1 Méthodologie de détermination de l'offre de poisson à Conakry.

L'offre de poisson a été mesurée grâce à un croisement de données issues de plusieurs sources, n'ayant pas les mêmes objectifs et les mêmes méthodes de travail, traduisant ainsi les difficultés d'obtention de statistiques facilement comparables dans le contexte guinéen actuel. Ces sources d'informations sont :

1.1 Le bulletin statistique des pêches du CNSHB :

Publié une fois par an depuis 1995, il donne, entre autres, une estimation de la quantité de poisson débarqué par la pêche artisanale dans chaque grande zone du littoral guinéen⁴⁶. La presqu'île de Kaloum, sur laquelle est bâtie Conakry, avec sa vingtaine de débarcadères, constitue une zone statistique.

Normalement, ce bulletin doit paraître chaque année au mois de juillet pour présenter les résultats de l'année précédente. Mais pour de nombreuses raisons, cette échéance est rarement respectée⁴⁷. Pour cela, les estimations de débarquement faites pour 2001 ont été reconduites pour 2002.

⁴⁶ L'Observatoire des Pêches de Guinée a, dans son plan d'échantillonnage, découpé le littoral guinéen en cinq zones (strates) qui sont du nord au sud : Boké, Boffa, Dubréka/Coyah, Conakry et Forécariah.

⁴⁷Pour preuve, le dernier numéro du Bulletin Statistique actuellement disponible, qui présente les résultats issus des enquêtes réalisées en 2001, a été publié seulement en octobre 2002.

1.2 Les enquêtes de flux de poisson en transit au Km 36

Rappelons que Conakry est bâtie sur une presqu'île. Jusqu'en 2002, cette ville était reliée au reste du pays par une seule voie, se divisant en deux au Km 36. La voie du nord-ouest allant vers Boffa, Boké, Kamsar, Fria est celle par laquelle les débarcadères de la côte nord évacuent leurs productions vers la capitale et les autres régions naturelles du pays. La voie du nord-est dessert la côte sud et tout le reste du pays : Moyenne Guinée, Haute Guinée et Guinée Forestière.

Les données collectées, sans interruption⁴⁸, à ce point stratégique de mai 2002 à avril 2003, ont permis, en premier lieu, de déterminer approximativement⁴⁹ la quantité de poisson fumé livré par les débarcadères de pêche artisanale de la côte nord à Conakry. Cette quantité a été convertie en équivalent frais, avec une perte de poids due au fumage de 60% pour le fumé sec et de 30% pour le fumé court. En seconde position, elles ont permis de mesurer la quantité de poisson frais ou congelé qui sort de Conakry pour les marchés situés à l'intérieur.

1.3 Les rapports d'enquête du service de Contrôle de Qualité de la DNPM basé à l'aéroport et au Port Autonome de Conakry.

Rappelons (voir page 24) que ce service entretient des fiches de débarquement et d'exportation de poisson effectués au PAC et l'aéroport de Conakry.

2 Résultats

Dans l'étude des circuits de commercialisation du poisson en Basse Guinée, on trouve tous les fournisseurs de poisson pour la région de Conakry ainsi que les marchés ravitaillés en poisson à partir de cette ville.

⁴⁸ En fait, pour des raisons sécuritaires, l'entrée des camions transportant des marchandises est interdite à Conakry de 19 heures à 6 heures du matin. Pour les simples passagers roulant en transport en commun, cette plage horaire se situe entre minuit et 6 heures.

L'observation continue a été possible grâce à la collaboration d'autres agents en poste (douaniers, gendarmes, agents du ministère de l'agriculture) avec lesquels celui qui a été retenu pour le suivi des quantités de poisson avait longtemps travaillé.

⁴⁹ Les données chiffrées sur les produits transformés sont approximatives dans la mesure où, les poids exacts des paniers ne peuvent être connus avec précision que rarement. Ainsi, c'est à partir d'un catalogage des paniers en petits, moyens et grands, et des poids déclarés de certains paniers par catégorie que les quantités totales ont pu être estimées.

Néanmoins, en guise de rappel, voici le bilan de l'enquête sur l'offre de poisson à Conakry :

2.1 Poisson congelé

Comme précédemment dit, le seul point d'entrée officiel du poisson congelé à Conakry est le Port Autonome de Conakry (PAC). Toutefois, rappelons la pratique frauduleuse de débarquements de poisson congelé sur des débarcadères de pêche artisanale. Ces derniers échappent aux statistiques exploitées dans le cadre de ce travail.

En 2001 (données reconduites pour 2002); la quantité de poisson congelé débarqué à Conakry était de **29649 tonnes** représentant 53,1% du tonnage total de poisson reçu dans cette ville.

2.2 Poisson frais

En plus de sa propre production qui a été estimée à 24799 tonnes soit 44,49% du total reçu, Conakry bénéficie d'un faible apport en poisson frais des autres préfectures du littoral guinéen. Parmi ces dernières, c'est Boffa qui participe le plus, mais avec seulement 55,6 tonnes livrées en 2002 (tableau 28). Cette contribution de Boffa vient essentiellement de ses débarcadères au sud. La préfecture de Boké et les débarcadères au nord de Boffa, limités par les difficultés de traverser la Fatala (par bac à Boffa) ne peuvent participer activement à l'approvisionnement de Conakry en poisson frais.

La faible contribution des autres préfectures du littoral à l'alimentation de Conakry n'est qu'une conséquence de l'enclavement de la plupart des points de débarquement (p. 29)

Tableau 28 : Fournisseurs et quantité (tonnes) de poisson frais livré à Conakry

Origine	Quantité enregistrée (tonnes)
Conakry	24 799,000
Boffa	55,628
Boké	46,398
Forécariah	7,394
Dubréka	0,180
Total	24 908,6

2.3 Poisson fumé (équivalent frais)

Pour le poisson fumé, la contribution de Boffa est plus élevée que celle de toutes les autres préfectures réunies. A elle seule, Boffa fournit 87% des 1179,5 tonnes de poisson fumé (équiv. frais) livrés par les quatre autres préfectures du littoral guinéen. La préfecture de Dubréka, la plus proche de Conakry a la plus faible participation avec seulement 1,4% du total des contributions (tableau 28 et 29).

Tableau 29 : Fournisseurs et quantité (tonnes) de poisson fumé (équiv.frais) livré à Conakry

Dégré de fumage	Origine	Quantité enregistrée (tonnes)
Léger	Boffa	3,26
	Boké	0,23
	Dubréka	1,70
A sec	Boffa	1025,77
	Boké	133,77
	Dubréka	14,84
	Total	2359,10

La prédominance des produits de pêche originaires de Boffa, à l'arrivée à Conakry et même en partance vers les marchés de l'arrière pays (tableau 29) suscite des interrogations. En effet, si Boffa débarque ordinairement plus de poisson frais que Boké, au niveau des expéditions vers les marchés de l'intérieur, ce dernier le dépassait. Ce qui était possible grâce aux quantités de poisson fumé que déversaient la Guinée Bissau et même le Sénégal, au débarcadère de Kamsar. Ces anciens fournisseurs ont-ils trouvé d'autres débouchés ? Ou bien effectuent-ils maintenant leurs débarquements de poisson fumé sur des débarcadères de Boffa, dans le but d'échapper aux douaniers installés sur le débarcadère de Kamsar ? Seule une investigation pourrait permettre d'y répondre.

En somme, l'offre de poisson à Conakry a été estimée à 55737 tonnes dont 53,1% de poisson congelé, 46,45% de poisson frais de la pêche artisanale et 2,11% de poisson fumé (équiv.frais, d'origine extérieure à la zone d'étude).

Chapitre III – Balance entre offre et demande de poisson à Conakry

Aboutissement logique de la démarche développée dans les chapitres 1 et 2 de cette deuxième partie du travail, ce troisième chapitre permet tout simplement de procéder à une comparaison des résultats obtenus sur la demande globale de la région de Conakry et sur l'offre de poisson dans cette région.

Il permet également de mesurer la différence entre la consommation trouvée à partir de l'enquête effectuée dans les ménages et le quotient de la division de l'offre par la population. En admettant la consommation moyenne obtenue par la première méthode comme étant l'expression d'une simple demande, l'exercice permet de mesurer l'écart entre la demande globale et l'offre totale de poisson à Conakry.

Plusieurs étapes successives sont réalisées :

1 Demande estimée par individu

La consommation par UC ayant été évaluée à **32,86 kg**, est considérée comme étant la demande par individu.

2 Estimation de la population

Au RGPH de 1996, Conakry comptait 1 094 075 personnes. Avec un taux de croissance démographique de **2,8%** par an⁵⁰, une augmentation due à l'exode rural de **1,42%** par an⁵¹, l'arrivée de réfugiés dont l'effectif est volontairement fixé à **400 000** personnes ⁵² depuis 1996, cette population évoluerait de la façon suivante (tableau 30).

⁵⁰www.justinmoreljunior.net/guinchif.htm

Il reproduit des résultats de EDS II, 1999 (Enquête Démo-Sanitaire) sous le titre "**la Guinée en chiffres**".

⁵¹ D'après le Système des Nations Unies en Guinée (2000)

⁵² D'après le Gouvernorat de Conakry dans sa communication à la XIXième assemblée générale de l'AIMF tenue au Québec les 2 et 3 septembre 1999, sur le thème « la jeunesse et la ville ». Ce chiffre paraît plausible en référence à celui donné par le système des Nations qui annonce plus de 100 000 réfugiés à Conakry sans compter les non recensés et les guinéens forcés de retourner au pays.

Tableau 30 : Estimation de la population de Conakry en 2002

Années	Population de référence	Réfugiés	Exilés ruraux (1,42% par an)	Accroissement (2,8%)	Total à l'arrivée
1996	1 094 075	400 000	15 536	42 269	1 551 880
1997		0	22 037	43 453	1 617 369
1998		0	22 967	45 286	1 685 622
1999		0	23 936	47 197	1 756 756
2000		0	24 946	49 189	1 830 891
2001		0	25 999	51 265	1 908 154
2002		0	27 096	53 428	1 988 678

A partir des hypothèses et chiffres proposés, en 2002, la population serait d'environ **2000 000 d'habitants**.

En considérant que les moins de 16 ans représentent 45% de la population totale estimée⁵³, on trouve pour cette tranche d'âge un effectif de 894 905 personnes. Ainsi, la population de personnes d'âge supérieur ou égal à 16 ans sera de 1 093 773. D'où le nombre d'unités de consommation (UC) s'établit à **1 764 952**.

3 Estimation de la demande pour cette population :

La demande des ménages de la région de Conakry est le produit de la consommation par UC par le nombre total d'UC dans la région. Soit :

$$\mathbf{32,86 \text{ kg} * 1 764 952 = 57 996 \text{ tonnes.}}$$

⁵³ Selon l'Enquête Démo-Sanitaire II (1999) dont les statistiques sont publiées par www.justinmoreljunior.net/guinch.html, la population guinéenne est composée à 48,% d'enfants de moins de 15 ans.

La Direction Nationale des Statistiques, citée par <http://www.afristat.org/Guinee/statistiques.xls> donne quant à elle un chiffre de 45,7% pour ces jeunes mais pour l'année 1996.

Nous avons préféré les données de la DND à celles de EDS II, parce qu'elles proviennent d'une source gouvernementale.

4 Evaluation de la demande extérieure à la ville

Tableau 31 : Origines et importance de la demande extérieure à Conakry

Type de produit	Demande des villes de l'intérieur (tonnes) ***	Demande connue du marché international (tonnes)*
Poisson frais	236,49	588,27
Poisson congelé	9 209,97	3 112
Fumé à sec (équiv. frais ⁵⁴)	3,40	35,96
Fumé court (équiv. frais)	2,02	0
Ailerons	0	33,6
Total 1	9 451,89	3 769,84
Total 2	13 221,73	

***Données du Km 36

*Données du Contrôle de Qualité

5 Total général de demande à satisfaire :

$$57\,996 + 13\,221,73 = 71\,218,06 \text{ tonnes}$$

6 Offre et origines

Tableau 32 : Origines et importance de l'offre de poisson à Conakry

Type de produit	Origine	Qté (tonnes)
Poisson frais	Pêche Artisanale à Conakry*	24 799
Poisson frais	Pêche Artisanale hors de Conakry**	109,6
Poisson congelé	PAC***	29 649
Poisson fumé (équiv. Frais)	Pêche Artisanale hors Conakry*	1 289
Total		55 737

*Données du bulletin statistiques de 2001

** Données du Km 36

***Données du Contrôle Qualité 2001. Les stat douanières 2001 sont indisponibles. Celles datant de 2000 donnaient un total de 1600 tonnes importées (tous types de produits confondus)

7 Bilan :

$$\text{Offre – Demande : } 55\,737 - 71\,218 = - 15\,481 \text{ tonnes}$$

8 Consommation de poisson par unité de consommation évalué à partir de l'offre

A partir des résultats obtenus sur la demande et l'offre, on peut donner une idée sur la consommation par UC et par an.

⁵⁴ Ici comme partout ailleurs, on a considéré que le poisson fumé à sec avait perdu 60% de son poids en eau contre 30% pour celui fumé court

Cette consommation sera alors égale au résultat de la différence entre offre et demande extérieure à la ville, divisé par le nombre d'unités de consommation (UC) à Conakry. Converti en kilogramme, le résultat de cette opération, donne **24,09 kg par individu**. A ce niveau, la consommation de poisson à Conakry est quasiment le double (185%) de **la moyenne nationale qui est de 13 kg**. Mais, comparé au résultat de l'Enquête Santé Nutrition⁵⁵ publié par la FAO (1999), (annexe 10), qui donne une consommation par habitant de 46 kg de poisson et viande à Conakry, cette moyenne de 24,09 kg (y ajouter les 7 kg de viande) est encore faible. Elle est aussi faible si on la compare aux 37 kg qu'un habitant d'Abidjan (Côte d'Ivoire) consommait déjà en 1989.

Si on divisait la quantité de poisson restant à Conakry par la population totale (c'est-à-dire en faisant abstraction des différences de capacité d'ingestion entre les enfants et les personnes majeures), la consommation par individu tomberait à **21,37 kg**. Ce qui est identique aux **21 kg** communiqués par le Gouvernement à Bruxelles en mai 2001, lors de la 3^{ième} Conférence sur les pays les moins avancés, comme étant la consommation par individu en Basse Côte.

A partir du **déficit de 8,77 kg** par unité de consommation, on peut facilement déduire que pour les 1 764 952 UC de la région de Conakry, **le déficit global est de 15 481 tonnes**.

Ce déficit suscite des explications que le chapitre suivant essaie de fournir.

⁵⁵ <http://www.fao.org/WAITCENT/FAOINFO/ECONOMIC/ESN/nutrition/gui-f.stm>

Chapitre IV : Essai d'explication du déséquilibre entre offre et demande

« Pythagore l'a dit, insistant haut et fort :

Les calculs ont raison, et seuls les faits ont tort. »

J.C. Brêtes, philosophe halieute contemporain, cité par C. Ulrich (2000).

D'après l'estimation faite, l'offre et la demande de poisson à Conakry sont décalées de 15 481 tonnes.

Ce décalage peut s'expliquer par plusieurs raisons qu'il convient à présent d'élucider pour, d'une part, mieux orienter ceux qui trouveraient en ce travail une référence, afin de leur permettre de mieux affiner leur méthode. De l'autre, cet exercice permettra d'indexer, s'il en existe, les failles dans la politique de sécurité alimentaire actuellement en cours en Guinée.

1 Les erreurs dues à la qualité des données exploitées :

1.1 Les données de quantité de poisson débarquée par la pêche artisanale

En guise de rappel, ce sont les statistiques de 2001 qui ont été reconduites pour l'année d'étude (2002) parce que les statistiques de débarquement de la pêche artisanale pour 2002 n'étaient pas encore disponibles.

1.2 Les données de quantité de poisson en transit au Km 36

A part les quantités de poisson congelé, les quantités déclarées de poisson fumé ou de poisson frais sont approximatives parce qu'il n'était pas possible de connaître, avec précision, les quantités de poissons contenus dans les paniers qui transitent au Km36. En plus, les quantités de poisson fumé en provenance des villages de pêcheurs de Forécariah, qui entrent à Conakry par voie maritime ne sont pas comptabilisées.

1.3 Les données collectées par le service de Contrôle de Qualité

On ne saurait remettre en cause ce protocole d'enquête sur lequel on n'a d'ailleurs que peu d'informations. Il semble toutefois que les efforts de ce service

soient centrés sur les exportations vers les pays européens que sur tout autre flux de produits de pêche aux frontières nationales. Ce qui s'explique par le fait que les conditions d'hygiène sur les produits halieutiques d'origine guinéenne avaient été évaluées peu satisfaisantes par l'UE en 2000. D'où une attention particulière sur les produits en partance vers ce marché.

En plus de cette faible couverture spatiale, les données du Contrôle de Qualité n'étant pas collectées pour des fins d'analyse, elles ne sont pas centralisées de manière à permettre une exploitation facile et approfondie. Au cours de la rédaction de leurs rapports, les agents qui effectuent les opérations arithmétiques à la main, commettent parfois des erreurs de calculs qu'on ne peut corriger, puisqu'on a pas accès aux données primaires. La preuve est qu'il existe un écart entre les débarquements de poisson relevés au PAC en 2001 par l'enquêteur du CNSHB (29649 tonnes) et celui du service de Contrôle de Qualité pour la même année (30192 tonnes) soit 543 tonnes de différence.

En dernière position les données d'exportation vers les pays voisins, ainsi que les débarquements de poisson congelé ou décongelé (produit de la pêche industrielle) sur les débarcadères de pêche artisanale comme Boulbinet, échappent au service de Contrôle de Qualité et à l'Observatoire des pêches du CNSHB.

1.4 Le volume des achats de poisson par les ménagères

Le principal problème ici, est que c'est un seul achat qui a fait l'objet d'enquête par ménage. Il est possible que, pour des raisons liées à une variation importante de l'offre ou pour autre raison, les achats ultérieurs n'atteignent pas ou dépassent le niveau de celui à partir duquel les extrapolations ont été faites, pour déterminer le niveau de la demande. De même, il n'est pas évident que les dates annoncées pour ces prochains achats de poisson frais, poisson fumé, ... seront respectées alors qu'elles ont été déterminantes dans l'estimation de la demande.

Il aurait été mieux de procéder à un suivi, quelques jours par semaine, pendant un an, sinon quelques mois. Cela aurait permis aux enquêtrices et aux enquêtées de rectifier leurs éventuelles erreurs commises lors des premières enquêtes. Mieux, on

aurait pu réduire les inexactitudes et mettre en évidence l'effet des vagues de crises ou des saisons sur le niveau de la demande.

En plus de ces erreurs de mesure, l'écart constaté peut aussi s'expliquer par d'autres causes exogènes aux données statistiques traitées:

2 Les facteurs exogènes à la qualité des données.

2.1 L'activité des bateaux collecteurs :

Commencée à la fin des années 90 sur les côtes guinéennes, l'activité de ces bateaux a créé un véritable problème aux scientifiques qui s'intéressent à l'exploitation des ressources halieutiques guinéennes.

En effet, ces bateaux mobilisent des pêcheurs artisans qu'ils équipent ou qu'ils embauchent pour la pêche de certaines espèces. Le volume de leur prélèvement sur les captures effectuées ne peut pas être connu en raison du fait qu'ils ne débarquent rien et n'embarquent pas d'observateur. Au contraire, en plus du fait de collecter du poisson en mer, ils ont installé d'autres points de collecte sur les principaux débarcadères, où ils achètent du poisson de grande valeur comme le bobo (*pseudolytus elongatus*) ou les dorades dont les enquêteurs de l'Observatoire ne peuvent connaître le poids.

2.2 Une disposition dangereuse dans l'Accord de pêche signé par la Guinée avec l'Union Européenne, pour la période du 1^{er} janvier 2000 au 31 décembre 2001 :

Pour mettre ses armateurs bénéficiant de licences de pêche dans la ZEE guinéenne, à l'abri des difficultés de travail au PAC, l'UE a sollicité et obtenu des autorités guinéenne, la possibilité de se soustraire de la contrainte de débarquement de 200 kg de poisson par TJB et par an à Conakry, contre un paiement de 30 euros par TJB par an pour la période ci-dessus indiquée. C'était en en octobre 2000. Depuis lors et jusqu'aujourd'hui, ces débarquements dont le but était de participer à la sécurité alimentaire des guinéens ne se réalisent plus, laissant ainsi le marché à la merci des sociétés de mareyage local.

Voici en encadré l'extrait de l'Accord de pêche qui est mis en cause dans les crises de poisson.

Débarquement des captures

Les chalutiers autorisés à pêcher dans la zone de pêche de la République de Guinée sont tenus de débarquer gratuitement, afin de contribuer à l'approvisionnement de la population locale en poisson pêché dans la zone de pêche de la République de Guinée, 200 kilogrammes de poisson par tjb par an. Les débarquements peuvent être réalisés individuellement ou collectivement en faisant mention des navires concernés.

Toutefois, les navires qui n'ont pas l'intention de débarquer 200 kilogrammes de poisson par tjb par an sont tenus de faire un paiement compensatoire de 30 euros par tjb par an au moment du paiement de la licence.

Source : Journal Officiel des Communautés Européennes. L 250/32. Version Française du 5 octobre 2000.

Portant

Protocole fixant les possibilités de pêche et la contrepartie financière prévues dans l'accord entre la Communauté Economique Européenne et la République de Guinée sur la pêche au large de la côte guinéenne, pour la période du 1 janvier 2000 au 31 décembre 2001.

Voir aussi site : http://adminet.com/eur/loi/leg_euro/fr_200A1005_02.html

Ou bien <http://www.fis.com/guinea/developpement.html>

Cette faveur exceptionnelle est sans doute la principale cause des graves crises dont souffre actuellement le marché guinéen de poisson. Alors que les anciens accords étaient déjà très favorables à l'Union Européenne (dont certains pays, l'Espagne surtout⁵⁶- abritent des pavillons de complaisance), l'Accord de 2000 est venu aggraver cette situation. En effet, pour des espèces dont les individus refusés par les exportateurs (parce que de petite taille ou jugées impropre à la consommation

⁵⁶ Source: Grennpeace qui cite les Services d'Information maritime de la Lloyd's, 1999.

humaine) se vendent à Conakry à 5000 GNF voire plus, l'Accord permet à l'Union Européenne de les acheter à 0,15 euros soit 337,5 GNF/kg⁵⁷. Ce qui représente un écart de 4662,25 GNF/kg ou 2,07 euros.

Un petit calcul permet de trouver que si cette disposition ne figurait pas dans cet Accord, et s'il y avait une surveillance efficace de la ZEE, rien qu'avec les céphalopodiers et les crevettiers de l'Union Européenne, le marché pourrait avoir quotidiennement 17 tonnes de poissons durant les années 2000 et 2003.

Cette disposition dont les conséquences ne se sont pas faits attendre, était totalement contraire à l'esprit de l'Article 11 Alinéa 2.15 du Code de conduite pour une pêche responsable selon lequel : **« Les Etats devraient veiller à ce que leurs politiques et leurs pratiques en matière de promotion du commerce international du poisson et des produits de la pêche et en matière de production pour l'exportation ne dégradent pas l'environnement ou ne créent pas d'effets nuisibles aux droits et aux besoins nutritionnels des populations pour la santé et le bien-être desquelles le poisson est d'une importance capitale et pour lesquelles d'autres sources comparables d'aliments ne sont pas immédiatement disponibles ou accessibles. »** (FAO 1995).

Selon une source digne de foi, cette situation a été réexaminée en juin 2003 en faveur du consommateur guinéen, lors des négociations du nouvel Accord de pêche qui entrera en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2004.

3 Remarque générale sur les Accords de pêche entre l'UE et les pays du sud

Malgré les dispositions de l'Article 11, du Code ci-dessus cité, les Accords de pêche passés entre les pays ACP et l'UE sont ordinairement très défavorables aux pays du sud. Ces accords comportent parfois des pièges. D'où le qualificatif de Cheval de Troie utilisé par BRIAN O'RIORDAN (2002) parlant du cas chilien. S'agissant des pays Ouest africains, DIOUF⁵⁸ illustre l'ampleur de ce déséquilibre dans le tableau 32.

⁵⁷ Au mois de juillet 2003, 1 euro s'échange contre 2250 GNF. Ce taux tournait autour de 1900 GNF en septembre 2002.

⁵⁸ <http://www.geocities.com/mamadoudiouf/subventionne.html>

Pêche & Développement n°44/98 - p. 2 . Accords de pêche : Comment l'Afrique subventionne t - elle l'Union Européenne.

Tableau 33 : Thoniers. Le coût de la licence % à la valeur des captures (estimée)

Maroc	0,73%
Mauritanie	0,18%
Sénégal	18%
Guinée	0,27%
Guinée – Bissau	0,27%
Cap Vert	0,27%

Source: <http://www.geocities.com/mamadoudiouf/subventionne.html>

C'est tenant compte de cette réalité qu'en analysant le contexte global des accords de pêche, M. PETER CRAMPTON cité par Pierre GILLET⁵⁹ souligne l'incohérence des politiques européennes en Afrique de l'Ouest en ces termes: « *Les accords, tout en ne contribuant guère au développement de l'industrie autochtone de la pêche, ne favorisent pas l'essor économique local ou régional.* » D'où « *instabilité économique, conflits liés à l'accès aux ressources et migration forcée des travailleurs de la pêche* ». « *Tout ceci, poursuit – il, est contraire aux politiques fondamentales de l'Union européenne visant la sécurité commune et le développement des pays tiers.* » C'est pour cette raison que certains pays comme la Namibie, les ont toujours refusés.

Selon Emma BONINO que cite P. GILLET (up cite), les accords de pêche de première génération « *ont eu pour simple effet de décimer les réserves halieutiques, à l'instar de ce s'est passé au Sénégal et en Guinée, étant donné que de manière générale aucun contrôle n'était exercé.* »

Cette même idée est reprise par TROADEC qui écrit « *dans les négociations des accords, la rationalisation de la pêche dans les ZEE des pays tiers n'est pas la première préoccupation de la Communauté Européenne. Cette dernière cherche avant tout à prolonger l'activité des flottilles communautaires dans les eaux passées sous la juridiction des pays tiers, et à prévenir ainsi leur retour dans la mer communautaire où les capacités de pêche sont déjà excessives. Même si le coût des accords de pêche est élevé, il est moins que les aides que la CE accepte de verser aux flottilles communautaires immobilisées dans leurs ports d'attache par suite du non-renouvellement d'accords passés avec certains pays (Maroc)* »

⁵⁹ Pierre Gillet (1997) Ingénieur, International Collective in Support of Fishworkers (ICSF), Bruxelles. Dans l'article "Quand l'Afrique brade son poisson" paru dans le Monde diplomatique de septembre 1997 P. 9

PIGOU enseigne que « *Les agents économiques ont tendance à sous-estimer les satisfactions futures au profit des satisfactions présentes, ce qui conduit à une "exploitation désordonnée" des ressources et par conséquent à un gaspillage et à une perte de bien-être dans le long terme. L'Etat a alors un rôle à jouer dans la mesure où il a une meilleure appréhension de l'avenir.* » Ainsi, c'est aux pays propriétaires des ressources halieutiques en Afrique de l'Ouest de mettre en place des dispositifs afin de limiter les effets pervers des accords de pêche.

Chapitre V – Liste des indicateurs de suivi du niveau de consommation des produits de pêche en Guinée

Gouverner c'est prévoir. Mais une bonne prévision n'est possible que lorsqu'on dispose de données aussi précises et complètes que possible sur le phénomène dont on veut prévoir les manifestations.

Pour avoir une vue d'ensemble plus réaliste du niveau de consommation des produits de pêche à l'échelle de la Guinée, il faudra surveiller les paramètres suivants :

1 Les quantités de produits qui circulent sur le territoire

Le poisson étant le produit halieutique, de loin, le plus consommé en Guinée, l'effort de suivi peut, dans un premier temps, être centré sur ce seul produit. Ainsi, pour ce produit, les paramètres suivants doivent être surveillés avec attention.

1.1 Les débarquements des produits de la pêche artisanale

Qu'il soit d'origine maritime ou continentale, le produit de la pêche artisanale entre principalement dans l'approvisionnement du marché national.

Le suivi des quantités de poisson débarqué par la pêche artisanale maritime a déjà commencé à travers les efforts de l'Observatoire des pêches sis au CNSHB. Mais, cet Observatoire doit étendre ses activités à d'autres indicateurs comme l'annonçaient les textes de sa création.

1.2 Les débarquements des produits de la pêche industrielle

Ils englobent les captures dans la ZEE guinéenne et les importations qu'il n'est pas évident de distinguer des premières. Ce suivi peut être organisé au niveau des points suivants :

- Au PAC où le poisson congelé et les conserves sont enregistrés à l'importation.
- A l'aéroport international de Gbessia (éventuellement).

Pour ces deux points d'entrée de produit, la collaboration des services de Contrôle de Qualité et du CAFEX (Centre d'Appui aux Formalités à l'Exportation) peut permettre de saisir les données nécessaires.

- Dans les principaux débarcadères de pêche artisanale comme Boussoura, Kamsar, etc. Ce travail peut être confié aux enquêteurs de l'Observatoire des pêches, chargés du suivi des débarquements de la pêche artisanale maritime.

1.3 Les importations terrestres

Elles sont à suivre au niveau des frontières terrestres avec le Sénégal (Koundara, Mali), la Guinée Bissau (Gaoual) et la République du Mali (Siguiri, Mandiana), pour les quantités de poisson transformé que ces pays écoulent sur le marché guinéen. Pour cela, on peut solliciter le concours des services préfectoraux de Conditionnement et de Contrôle de qualité des produits relevant du Ministère de l'Agriculture, des Eaux et Forêts. Les statistiques douanières de ces mêmes points d'entrée peuvent être récupérés à des fins de comparaison.

1.4 Les exportations

- Par le PAC : ce travail est déjà en cours grâce au service de Contrôle de Qualité de la DNPM. Mais une amélioration des méthodes de gestion de l'information peut être envisagée. C'est ce que le Département Socio-Economie du CNSHB a débuté en 2002.
- Par les débarcadères secondaires (Kamsar, Kassa, Boussoura) : pour ce travail, une collaboration avec les services douaniers ou de la sécurité semble indispensable.
- Par l'aéroport international de Gbessia Conakry : Ici également grâce au service de Contrôle de Qualité de la DNPM, on a déjà une idée de ce qui se passe.
- Par la frontière avec le Sénégal et le Mali : le partenaire idéal au niveau de ces postes est le service du Conditionnement et de Contrôle de Qualité, placé sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture, des Eaux et Forêts.

1.5 Les quantités de poisson livrées sur les marchés de l'intérieur

Il s'agit de remettre sur pieds le système d'enquête sur la commercialisation des produits de pêche (volet socio-économique de l'Observatoire des pêches) sur le territoire national, voire de l'étendre aux nouveaux marchés importants qui se créent au gré de l'installation des unités d'exploitation minière ou autre. Sur chaque marché retenu, ce travail s'effectuera au niveau des dépôts de poisson de la COGIP,

de la SONIT, au près des mareyeuses et enfin dans les entrepôts de poisson transformés.

2 Les prix

Ils sont à suivre sur les marchés de détail des principales villes et sur quelques marchés secondaires par zone géographique

3 Le niveau des salaires :

Le niveau des rémunérations à la Fonction Publique étant la référence nationale, une collaboration avec le Ministère des Finances permet de suivre cet indicateur.

4 Les indicateurs de niveau de vie

Les types d'habitation, moyens de déplacements, de communication ou d'éclairage, etc. sont des indicateurs de niveau de vie des ménages. La collaboration avec la Direction Nationale de la Statistique permettra de d'obtenir des indication périodiques sur ces paramètres.

5 La répartition des bassins d'emplois :

Le suivi régulier de l'installation des entreprises sur le territoire national permet d'identifier les nouveaux points d'attraction du poisson. Le Ministère de l'Industrie, des Petites et Moyennes Entreprises est celui qui guidera le mieux dans cette investigation.

6 L'état du réseau routier national :

On sait que mieux le réseau routier se porte, plus la répartition des produits est aisée et équilibrée. Le Ministère du Transport et des Travaux Publics peut être sollicité dans ce suivi.

7 La répartition géographique des fonctionnaires

Ayant tous des de revenus fixes, leur concentration crée un marché de poisson. Pour cela la collaboration séquentielle du Ministère de la Fonction Publique peut être sollicitée.

Conclusion

Conformément aux objectifs recherchés, à savoir une contribution à l'amélioration des politiques publiques en matière de sécurité alimentaire des Guinéens en général, et ceux de Conakry en particulier, ce travail a d'abord cherché à faire le point sur les politiques et stratégies mises en place par les autorités en vue d'atteindre cet objectif.

Ensuite, il a procédé à une évaluation du marché au poisson de Conakry par : (i) la détermination de la demande de poisson par habitant à Conakry, (ii) l'évaluation de la demande extérieure à la région de Conakry, (iii) l'évaluation de l'offre actuellement disponible pour satisfaire ces deux types de demande, (iv) la détermination de la consommation par tête d'habitant, (v) l'identification des causes de l'existence d'un écart entre offre et demande de poisson à Conakry, (vi) enfin, une liste d'indicateurs à suivre dans le but d'asseoir une bonne politique de sécurité alimentaire en matière de produits de pêche en Guinée a été dressée.

Les principaux résultats obtenus sont :

En matière de sécurité alimentaire, les autorités guinéennes multiplient les initiatives, en vue d'une production accrue. Sous la première République cela s'est concrétisé par la création des BMP. Sous la seconde République, le développement est centré sur la création des bases d'un développement libéral du secteur. Avec l'aide des bailleurs de fonds bi et multilatéraux, de nombreux projets ont été exécutés ou sont en train de l'être. Les effets combinés de ces initiatives se sont traduits par une augmentation progressive du niveau de consommation par individu du poisson.

La consommation de poisson par UC estimée, à partir de la demande dans la région de Conakry, a été estimée à 32,86 kg par an. Le nombre d'unités de consommation étant estimé à 1 764 952, la demande intérieure à Conakry vaut 58000 tonnes. En y ajoutant la demande extérieure (émanant des villes de l'intérieur et du marché international) qui est estimée à 13 221 tonnes, on trouve que le besoin à satisfaire est de 71 218 tonnes.

Mais, pour satisfaire cette demande globale, ce sont 55 688 tonnes de poisson qui y ont été livrées en 2002 à Conakry.

Ainsi, la consommation per capita de poisson tombe à 24,09 kg soit 73% des besoins du marché intérieur de Conakry. Mais en ignorant la différence de capacité de consommation entre les moins de 16 ans et les personnes plus âgées, on trouve que les deux millions de personnes vivant dans la zone de Conakry ne consomment en moyenne 21,37 kg par an.

Le déficit par UC étant de 8,77 kg, il manque à la population de Conakry 15 481 tonnes de poisson par an pour pouvoir atteindre le niveau des 32,86 kg. Comparativement aux 46 kg de poisson et viande cumulés que consommait un habitant de Conakry en 1994 – 1995 (FAO, 1999) et aux 37 kg de poisson consommés par habitant à Abidjan en 1987, ce niveau idéal de 33 kg reste inférieur à ce qu'il aurait dû être.

Ce décalage entre offre et demande peut certes être attribué, en partie, à la qualité des données exploitées, mais il est principalement dû aux conséquences néfastes des derniers accords de pêche signés entre la Guinée et l'Union Européenne (seul cas mis en évidence car la documentation n'a pas permis de connaître le contenu des accords passés avec les armements asiatiques et autres pavillons).

Une comparaison entre les consommateurs sur la base de leurs lieux d'habitation, la taille en unités de consommation des ménages auxquels ils appartiennent, le fait d'avoir une occupation ou non, le type de travail qu'ils exercent, le marché où ils achètent le poisson, le type de moyens de conservation de poisson frais dont ils disposent, les soutiens financiers dont ils bénéficient a permis de ressortir que ce sont les critères de métier, taille du ménage et de disponibilité ou non d'un moyen de conservation de poisson frais qui déterminaient le niveau de consommation par individu. Il faut comprendre que le métier et la disposition de moyen de conservation ne sont que des indices de niveau de revenu.

Pour permettre un suivi sérieux des niveaux de consommation du poisson à travers le pays, il est nécessaire de fournir des efforts en vue de maîtriser les statistiques de débarquement, d'importation/exportation de poisson, de prix, etc.

Bibliographie :

1. BARIS P. et COUTY Ph. (1981) : Prix marchés et circuits commerciaux africains. Quelques propositions pour l'étude de la commercialisation des produits agricoles en Afrique.
2. Brian O'Riordan (2002). Accords de pêche. Le cheval de Troie in SAMUDRA Juillet 2002
3. CHABOUD C. et KEBE M. (1990) : Commercialisation du poisson dans les régions intérieures du Sénégal.
4. CNSHB (2001) : Bulletin statistique des pêches. N°7. Octobre 2002.
5. CNSHB (2001) : Rapport d'activités 2002. Décembre 2002.
6. Commission Européenne. Direction Générale Santé et protection des consommateurs(2001) : Rapport final concernant une mission en Guinée du 4 au 8 décembre 2000 visant à évaluer les conditions de production et d'exportation des produits de la pêche. Référence : DG SANCO/1292/2000 MR Final
7. COUTY Ph (1973) : Différence de niveau technologique et circuits commerciaux africains.
In Cah.ORSTOM, sér.Sci.Hum., Vol.X, n°4 – 1973 : 311 – 320.
8. COUTY Ph (1982) : Filière de production et circuits commerciaux. In Actes du Séminaire organisé par le Groupement d'Etudes et de Recherches pour le Développement de l'Agronomie Tropicale.
9. FAO (1999) : Code de Conduite pour une pêche responsable.
10. FAO (1999) : : Enquête Santé Nutrition . Aperçus nutritionnels par pays - Guinée
11. COUTY Ph. Et DURAN P. (1968) : Le commerce du poisson au Tchad. Editions de l'ORSTOM.
12. DIALLO M.M. et al (2002) : Caractéristiques socioéconomiques des communautés de pêche artisanale de la Guinée. Volet socioéconomique de l'Etude des Pêcheries Artisanales des Rivières du Sud (EPARS).
13. DIALLO M.M. et SOLIE K. (1997) : Rapport GUI/97/001 de la convention de collaboration entre le Centre d'Etudes et de Coopération Internationale (CECI) et l'Observatoire des Pêches du CNSHB portant sur le thème : ''assistance technique

à l'opérationnalisation du Comité de gestion de la base de pêche artisanale de Kamsar.”

14. FAUTREL et al (1996) : La commercialisation du poisson en Guinée : Panorama des principaux acteurs et identification des circuits commerciaux. In La pêche côtière en Guinée : ressources et exploitation. IRD/CNSHB . 1999
15. FONTANA A. (1999) : La pêche artisanale en Guinée : réalités et enjeux. In La pêche artisanale en Guinée : ressources et exploitation. Edition de l'IRD.
16. J.Y. WEIGEL et STOMAL Bozena () : Consommation, Transformation et Commercialisation du poisson.
17. J.Y.WEIGEL (1989) : La commercialisation du poisson en pays lagunaire ivoirien. Editions de l'ORSTOM. Collections Etudes et Thèses.
18. KEITA D. et KEITA M.T. (1998) : Etudes des problèmes liés à la conservation et à la commercialisation du poisson dans la ville de Conakry. Mémoire de fin d'études supérieures à l'Institut Valéry Giscard D'Estaing de Faranah.
19. Laurence WILHELM (1997) : Le transport et l'approvisionnement inter-marchés dans les villes de l'Afrique : Des services méconnus aux usagers, commerçants et consommateurs. In Revue « Aliments dans les villes ». Volume n°2 – Juillet 1997.. FAO , Rome.
20. LESNOFF M., MORIZE E., TROARE S. (1999) : La pêche industrielle en Guinée : état et bilan des données disponibles.
21. LOOTVOET B. et SOLIE K. (1992) : Notes sur la commercialisation du poisson en Haute Guinée (Kankan, Siguiré)
22. LOOTVOET B () : La pêche maritime artisanale dans un contexte urbain. L'exemple de Conakry.
23. Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture (2002). Bureau de Stratégie et de Développement. : Répertoire des projets et actions en cours d'exécution, en instance et achevées du MPA.
24. SOFRECO (2002) Diagnostic stratégique de filières agro industrielles. Rapport Guinée. Version provisoire.
25. SOLIE K. (2001) : Premières notes sur les résultats d'enquête de commercialisation des produits de pêche au compte de l'Observatoire des pêches de Guinée.

26. SOLIE K. (2002) : Evaluation du marché de poisson à travers les statistiques nationales. In Rapport de l'atelier : « quel développement rural de la pisciculture en Guinée Forestière ? »
27. SYLLA M. (1996). Techniques de transformation et circuits commerciaux du poisson dans la ville de Conakry. Mémoire de maîtrise de Géographie. Université de Conakry.
28. <http://www.fao.org>
- KALAMBTY (1997) Invasion du poisson de mer. In Bonga. Novembre 1997
29. <http://www.sflp.org/fr/003/003/rconsul.doc>
- Prise en compte des pêches artisanales dans les politiques de réduction de la pauvreté en Afrique de l'Ouest. Rapport de consultation.
30. CHAVANCE P. (1999) : Traits caractéristiques et évolution récente de la pêche artisanale maritime. In La pêche côtière en Guinée : ressources et exploitation. IRD/CNSHB . 1999
31. BOUJU S. Autochtones, migrants et technotopes ou l'appropriation des espaces sociaux de production. In La pêche côtière en Guinée : ressources et exploitation. IRD/CNSHB . 1999

Documents téléchargés :

- <http://www.fao.org/french/newsroom/focus/2003/sflp4.htm>
32. FAO (2003) Les chalutiers mis en échec par les patrouilles de la communauté : La collaboration entre les pêcheurs artisans et les gardes-côte est une grande réussite
<http://www.fao.org/WAITCENT/FAOINFO/ECONMIC/ENS/nutrition/gui-f.stm>
33. Profil de nutrition par pays. Guinée
<http://www.geocities.com/mamadoudiouf/subventionne.html>
34. Pêche & Développement n°44/98 - p. 2 . Accords de pêche : Comment l'Afrique subventionne t – elle l'Union Européenne.
<http://nimba.cnsnb.org.gn/cixml/versionG/indexG.2a.html>
- Organigramme de la pêche en Guinée en 1998
<http://nimba.cnsnb.org.gn/cixml/versionG/indexG.2a.html>
35. Extraits du bulletin statistique des pêches n°3
<http://www.greenpeace.org>

36. L'Afrique de l'Ouest: Victime du pillage des pêcheries pirates
www.monde-diplomatique.fr/1997/09/GILLET/9076
37. Pierre Gilet (1997) "Quand l'Afrique brade son poisson" in Monde diplomatique de septembre 1997 P. 9
<http://www.fis.com/guinea/accords.html>
38. Protocole d'accord entre la Communauté Européenne et le gouvernement de la République de Guinée sur la pêche au large de la côte guinéenne.
<http://www.fis.com/guinea/developpement.html>
39. Protocole d'accord entre la Communauté Européenne et le Gouvernement de la République de Guinée sur la pêche au large de la côte guinéenne du 1^{er} janvier 2000 au 31 décembre 2001.

Annexes :

Annexe 6 a . Produits de pêche (en tonnes) reçus sur les dix principaux marchés au poisson par origine en 1997.

	Origine	TOTAL	CONAKRY**	KINDIA	LABE	DABOLA	SIGUIRI	KANKAN	BANANKORO	KISSIDOUGOU	GUECKEDOU	N'ZEREKORE
ETHMALOSE	BOFFA	1488,5	720,9	655,1	0,0	0,3	9,4	0,0	0,0	18,1	84,7	0,0
FUME LONG	BOKE	1549,6	433,5	39,0	8,2	522,5	33,6	39,8	96,5	282,8	93,6	0,0
	CONAKRY	2,7	2,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	DUBREKA	15,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	15,1	0,0
	FORECARIAH	1,0	0,2	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,4	0,0
	KANKAN	19,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	19,1	0,0	0,0	0,0
	KISSIGOUGOU	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0
	GAMBIE	322,6	51,0	3,4	0,5	0,0	0,0	0,0	34,3	2,9	28,9	201,6
	GUINEE BISSAU	32,8	26,5	0,0	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	4,7	1,2	0,0
	SENEGAL	1107,5	42,1	0,0	16,1	0,3	192,9	140,1	3,4	0,4	3,9	708,4
	SIERRA LEONE	31,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	31,6	0,0
	TOTAL	4570,7	1276,9	697,9	25,1	523,2	236,0	179,9	153,5	308,9	259,4	910,0
SILURE FUME	BOKE	2,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,6	1,2	0,0	0,7
	FORECARIAH	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	GAMBIE	11,4	10,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,2
	GUINEE BISSAU	1,5	1,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	MALI	3,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,8	0,4	0,0	1,2	0,0
	SENEGAL	2,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,4
	TOTAL	21,3	11,8	0,0	0,0	0,0	0,0	1,8	1,0	1,2	1,2	4,3
PELAGIQUE BRAISE- SALE-SECHE	SENEGAL	548,2	0,0	0,0	529,5	18,4	0,0	0,0	0,3	0,0	0,0	0,0
CONGELE*	CONAKRY	20000,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TOTAL	25140,2	1288,7	697,9	554,5	541,6	236,0	181,7	154,8	310,1	260,5	914,3

* Estimé par Greboval (1997). Toutes tentatives d'obtention des statistiques relatives aux flux de produits commercialisés par la COGIP et la SONIT sont restées vaines.

** L'offre de poisson est particulièrement sous-estimée à Conakry. En effet, ce marché est plus demandeur de produits frais et fumé court (non enquêtés) que fumé long rencontré

dans les entrepôts.

Annexe 6 b Importance de la part (kg) respective des fournisseurs de produits transformés artisanalement dans l'approvisionnement des marchés de l'intérieur (janvier 1997 – mars 1008).

Nom origine	Marchés de poisson									Total	%
	Kindia	Labé	Kankan	Banankoro	Siguiiri	Dabola	N'zérékoré	Guékédou	Kissidougou		
Sénégal	0	756102	162843	3759	229566	19766	769481	3850	2360	1930653	37,75
Boké	44844	158799	45956	117677	34136	713114	720	183957	380205	1663376	32,55
Boffa	856332	0	0	275	11168	300	0	87850	19440	975365	18,90
Gambie	6800	912	0	41654	0	0	184437	21995	5848	261646	5,07
Conakry	35160	0	0	0	0	136866	0	44945	0	218013	4,21
S. Léone	0	0	0	0	0	0	0	59493	0	59493	1,15
Kankan	0	0	0	19090	0	0	0	0	0	19090	0,37
Coyah	0	0	0	0	0	0	0	15126	0	15126	0,29
G. Bissau	0	5640	0	0	0	0	0	1234	4714	11588	0,22
R. Mali	0	0	2233	296	0	0	0	1173	0	3702	0,07
Forécariah	360	0	0	0	0	875	0	411	0	1646	0,03
Kissidougou	0	0	0	120	0	0	0	0	0	120	0,00
Total	943496	921453	211032	182871	274870	838857	954638	420034	412567	5159818	100,00
%	18,29%	17,86%	4,09%	3,54%	5,33%	16,26%	18,50%	8,14%	8,00%	100,00%	

Annexe 6 c Part de contribution par pays fournisseur

Pays	Qté (kg)	Pourcentage
Guinée	2856452	55,36
Sénégal	1947727	37,75
Gambie	261646	5,07
S. Léone	59493	1,15
Inconnu	19210	0,37

G. Bissau	11588	0,22
R. Mali	3702	0,07
Total	5159818	100,00

Etranger	2284156	44,27
Inconnu	19210	0,37
Total	5159818	100,00%

Annexe 6 d ; contribution Guinée / Etranger

Fournisseur	Quantité (kg)	Pourcentage
Guinée	2856452	55,35

Annexe 6 e : contribution Guinée / Etranger (kindia exclu)

Fournisseur	Quantité (kg)	Pourcent age
-------------	------------------	-------------------------

Guinée	1919756	45,53
Etranger	2277356	54,01

Inconnu	19210	0,00
Total	4216322	100,00%

Annexe 7 : Fiche d'enquête consommation

Identification :

Nom enquêteur : Nom du
 contrôleur.....
 Ville.....
 Quartier.....
 Date d'enquête...../...../..... Date de contrôle/...../.....
 Date de codage...../...../.....Date de saisie// Agent de saisie :

Description de la concession

Nombre d'adultes habitant la concession Nombre d'enfant(<16 ans)
 Nom du chef de famille :Ethnie :
 Est-il actif? Oui Non Si oui, quel métier :

Autres personnes actives contribuant au revenu de la concession

Nom	Métier

Disposez – vous d'un moyen de conservation? Oui Non Si oui, lequel?

Dernier achat de poisson frais réalisé

Sur quel marché :Il y a combien de
 jours? :Utilisé pour combien de jours? Quand aura
 lieu le prochain achat?

Espèce	Valeur de l'achat (GNF):

Dernier achat de poisson transformé réalisé

Où ? (spécifier le marché) Il y a combien de jours ? Utilisé pour combien de jours ? Quand aura lieu le prochain achat ?.....

Type	Valeur de l'achat (GNF):

Dernier achat de viande réalisé

Où ? (spécifier le marché)..... Valeur: (GNF) Il y a combien de jours ?..... Utilisé pour combien de jours ? Quand aura lieu le prochain achat ?.....

Dernier achat de lait réalisé

Où ? (spécifier le marché)..... Il y a combien de jours ? Utilisé pour combien de jours ? Quand aura lieu le prochain achat ?..... Espèce animale Valeur de l'achat(GNF)

Dernier achat d'œufs réalisé

Où ? (spécifier le marché) Il y a combien de jours ? Valeur de l'achat (GNF):

Nombre de personnes présentes au dernier repas :

Adultes Enfants :

Dernière recette utilisant du poisson :

Montant estimé des dépenses alimentaires quotidiennes :GNF

Montant estimé des dépenses alimentaires réalisées en début de mois (riz, sucre, huile, etc.)

Produits achetés	Valeur (GNF)
Riz	
Sucre	
Huile	

Revenu mensuel estimé de la concession

Source de revenu	Montant

Anne 8 a : Produits de pêche (tonnes) importés à partir de trois postes frontaliers guinéens (l'Aéroport et le Port Autonome de Conakry, le Port de Kamsar) de 1994 à 2000

Code tarif	Libellé tarif	Année							Total
		1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	
160300	Extraits, jus de viande, poisson, crustacés, mollusques et i							17,404	17,404
160411	Conserves de saumons entiers ou en morceaux non hachés	0,060	0,236	0,903	0,732	0,023	0,270		2,224
160412	Conserves de harengs entiers ou en morceaux non hachés							1,946	1,946
160413	Sardines en conserves ordinaires en boîte de 1/4 club de 30m		1206,946	1256,796	713,385	318,549	562,087	661,714	4719,477
	Conserves de sprats et esprots entiers ou en morceaux non hachés	863,764							863,764
160414	Conserves de thons, listaos et sardes entiers ou en morceaux non hachés	30,223	21,080	3,181	11,926	12,583	0,848	17,302	97,143
160415	Conserves de maquereaux entiers ou en morceaux non hachés		4,596			3,855		37,600	46,051
160416	Conserves d'anchois entiers ou en morceaux non				0,722				0,722
160419	Autres conserves de poissons entiers ou en morceaux non hachés	64,669	41,436	23,429					129,534
160420	Autres préparations et conserves de poissons	78,915	10,194	7,642	0,014	0,988	2,900	19,175	119,828
160430	Caviar et ses succédanés	0,336	0,189	0,160		0,450			1,135
160510	Conserves et préparations de crabes	0,126	0,009	0,186					0,321
160520	Conserves et préparations de crevettes		0,010	0,172	0,272				0,454
160530	Conserves et préparations de homards			0,332					0,332
160540	Conserves et préparations d'autres crustacés		0,306		0,013				0,319
160590	Conserves et préparations de mollusques et autres invertébrés aquatiques	0,072	0,024		0,008		0,706	1,482	2,292
030211	Truites entières fraîches ou réfrigérées (foies, œufs, laitances exclues)		0,004			0,008			0,012
030212	Saumons entiers des pacifiques atlantiques, ... frais, réfrigérés, foies et	0,018	0,028						0,046
030219	Autres poissons entiers, frais ou réfrigérés (foies, œufs, laitances exclues)			0,300	3,000	0,021			3,321
030229	Autres poissons plats, entiers, frais ou réfrigérés (foies, œufs, laitances non compris)				24,805	1,104			25,909
030231	Thons blancs entiers, frais ou réfrigérés (foies, œufs, laitances exclues)					0,103			0,103
030261	Sardines, sardinelles, sprats entiers, frais ; (foies, œufs, laitances exclues)		20,370						20,37
030269	Autres poissons entiers, frais ou réfrigérés (foies, œufs, laitances exclues)		0,072			0,056	0,140		0,268
030270	Foies, œufs et laitances de poisson frais ou réfrigéré		0,425						0,425
030310	Saumons du pacifique, entiers congelés (foies, œufs, laitances exclues)	27,500		0,225	0,085		0,170	0,170	28,15
030322	Saumons du Danube ou atlantique, entiers, congelés (foies, œufs, laitances exclues)					0,555		0,070	0,625

030329	Autres salmonidés entiers, congelés (foies, œufs, laitances exclues)	35,752				0,065			35,817
030341	Thons blancs ou germons entiers congelés (foies, œufs, laitances exclues)		0,005			0,889		0,072	0,966
030371	Sardines, sardinelles, sprats entiers, congelés (foies,				48,000				48
030374	Maquereaux entiers congelés (foies, œufs, laitances exclues)		0,290						0,29
030379	Autres poissons entiers congelés (foies, œufs, laitances exclues)					21,566			21,566
030410	Filets et chair de poisson frais ou réfrigérés						0,011		0,011
030420	Filets de poisson congelés	0,120	0,109			0,220	0,308	0,002	0,759
030490	Autre chair de poisson, même hachée, congelée	0,384	0,432	1,256	7,855		4,902	1,157	15,986
030520	Foies, œufs, laitances de poisson, salés, séchés, fumés ou en saumures	0,754						0,278	1,032
030541	Saumons du pacifique, atlantique, Danube, fumés y compris les filets	0,028	0,124	0,102	0,420	0,064		0,577	1,315
030549	Autres poissons fumés y compris les filets	0,390	0,398	0,043	9,589				10,42
030559	Autres poissons séchés même salés mais non fumés		0,826						0,826
030561	Harengs, salés ou en saumure non séchés ni fumés					0,070			0,07
030569	Autres poissons, salés ou en saumure, non séchés ni fumés	0,614	0,625	0,055					1,294
030611	Langoustes congelées		0,100				0,015	0,018	0,133
030613	Crevettes congelées	0,088	0,117	0,894	0,001		0,735		1,835
030614	Crabes congelés			0,026					0,026
030619	Autres crustacés congelés						6,340		6,34
030621	Langoustes non congelées		0,005				0,055		0,06
030623	Crevettes non congelées		0,010	2,613	1,485		0,215		4,323
030624	Crabes non congelés			0,040				0,031	0,071
030629	Autres crustacés non congelés			0,151				0,121	0,272
030710	Huîtres	0,115	0,035	0,020	0,010			114,000	114,18
030721	St jaques, peignes, pétoncles, vanneaux et autres vivants, frais, réfrigérés		0,065		0,452		0,063	0,059	0,639
030729	St jaques, peignes, pétoncles, vanneaux et autres autrement présentés				0,720				0,72
030731	Moules vivantes, fraîches ou réfrigérées	0,003						0,108	0,111
030739	Moules autrement présentées		0,117	0,212	0,150				0,479
030791	Autres mollusques et invertébrés aquatiques vivants, frais							0,009	0,009
030799	Autres mollusques et invertébrés aquatiques autrement présentés	0,030	0,070				0,616		0,716
Total		1103,961	1309,253	1298,738	823,644	361,169	580,381	873,295	6350,441

Source : Direction Nationale Douanes, Conakry.

Annexe 8 b :Produits de pêche (tonnes) exportés à partir de trois postes frontaliers guinéens (l'Aéroport et le Port Autonome de Conakry, le Port de Kamsar) de 1994 à 2000

Code tarif	Libellé tarif	Année							Total
		1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	
030110	Poissons vivants d'ornement	4,070		1,780	1,780				7,630
030199	Autres poissons vivants	1,780		0,305					2,085
030211	Truites entières fraîches ou réfrigérées (foies, œufs, laitances exclus)							145,070	145,070
030219	Autres poissons entiers, frais ou réfrigérés (foies, œufs, laitances exclus)	24,575	60,384	75,368	63,640	69,923	10,000	47,450	351,340
030229	Autres poissons plats, entiers, frais, réfrigérés (foies, œufs, laitances exclus)	6,230			143,890	19,500		133,500	303,120
	Autres poissons plats, entiers, frais, réfrigérés (foies, œufs, laitances n)		149,204	476,800					626,004
030232	Thons à nageoires jaunes, entiers, frais, ... (foies, œufs laitances exclus)								0,000
030239	Autres thons entiers, frais ou réfrigérés (foies, œufs, laitances exclus)		4,450	40,000					44,450
030269	Autres poissons entiers, frais ou réfrigérés (foies, œufs, laitances exclus)	105,365	218,551	174,174	678,000	9,500	26,700	89,000	1301,290
030310	Saumons du pacifique entiers congelés (foies, œufs, laitances exclus)							100,000	100,000
030329	Autres salmonidés entiers, congelés (foies, œufs, laitances exclus)		36,249	588,312	24,000	56,940	30,100	1201,805	1937,406
030333	Soles entières congelées (foies, œufs, laitances exclus)					35,601	24,315		59,916
030339	Autres poissons plats entiers congelés (foies, œufs, laitances exclus)			300,000			500,000	207,658	1007,658
030379	Autres poissons entiers congelés (foies, œufs, laitances exclus)	50,000	60,750	120,000	82,103	110,400		27,970	451,223
030380	Foies, œufs et laitances de poissons congelés								0,000
030410	Filets et chair de poissons, frais ou réfrigérés	9,468						50,200	59,668
030490	Autre chair de poisson, même hachée, congelée		9,208			22,624	9,857	10,059	51,748
030530	Filets de poissons salés, séchés ou en saumure, mais non fumés	0,980		0,080					1,060
030549	Autres poissons fumés, y compris les filets	2,442	0,729		0,010			3,779	6,960
030559	Autres poissons, séchés, même salés, mais non fumés	8,900	9,790		0,800	0,060		34,714	54,264
030562	Morues, salées ou en saumures, non séchées ni fumées							2,670	2,670
030569	Autres poissons, salés ou en saumure, non séchés ni fumés	26,947	23,731	191,803	3,520			6,427	252,428
030611	Langoustes congelées						82,261	9,114	91,375
030613	Crevettes congelées	0,009	0,650	26,912	28,180		29,614	71,700	157,065
030614	Crabes congelés						0,715	30,091	30,806
030619	Autres crustacés congelés						9,764		9,764
030623	Crevettes non congelées			9,712				24,540	34,252

030624	Crabes non congelés							39,050	39,050
Total		240,766	573,696	2005,246	1025,923	324,548	723,326	2234,797	7128,302

Source : Direction Nationale Douanes, Conakry.

Annexe 9 : Répartition de la population résidente par région administrative et préfecture

Préfectures	Nombre ménages	Population résidante		
		Masculin	Féminin	Total
BASSE GUINÉE	386 201	1 293 713	1 266 298	2 560 011
Boffa	19 859	76 418	80 531	156 949
Boké	38 320	145 214	149 100	294 314
Conakry	161 878	581 130	512 945	1 094 075
Fria	12 027	40 969	39 934	80 903
Kindia	41 523	141 810	146 197	288 007
Coyah	30 096	42 347	42 759	85 106
Dubréka	16 564	63 971	67 779	131 750
Forécariah	28 051	96 579	104 614	201 193
Télimélé	37 833	105 275	122 439	227 714
MOYENNE GUINÉE	283 959	753 864	892 095	1 645 959
Dalaba	26 212	62 376	74 571	136 947
Gaoual	21 012	66 194	71 405	137 599
Kouibia	14 975	41 914	49 975	91 889
Koundara	14 478	43 978	46 941	90 919
Labé	23 849	57 961	193 543	251 504
Lélouma	42 145	113 922	22 727	136 649
Mali	33 103	94 940	116 250	211 190
Mamou	48 083	114 642	121 483	236 125
Pita	43 550	105 565	133 195	238 760
Tougué	16 552	52 372	62 005	114 377
HAUTE GUINÉE	168 748	693 966	710 140	1 404 106
Dabola	17 201	53 868	57 097	110 965
Dinguiraye	21 150	66 419	70 719	137 138
Faranah	22 077	73 589	74 154	147 743
Kankan	22 009	81 029	181 518	262 547
Kérouané	31 520	129 963	23 950	153 913
Kouroussa	16 558	72 206	77 119	149 325
Mandiana	13 735	83 911	86 970	170 881
Siguiri	24 498	132 981	138 613	271 594
GUINÉE FORESTIÈRE	242 080	754 677	800 140	1 554 817
Beyla	25 592	85 137	82 324	167 461
Guékédou	55 419	166 785	181 268	348 053
Kissidougou	31 708	100 256	105 580	205 836
Lola	20 420	65 039	69 257	134 296
Macenta	45 642	134 710	146 343	281 063
N'zérékoré	40 551	138 188	144 715	282 903
Yomou	22 748	64 562	70 653	135 215
TOTAL	1 080 988	3 496 220	3 668 673	7 164 893

Source : DNS – Résultats provisoires du RGPH 1996